

COLLABORER POUR OFFRIR UN SPORT PROPRE DANS

UNE NOU-

VELLE

RAPPORT
ANNUEL
2020

ÈRE



FR

ANC

Vision et mission

Fondée en 1999, l'Agence mondiale antidopage (AMA) est une agence internationale indépendante. Elle est composée et financée à parts égales par le Mouvement sportif et les gouvernements. En tant que régulateur mondial, l'AMA a comme rôle principal de développer, d'harmoniser et de coordonner les règles liées au dopage dans tous les sports et tous les pays. Ses principales activités comprennent la supervision de la mise en œuvre du Code mondial antidopage et des Standards internationaux associés, la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales, l'éducation, le renseignement et les enquêtes, ainsi que le renforcement des capacités antidopage des organisations antidopage dans le monde.

Notre vision pour demain...

Un monde où tous les sportifs peuvent participer dans un environnement sans dopage.

Notre mission aujourd'hui...

Mener un mouvement collaboratif mondial pour un sport sans dopage.

Nos valeurs directrices

Intégrité

- Nous protégeons les droits de tous les sportifs de pratiquer leur sport sans dopage et contribuons ainsi à l'intégrité du sport.
- Nous nous conformons aux normes éthiques les plus rigoureuses et évitons les influences indues, ainsi que les conflits d'intérêts susceptibles d'affecter notre indépendance et l'impartialité de notre jugement.
- Nous développons des règles de conduite, des procédures et des pratiques qui reflètent la justice, l'équité et l'intégrité.

Ouverture

- Nous sommes impartiaux, objectifs, équitables et transparents.
- Nous collaborons avec nos partenaires et l'industrie pour trouver des façons de lutter ensemble contre le dopage.
- Nous écoutons les voix des sportifs, qui sont nos partenaires les plus touchés par les politiques et les activités antidopage.
- Nous nous efforçons d'être diversifiés et inclusifs afin de garantir que chacun ait des chances égales d'être représenté.
- Nous pratiquons l'introspection et encourageons les commentaires.
- Nous sommes dignes de confiance et respectueux de tous nos partenaires.

Excellence

- Nous menons nos activités avec le plus grand professionnalisme.
- Nous développons des solutions innovantes et pratiques pour permettre à nos partenaires de mettre en œuvre des programmes antidopage.
- Nous appliquons et communiquons des normes de bonnes pratiques dans l'ensemble de nos activités.
- Nous cherchons les méthodes les plus efficaces pour faire notre travail.

20

20

Table des matières



06	MESSAGE DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
10	HOMMAGES À RICHARD POUND ET À JOHN FAHEY
12	NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2020-2024
14	GOUVERNANCE
16	COMITÉ EXÉCUTIF 2020
18	CONSEIL DE FONDATION 2020
23	ÉQUIPE DE DIRECTION 2020
24	APERÇU ORGANISATIONNEL
30	LE PROGRAMME MONDIAL ANTIDOPAGE
34	NOS PARTENAIRES
42	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET RELATIONS AVEC LES ONAD/ORAD
48	MOBILISATION DES SPORTIFS
54	CONFORMITÉ AU CODE
62	ÉDUCATION
68	RENSEIGNEMENT ET ENQUÊTES
74	AFFAIRES JURIDIQUES
80	SCIENCE ET MÉDECINE
88	CONTRÔLES
94	GESTION DE L'INFORMATION ET DES DONNÉES
98	REVUE FINANCIÈRE 2020
106	ÉTATS FINANCIERS 2020

Message du président et du directeur général

Dans le monde du sport, comme dans la plupart des aspects de nos vies, 2020 a été une année comme aucune autre. Elle avait bien commencé en janvier avec l'organisation réussie des Jeux olympiques de la jeunesse de Lausanne, en Suisse, où l'AMA a mené des activités de sensibilisation des sportifs (voir page 52). Puis, peu de temps après, l'impact de la pandémie de COVID-19 a été ressenti dans le monde entier. En raison du confinement, la majorité des manifestations sportives, y compris les Jeux olympiques et paralympiques 2020 de Tokyo, au Japon, ont été reportées ou annulées. Le sport a été relégué au second plan afin de protéger la santé et la sécurité de tous.

Dans ce contexte particulier, il est important de reconnaître les efforts réalisés par la communauté antidopage, qui s'est unie pour protéger l'intégrité du système antidopage pendant la pandémie. Cela a été un travail monumental.

Dans le cas de l'AMA, cela s'est principalement traduit par la production de documents de soutien et d'orientation à l'intention des sportifs et des organisations antidopage. Ces documents visaient la poursuite des contrôles de manière structurée et sûre, tout en s'assurant que les organisations antido-



Olivier Niggli, Directeur général (à gauche)
Witold Bańka, Président (à droite)

page continuent d'utiliser l'ensemble des outils antidopage à leur disposition pour maintenir l'intégrité du système, même lorsque les contrôles étaient temporairement réduits (voir page 89).

Pendant ce temps, nous avons travaillé avec la communauté antidopage pour veiller à ce que toute lacune dans le système soit découverte et palliée. Nous avons profité de cette période spéciale pour stimuler davantage l'innovation, de concert avec nos partenaires, en explorant par exemple de nouvelles techniques de prélèvement et d'analyse d'échantillons telles que le dépistage à partir de gouttes de sang séché et l'intelligence artificielle (voir pages 87 et 81, respectivement). Puis, en septembre 2020, nous avons mis sur pied un Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques afin de tirer les leçons de la pandémie et de veiller à ce que la communauté antidopage puisse répondre avec efficacité à d'autres crises de santé publique potentielles (voir page 89). Cette collaboration, conjuguée à la vaccination en cours, nous donne espoir que le mouvement antidopage aura gagné en résilience au sortir de la pandémie.

CODE MONDIAL ANTIDOPAGE 2021

L'un des principaux efforts menés par l'AMA et la communauté antidopage en 2020 a été la révision par les signataires du Code mondial antidopage (Code) de leurs règles antidopage en vue de la mise en œuvre du Code 2021, des Standards internationaux (Standards) et de la Déclaration des droits antidopage des sportifs. Ces documents, qui ont été approuvés en novembre 2019 durant la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport au terme de deux ans de consultation des parties prenantes, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

Pour faciliter l'entrée dans cette nouvelle ère, l'AMA a aidé les signataires à revoir leurs règles à la lumière du Code et des Standards révisés et leur a fourni de nombreuses ressources éducatives et informatives dans le cadre de son Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code (voir page 67), lancé en mai 2020.

Nous sommes reconnaissants envers tous nos partenaires d'avoir contribué à renforcer le programme mondial antidopage et sommes convaincus qu'en renforçant et en unissant les efforts au sein de notre communauté antidopage, ce programme renforcé nous aidera à continuer nos progrès en faveur des sportifs et du sport en général dans le monde.

DÉCISION DU TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT CONCERNANT RUSADA

En décembre, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a donné raison à l'AMA et déclaré l'Agence antidopage de la Russie (RUSADA) non conforme au Code pour une période de deux ans, imposant à cette dernière une série de conséquences suite à la révélation par l'AMA de la manipulation de certaines des données récupérées par son équipe Renseignement et enquêtes au laboratoire de Moscou (voir pages 72 et 77).

Nous sommes déçus que le TAS n'ait pas accepté toutes les conséquences que nous avons proposées, qui nous semblaient proportionnées à la nature flagrante des infrac-

tions. Cette décision a cependant validé le cadre juridique et d'enquête robuste mis en place par l'Agence pour soutenir le système antidopage. En particulier, les pouvoirs d'enquête accordés à l'AMA dans le cadre du Code en janvier 2015 et l'introduction du Standard international pour la conformité au Code des signataires en avril 2018 ont changé la donne.

Bien que la crise du dopage en Russie ait été déstabilisante pour les sportifs, mais aussi pour l'AMA et l'ensemble de la communauté antidopage, nous croyons fermement que l'AMA a adapté sa stratégie de manière à ce que l'Agence et le système mondial antidopage sortent plus forts de cette période.

PROGRÈS RÉALISÉS DANS DES DOMAINES CLÉS

En plus du dépistage à partir de gouttes de sang séché mentionné ci-dessus, l'AMA a réalisé des avancées dans de nombreux autres domaines clés de l'antidopage en 2020. Qu'il s'agisse d'enquêtes (voir page 68), de nouveaux partenariats dans divers domaines de la lutte contre le dopage, des innovations apportées à notre plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (voir page 64), de la création d'un cadre global d'apprentissage et de développement qui servira de base aux organisations antidopage du monde entier pour le développement de formations standardisées et adaptées à diverses professions antidopage (voir page 65), des améliorations apportées au Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de « prochaine génération » (voir page 94), ou de l'évolution du programme du Passeport biologique de l'athlète (voir page 84), l'Agence a progressé dans plusieurs initiatives passionnantes et marquantes.

RÉFORMES CONTINUES DE LA GOUVERNANCE

Parallèlement à ces développements, nous avons réalisé d'importants progrès dans la réforme de notre gouvernance. La vaste majorité des 70 recommandations de réforme formulées par un Groupe de travail sur les réformes de la gouvernance de l'AMA en novembre 2018 ont été entièrement mises en œuvre.

L'AMA existe pour protéger le sport. Nous le faisons face à des défis en constante évolution.

Afin de poursuivre sur cette lancée, le Comité exécutif de l'AMA a créé un nouveau Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA en novembre 2020. Un volet essentiel du travail de ce Groupe consiste à évaluer l'impact des réformes en cours et à proposer des réformes supplémentaires si nécessaire. Des recommandations issues d'une vaste consultation des partenaires seront soumises à l'examen et l'approbation du Comité exécutif et du Conseil de fondation (Conseil) en novembre 2021.

Nous sommes déterminés à faire évoluer le modèle de gouvernance de l'Agence en ligne avec l'évolution de son rôle et les bonnes pratiques (voir page 15).

COLLABORER POUR OFFRIR UN SPORT PROPRE DANS UNE NOUVELLE ÈRE

À l'avenir, notre travail sera guidé en grande partie par notre plan stratégique 2020-2024 (Plan), publié en juillet 2020. Ce plan, qui a été inspiré par les opinions partagées par des partenaires clés de l'écosystème antidopage, reconnaît que l'AMA a changé radicalement depuis quelques années. Il reflète aussi un consensus voulant que l'AMA doit aller plus

loin afin de construire davantage de ponts et d'unir encore davantage les efforts pour protéger les sportifs et l'intégrité du sport dans le monde entier.

Guidée par ce lan stratégique, qui a été développé avec les sportifs en son centre, l'AMA cherche et cherchera à saisir toutes les occasions de dialoguer ouvertement avec les sportifs afin de renforcer le système mondial antidopage. Nous appuyons notre Comité des sportifs dans la réalisation de son mandat, qui consiste à fournir à l'AMA des points de vue de sportifs sur toutes les questions de lutte antidopage pertinentes. Ce comité, ainsi que d'autres membres du personnel de l'Agence, continueront de rencontrer, individuellement ou en groupe, des sportifs représentant différentes disciplines, régions du monde et perspectives.

Les activités décrites dans ce Rapport annuel témoignent de nos avancées dans les six priorités et initiatives clés de notre nouveau plan stratégique. Plusieurs rubriques « Portrait de partenaire » et « Sous les projecteurs » présentent d'importants projets en cours, mais mettent également en évidence des collaborations qui renforcent la vision et la mission de l'Agence.



La raison d'être de l'Agence est de protéger le sport. Elle le fait face à des défis en constante évolution. Nous sommes par conséquent privilégiés de profiter de l'expérience et de l'expertise des bénévoles dévoués qui œuvrent au sein de notre Conseil de fondation, de notre Comité exécutif, de nos comités permanents et de nos divers groupes de travail, groupes d'experts et groupes consultatifs. Nous sommes extrêmement reconnaissants envers toutes ces personnes pour leur apport inestimable. Nous tenons aussi à remercier le groupe d'employés divers et talentueux qui compose l'AMA. Cette équipe travaille sans relâche au quotidien pour atteindre les objectifs de l'Agence et répondre aux attentes toujours plus élevées de nos partenaires. Notre équipe est composée d'anciens sportifs, de médecins, d'experts juridiques, d'éducateurs, de scientifiques, d'enquêteurs et d'autres spécialistes qui font une réelle différence jour après jour. Nous sommes heureux de vous en faire connaître quelques-uns dans ces pages.

Avec chacun d'eux, et avec tous nos partenaires, nous sommes plus déterminés que jamais à continuer de renforcer notre action en **collaborant pour offrir un sport propre dans une nouvelle ère.**

Witold Bańka
Président

Olivier Niggli
Directeur général

Montréal, le 30 septembre 2021

Hommage à Richard Pound

À la fin de 2020, Richard Pound, président fondateur de l'AMA et défenseur de longue date du sport propre, a terminé son dernier mandat possible au sein du Conseil de fondation de l'AMA, après avoir servi l'Agence avec distinction à divers titres depuis sa création en 1999.

Richard Pound



La contribution positive de M. Pound au monde du sport en général, et à la lutte antidopage en particulier, a été immense. Avocat de profession, il a joué un rôle déterminant dans la création de l'AMA il y a près de 22 ans, en occupant pendant huit ans le poste de premier président de l'Agence. Pendant ce temps, contre vents et marées, il a supervisé le développement et la mise en œuvre du Code mondial antidopage, dont les règles ont, pour la première fois, amené une harmonisation dans les divers sports et pays du monde. Au cours de sa brillante carrière de sportif et d'administrateur, cette réalisation reste peut-être sa plus grande réussite.

Ce nageur, qui a représenté le Canada aux Jeux olympiques de 1960 à Rome, en Italie, et remporté quatre médailles aux Jeux du Commonwealth de 1962 à Perth, en Australie, a fait preuve du même engagement et de la même volonté de gagner dans la protection du sport propre. Avec intégrité, honnêteté et une connaissance inégalée du sujet, il a évolué dans ce monde complexe et souvent difficile en donnant à l'AMA des assises solides à ses débuts et en contribuant à renforcer le système mondial antidopage par la suite.

Même après avoir terminé son mandat de président à la fin de 2007, M. Pound, qui est aujourd'hui le plus ancien membre du Comité international olympique (CIO), est resté très impliqué au sein de l'AMA. Il a continué à siéger au Conseil de fondation, puis, en 2015, a présidé l'enquête qui a révélé les détails d'un système de dopage institutionnalisé dans l'athlétisme russe, ce qui a conduit à la déclaration de non-conformité de l'Agence antidopage de la Russie.

« Depuis 21 ans, le nom de Dick Pound est synonyme d'Agence mondiale antidopage et de campagne pour la protection du sport propre, a déclaré le président de l'AMA, Witold Bańka. Ce pionnier savait à quel point il était important de réunir les sports et les gouvernements, et il a travaillé sans relâche pour établir cette collaboration et bâtir le système antidopage harmonisé, solide et juste qui existe aujourd'hui. Tous ceux qui aiment le sport et qui ont à cœur les valeurs du franc jeu doivent beaucoup à Dick et à ce qu'il a accompli. Ses connaissances, son expérience et son leadership ont été essentiels au succès de l'AMA pendant deux décennies, et nous lui souhaitons bon vent pour le futur. »

« Au nom du Comité des sportifs de l'AMA et des sportifs du monde entier, j'aimerais remercier Richard pour sa contribution incroyable au sport propre, a ajouté le président du Comité des sportifs de l'AMA et triple olympien, Ben Sandford. Sa vision et son leadership ont été déterminants pour façonner le Programme mondial antidopage et l'AMA tels que nous les connaissons aujourd'hui. Il a aidé à rendre le sport plus juste et nous a tous encouragés à continuer de croire en la magie du sport. Nous lui serons à jamais reconnaissants pour tout ce qu'il a fait. »

Hommage à John Fahey

1945-2020

C'est avec grande tristesse que l'AMA a appris le décès, en septembre 2020, de son ancien président, l'Honorable John Fahey, à l'âge de 75 ans. M. Fahey a servi l'Agence avec distinction en tant que deuxième président de l'organisation, de 2008 à 2013, ayant succédé à Richard Pound à ce poste. Au cours de son mandat, il a notamment établi un certain nombre de partenariats importants qui ont résisté à l'épreuve du temps, en particulier avec l'industrie pharmaceutique et avec des organisations chargées de l'application de la loi du monde entier, dont INTERPOL. Ces partenariats ont, en particulier, permis à l'AMA d'identifier plus tôt de nouvelles substances susceptibles d'améliorer les performances et de partager des renseignements dans le cadre de programmes de contrôles ciblés et d'enquêtes.

Avocat de profession, M. Fahey a été élu député en Nouvelle-Galles du Sud, en Australie, en 1984 et est devenu Premier ministre de cet État en 1992. Lors de son élection au Parlement national en 1996, il a immédiatement été nommé à un poste de haut niveau au sein du cabinet en tant que ministre fédéral des finances et de l'administration, un poste qu'il a occupé jusqu'à sa retraite volontaire du Parlement six ans plus tard.

Passionné de sport depuis toujours, M. Fahey a présidé la commission chargée de la préparation et de la présentation de la candidature de Sydney à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2000, qui a été retenue. Il a ensuite présidé le conseil de développement de la ligue de rugby australienne et le club des Bulldogs de Canterbury-Bankstown, après avoir été joueur et entraîneur de rugby à XIII.

Il a apporté cette richesse de connaissances et d'expériences dans les mondes complexes de la politique et du sport dans le cadre de son rôle de président de l'AMA et, en tant que bâtisseur, a rempli les fonctions de ce poste avec justice, diplomatie et intégrité.

John Fahey



Plan stratégique 2020-2024 de l'AMA

Le 2 juillet 2020, l'AMA a publié son plan stratégique 2020-2024, qui jette les bases des activités de l'Agence pour « mener la lutte contre le dopage dans une nouvelle ère ». Dans le cadre du processus de développement de ce Plan, l'AMA a sollicité l'avis de partenaires et acteurs clés de son écosystème, y compris des sportifs, des représentants du Mouvement sportif et des gouvernements, des influenceurs de l'industrie, des organisations nationales antidopage et des laboratoires accrédités par l'AMA.

Les commentaires reçus ont mis en relief les réalisations de l'AMA depuis sa création en 1999 et la mesure importante dans laquelle la croissance de l'Agence a contribué au Mouvement mondial pour un sport sans dopage. Ils ont également permis de cerner plusieurs domaines dans lesquels l'AMA pourrait s'améliorer ou se concentrer davantage.

Les six priorités stratégiques ci-dessous ont été définies en plaçant les sportifs au centre de la réflexion. Elles continueront de guider le parcours de l'AMA au cours des prochaines années.

Plan stratégique

1

Mener

Mener par l'exemple en prenant des mesures audacieuses pour nous attaquer de manière proactive aux problèmes émergents, avec souplesse et au moyen de solutions innovantes dans tous les aspects de la lutte contre le dopage.

2

Accroître l'impact

Accroître la portée et l'impact des programmes antidopage par le partage de connaissances entre les organisations antidopage et par le renforcement des capacités et de l'exécution des programmes locaux.

3

Être centrés sur les sportifs

Mobiliser les sportifs et leur donner les moyens de contribuer au développement des politiques antidopage, faciliter leur parcours antidopage et accroître la contribution de nos programmes pour leur permettre, ainsi qu'à leur entourage/ personnel de soutien, de construire une carrière sportive saine et durable.



4

Collaborer et unir

Mobiliser et collaborer avec tous les acteurs de la lutte contre le dopage, en particulier le Mouvement sportif et les autorités publiques, pour renforcer le soutien, l'unité et la cohérence des efforts collectifs.

5

Être visibles

Accroître la sensibilisation et communiquer de manière proactive pour mettre en valeur l'impact positif de la lutte contre le dopage et du rôle de l'AMA.

6

Performer

Accroître notre valeur pour nos bénéficiaires, partenaires et contributeurs financiers en réduisant les complexités opérationnelles et en optimisant notre impact et notre rapport coût-efficacité.

Gouvernance

Dans un monde en perpétuel changement, le rôle de l'AMA a pris de l'ampleur depuis l'établissement initial de son modèle actuel de gouvernance en 1999. Comme c'est le cas pour toutes les organisations bien gérées, l'AMA veut s'assurer que son modèle intègre les meilleures pratiques au fil du temps.

Suite à une vaste revue de la gouvernance de l'Agence échelonnée sur deux ans, pilotée par un groupe composé d'experts indépendants en matière de conformité, de sportifs et de représentants des gouvernements, du Mouvement sportif et d'organisations nationales antidopage (ONAD), le Conseil de fondation a approuvé en novembre 2018 une série de réformes qui modifient considérablement le mode de fonctionnement de l'Agence.

Au début de 2021, les éléments suivants avaient été entièrement mis en œuvre :

- Création d'un Comité des nominations pour s'assurer que les bonnes personnes, sur le plan des compétences et de l'indépendance, occupent les postes de gouvernance de haut niveau au sein de l'AMA.
- Élection d'un président et d'un vice-président indépendants, avec rémunération associée au poste de président (et rémunération associée au poste de vice-président plus tard, en 2021).
- Au moins un siège chacun pour les sportifs et les ONAD dans tous les comités permanents (à l'exception du Comité de révision de la conformité en ce qui concerne les ONAD).
- Limite de trois mandats de trois ans (neuf ans en tout) pour tous les membres du Conseil de fondation, du Comité exécutif et des comités permanents, sans possibilité de se retirer pour un mandat et de réoccuper un siège par la suite.
- Ajout de deux sièges indépendants — avec tous les droits de vote associés — au Comité exécutif.

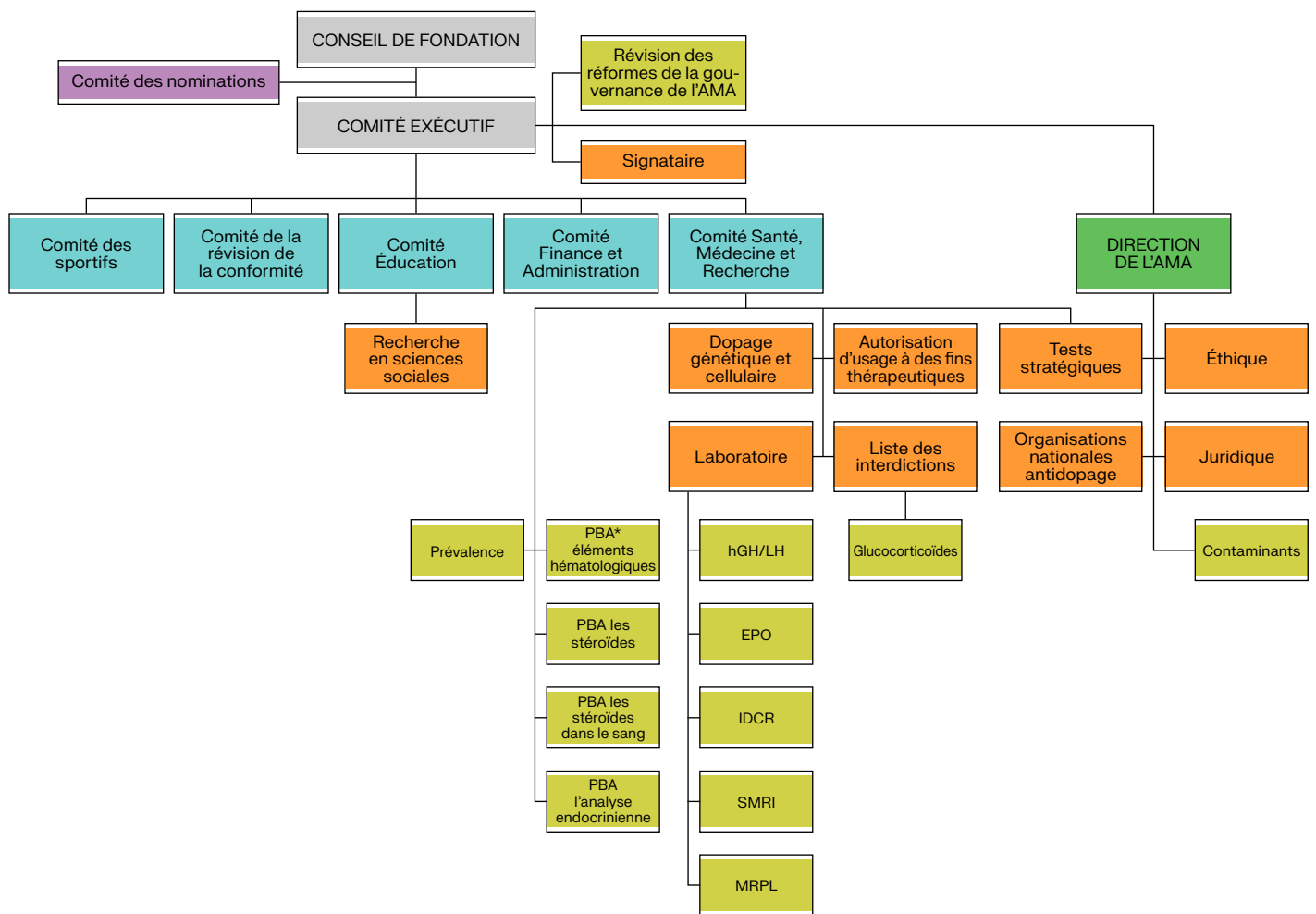
De plus, des progrès ont été réalisés dans la création d'un Comité d'éthique indépendant pour assurer la conformité aux normes de conduite propres à une bonne gouvernance, qui sont en cours de développement et seront soumises au Conseil de fondation en temps opportun. Les travaux du Comité des sportifs de l'AMA se poursuivent également pour examiner la façon dont le Comité peut se transformer en un groupe plus représentatif, plutôt que consultatif, de façon à déterminer ensuite la manière dont la représentation des sportifs pourrait être renforcée aux divers niveaux de l'AMA, y compris au sein du Conseil de fondation et du Comité exécutif.

Les réformes de la gouvernance de l'AMA ne s'arrêtent pas là. Un nouveau Groupe de travail sur la révision des réformes de la gouvernance de l'AMA a été mis sur pied en novembre 2020 pour examiner l'impact des réformes de la gouvernance approuvées en 2018, consulter les différents partenaires et proposer d'autres réformes appropriées. Ce Groupe de travail, composé de sept experts de la gouvernance, dont deux sportifs et un président indépendant, a informé le Comité exécutif et le Conseil de fondation de l'AMA de ses progrès en mai 2021, puis le Comité exécutif en septembre 2021, dans le cadre de la première phase de consultation.

Le Groupe poursuivra la consultation de partenaires et l'élaboration de recommandations à des fins de discussion et d'approbation par le Comité exécutif et le Conseil de fondation lors de leurs réunions de novembre 2021.



Structure de gouvernance



* Passeport biologique de l'athlète

■ Comités permanents

■ Groupes consultatifs d'experts (GCE)

■ Groupes de travail (GT)

Comité exécutif

Président
indépendant

M. WITOLD BAŃKA

Pologne

Vice-présidente
indépendante

M^{me} YANG YANG

Chine

Mouvement olympique

Représentant du
Comité international
olympique (CIO)

M. UGUR ERDENER
Président de la Fédération internationale de tir à l'arc;
Vice-président du CIO

Turquie

Représentant de
l'Association des
Comités nationaux
olympiques (ACNO)

M. JIRI KEJVAL
Président du Comité olympique de la République tchèque;
Membre du CIO

République
tchèque

Représentant de l'Asso-
ciation des Fédérations
internationales des
sports olympiques d'été
(ASOIF)

M. INGMAR DE VOS
Membre du Conseil de l'ASOIF; Président de
la Fédération équestre internationale (FEI);
Membre du CIO

Belgique

Représentant de l'As-
sociation mondiale des
fédérations internatio-
nales de sport (GAIFS)

M. NENAD LALOVIC
Membre du Conseil de l'ASOIF; Président de la Fédération
internationale de lutte (UWW);
Membre du CIO

Serbie

Représentante de
la Commission des
athlètes du CIO

M^{me} DANKA BARTEKOVA
Vice-présidente de la Commission des athlètes du CIO;
Membre du CIO

Slovaquie



Autorités publiques

Représentante de l'Afrique	M ^{me} AMIRA EL FADIL Commissaire aux Affaires sociales de l'Union africaine	Soudan
Représentante des Amériques	M ^{me} ANDREA SOTOMAYOR Présidente du Conseil des Sports des Amériques	Équateur
Représentants de l'Asie	M. KAMEOKA YOSHITAMI Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (de janvier à septembre 2020)	Japon
	M. TANOSE TAIDO Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (d'octobre à décembre 2020)	Japon
Représentant de l'Europe	M. DAN KERSCH Vice-premier ministre; Ministre des Sports	Luxembourg
Représentant de l'Océanie	M. RICHARD COLBECK Ministre de la Jeunesse et des Sports	Australie

Conseil de fondation

Président indépendant	M. WITOLD BAŃKA	Pologne
--------------------------	-----------------	---------

Vice-présidente indépendante	M ^{me} YANG YANG	Chine
---------------------------------	---------------------------	-------

Mouvement olympique

Représentants du CIO	M. UGUR ERDENER Président de la Fédération internationale de tir à l'arc; Vice-président du CIO	Turquie
-------------------------	---	---------

M. JIRI KEJVAL Président du Comité olympique de la République tchèque; Membre du CIO	République tchèque
--	-----------------------

M. RICHARD POUND Membre du CIO	Canada
-----------------------------------	--------

M ^{me} BAKLAI TEMENGIL Vice-présidente des Comités nationaux olympiques d'Océanie; Membre du CIO	Palaos
---	--------

Représentants de l'ACNO	M ^{me} RANIA ELWANI Représentante de l'ACNO	Égypte
----------------------------	---	--------

M. ANDREY KRYUKOV Vice-président du Comité national olympique du Kazakhstan	Kazakhstan
--	------------

M. ZLATKO MATEŠA Président du Comité olympique croate	Croatie
--	---------

M. FABIO PIGOZZI Président de la Fédération Internationale de Médecine du Sport	Italie
--	--------

Représentants de l'ASOIF	M. INGMAR DE VOS Membre du Conseil de l'ASOIF; Président de la Fédération équestre internationale (FEI); Membre du CIO	Belgique
-----------------------------	--	----------

M. DAVID LAPPARTIENT Président de l'Union Cycliste Internationale (UCI)	France
--	--------

M. JEAN-CHRISTOPHE ROLLAND Président de la Fédération internationale des Sociétés d'aviron; Membre du CIO	France
---	--------



Mouvement olympique

Représentant de l'AGFIS	M. NENAD LALOVIC Membre du Conseil de l'AGFIS; Président de la Fédération internationale de lutte (UWW); Membre du CIO	Serbie
Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)	M. JAN DIJKEMA Président de l'Union internationale de patinage	Pays-Bas
Représentant du Comité international paralympique (CIP)	M. ANDREW PARSONS Président du Comité international paralympique (CIP)	Brésil
Représentants de la Commission des athlètes du CIO	M ^{me} DANKA BARTEKOVA Vice-présidente de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	Slovaquie
	M ^{me} KIRSTY COVENTRY Présidente de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	Zimbabwe
	M. SEUNG-MIN RYU Membre de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	République de Corée
	M ^{me} EMMA TERHO Membre de la Commission des athlètes du CIO; Membre du CIO	Finlande

Autorités publiques

Représentants des États membres de l'Union européenne	M. KRASEN KRALEV Ministre de la Jeunesse et des Sports	Bulgarie
	M. TIAGO BRANDAO RODRIGUES Ministre de l'Éducation	Portugal
	M. IONUT STROE Ministre de la Jeunesse et des Sports (de janvier à juin 2020)	Roumanie
	M ^{me} AMANDA LIND Ministre de la Culture et de la Démocratie, responsable du sport (de juillet à décembre 2020)	Suède
Représentants du Conseil de l'Europe	M ^{me} GABRIELLA BATTAINI-DRAGONI Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe	Italie
	M. IGOR ZHDANOV Conseiller, Institut de recherche du ministère des Affaires internes	Ukraine
Représentants de l'Afrique	M. ASHRAF SOBHY Ministre de la Jeunesse et des Sports	Égypte
	M ^{me} MACSUZY MONDON Ministre des Collectivités locales, du Gouvernement local, de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Gestion des risques et des catastrophes (de janvier à octobre 2020)	Seychelles
	M ^{me} MARIE CELINE ZIALOR Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Affaires familiales (de novembre à décembre 2020)	Seychelles
	M. NATHI MTHETHWA Ministre des Sports, des Arts et de la Culture	Afrique du Sud



Autorités publiques

Représentants des Amériques	M ^{me} ANDREA SOTOMAYOR Présidente du Conseil des Sports des Amériques (CADE)	Équateur
	M. GERARDO FAJARDO Président du Conseil des Sports d'Amérique centrale et des Caraïbes (CONCECADE)	Honduras
	M ^{me} FATIMA MORALES Présidente du Conseil sud-américain des Sports (CONSUDE)	Paraguay
	M. JAMES CARROLL Directeur adjoint du Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues de la Maison-Blanche	États-Unis
Représentants de l'Asie	M. LI YINGCHUAN Vice-ministre de l'Administration générale des sports	Chine
	M. KAMEOKA YOSHITAMI Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (de janvier à septembre 2020)	Japon
	M. TANOSE TAIDO Ministre de l'Éducation, de la Culture, des Sports, des Sciences et de la Technologie (d'octobre à décembre 2020)	Japon
	M ^{me} CHOI YOUNHEE Vice-ministre de la Culture, des Sports et du Tourisme	République de Corée
Représentants de l'Océanie	M. MOHAMMED SALEH AL KONBAZ Président du Comité antidopage d'Arabie saoudite	Arabie saoudite
	M. RICHARD COLBECK Ministre de la Jeunesse et des Sports	Australie
	M. GRANT ROBERTSON Vice-premier ministre; Ministre des Sports et des Loisirs	Nouvelle-Zélande

Groupe consultatif d'experts en éthique

Le Groupe consultatif d'experts en éthique de l'AMA fournit une opinion éthique indépendante à la direction de l'Agence en examinant des enjeux urgents, controversés ou émergents soulevés par la lutte contre le dopage dans le sport.

Le groupe de six membres, présidé par Bartha Maria Knoppers, professeure à la Chaire de recherche du Canada en droit et en médecine, et directrice du Centre de génomique et politiques de la Faculté de médecine de l'Université McGill, au Canada, s'est réuni à sept reprises en 2020 pour discuter de divers sujets d'actualité et formuler des recommandations à la direction de l'AMA. Au cours de ces séances, le Groupe consultatif d'experts en éthique a également identifié des dossiers susceptibles d'avoir un impact sur la lutte contre le dopage et conseillé de manière proactive la direction de l'AMA sur les répercussions potentielles.

Les sujets discutés en 2020 comprennent notamment l'utilisation secondaire d'échantillons à des fins de recherche (et en particulier la question du consentement), les considérations éthiques associées à l'éventuelle utilisation de l'intelligence artificielle dans l'antidopage, la mise en œuvre de codes de conduite appropriés pour les organisations antidopage, et les processus d'évaluation éthique utilisés par l'AMA à l'égard des recherches en sciences sociales (exigences liées aux bourses).

Les autres activités du Groupe consultatif d'experts en éthique ont consisté à contribuer à la rédaction du Code d'éthique de l'Agence, à réfléchir à la meilleure façon d'appliquer à son propre travail les principes d'équité, de diversité et d'inclusion, et à s'interroger sur les implications, dans son travail et dans la lutte contre le dopage en général, de la consultation de l'Organisation mondiale de la santé sur la modification du génome humain.

Équipe de direction



OLIVIER NIGGLI
Directeur général



CATHERINE MACLEAN
Directrice, Communication



RENÉ BOUCHARD
Conseiller, Relations avec
les gouvernements



RAFAL PIECHOTA
Directeur, Bureau du président



DAO CHUNG
Cheffe des finances



D^R OLIVIER RABIN
Directeur exécutif senior, Sciences
et partenariats internationaux



MARIA JOSÉ PESCE CUTRI
Directrice, Bureau d'Amérique latine



TIM RICKETTS
Directeur, Standards et harmonisation



FRÉDÉRIC DONZÉ
Directeur des opérations



JULIEN SIEVEKING
Directeur, Affaires juridiques



SÉBASTIEN GILLOT
Directeur, Bureau européen et relations
avec les fédérations internationales



RODNEY SWIGELAAR
Directeur, Bureau d'Afrique



KAZUHIRO HAYASHI
Directeur, Bureau Asie/Océanie



D^R ALAN VERNEEC
Directeur médical



AMANDA HUDSON
Directrice, Éducation



GÜNTER YOUNGER
Directeur, Renseignement et enquêtes



TOM MAY
Directeur, Développement de programmes
et relations avec les ONAD/ORAD

Aperçu organisationnel

À la fin de 2020, l'AMA comptait 144 employés motivés et talentueux. Notre équipe travaille en constante collaboration avec nos partenaires dans le monde pour protéger l'intégrité du sport et défendre les valeurs du franc jeu.

Années
de service

23

Moins
d'un an

73

1 à 5
ans

20

6 à 10
ans

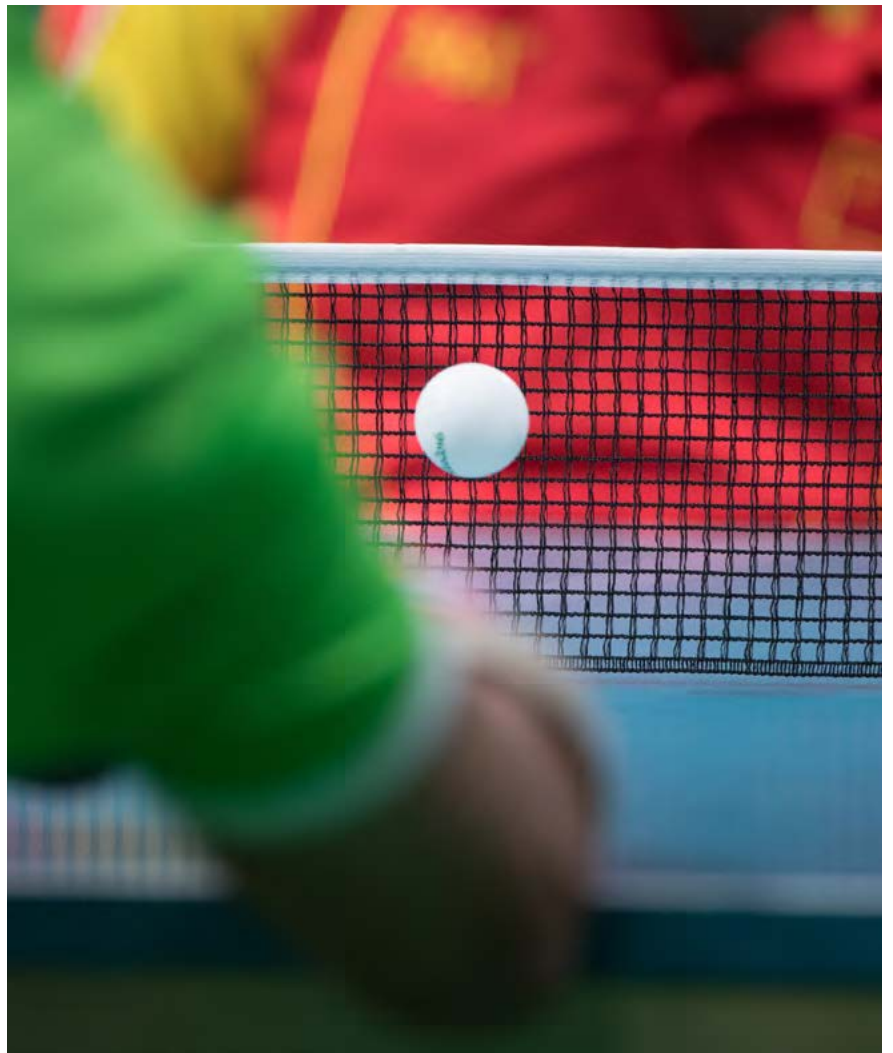
13

11 à 15
ans

15

Plus de
16 ans

Répartition
par région



121

Bureau principal
de Montréal
Canada

12

Bureau de Lausanne
Suisse

3

Bureau du Cap
Afrique du Sud

3

Bureau de Tokyo
Japon

3

Bureau de Montevideo
Uruguay

2

Bureau du président
à Varsovie
Pologne

51



Nationalités



AFRIQUE DU SUD	FRANCE	POLOGNE
ALLEMAGNE	GRÈCE	QATAR
ANGLETERRE	GUATEMALA	RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
ARGENTINE	GUINÉE	ROUMANIE
ARMÉNIE	GUYANE	SÉNÉGAL
AUSTRALIE	HAÏTI	SRI LANKA
BELGIQUE	INDE	SUISSE
BRÉSIL	IRAN	SURINAM
CAMBODGE	IRLANDE	UKRAINE
CAMEROUN	ITALIE	URUGUAY
CANADA	JAMAÏQUE	VENEZUELA
CAP-VERT	JAPON	VIETNAM
CHINE	KIRGHIZISTAN	
COLOMBIE	LIBAN	
CORÉE DU SUD	LITUANIE	
CUBA	MAROC	
ÉCOSSE	MAURICE	
ÉGYPTE	MEXIQUE	
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	PAYS BAS	
	PÉROU	

Bureaux régionaux de l'AMA

Les bureaux régionaux de l'AMA au Cap, à Lausanne, à Montevideo et à Tokyo jouent un rôle clé dans l'engagement des partenaires dans ces régions du monde. Les activités des bureaux régionaux s'articulent autour des priorités stratégiques organisationnelles. Ces bureaux concentrent leurs efforts sur la collaboration et l'assistance aux partenaires. En particulier, ils assurent la liaison avec les autorités publiques et les organisations sportives basées dans leurs régions, aident les partenaires régionaux à développer leurs programmes antidopage, mais aussi à atteindre et à maintenir leur conformité au Code mondial antidopage, favorisent le renforcement des capacités, notamment grâce au programme des organisations régionales antidopage, contribuent à la mise en œuvre de programmes d'éducation et facilitent la collecte des contributions à l'AMA dans chaque région.

Le bureau de Lausanne agit également en tant que premier point de contact et de soutien intégré pour les fédérations internationales, les autres partenaires du Mouvement sportif et d'autres partenaires à l'échelle régionale.





Le Code mondial anti-dopage et le programme mondial anti-dopage

Le Code mondial antidopage (Code) et le Programme mondial antidopage ont pour but de :

- 1** Protéger le droit fondamental des sportifs de participer à des activités sportives exemptes de dopage, promouvoir la santé et garantir ainsi aux sportifs du monde entier l'équité et l'égalité dans le sport.
- 2** Veiller à l'harmonisation, à la coordination et à l'efficacité des programmes antidopage aux niveaux international et national en matière de détection, de dissuasion et de prévention du dopage.



Les principaux éléments du Programme mondial antidopage et la manière dont ils sont reliés sont décrits ci-dessous.

Obligatoires pour les signataires du Code (organisations antidopage)



*

Le Code mondial antidopage (Code) est le document de base sur lequel est fondée la mission de l'AMA. Il harmonise les politiques, règles et règlements antidopage des organisations sportives et des autorités publiques dans le monde. Il est accompagné d'un certain nombre de Standards internationaux destinés à harmoniser différents domaines techniques de l'antidopage.

Dans un esprit de collaboration, tous les départements de l'AMA soutiennent et aident les organisations antidopage au quotidien dans les divers aspects de leurs programmes antidopage. Après un processus de consultation de deux ans, l'AMA a approuvé un Code et des Standards internationaux révisés lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en novembre 2019. Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021.

* Le Code étant un document non gouvernemental qui ne s'applique qu'aux organisations sportives, la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO constitue le cadre juridique en vertu duquel les gouvernements traitent certaines questions de dopage qui sont hors du domaine du Mouvement sportif.

Standards internationaux



Modèles de bonnes pratiques et directrices

Non obligatoires pour signataires du Code (organisations antidopage)



Nos partenaires

Aucun groupe ou organisation ne peut, à lui ou elle seul(e), protéger le sport propre dans le monde entier. Un réseau mondial de partenaires engagés, présentés ci-dessous, est indispensable, et l'AMA compte sur eux pour jouer un rôle déterminant dans la lutte contre le dopage dans le sport. Ensemble, nous voulons nous assurer que les organisations antidopage (OAD) mettent en œuvre des règles et des règlements antidopage harmonisés de façon équitable et uniforme. Le but ultime est de protéger le droit de chaque sportif à un sport propre et, ainsi, de promouvoir la santé et garantir l'équité et l'égalité.

Si la collaboration de l'AMA avec des centaines d'OAD produit des résultats sur l'ensemble de la planète, le financement de l'Agence provient à parts égales des gouvernements et du Mouvement sportif. Dans la présente section, nous mettons en évidence quelques réalisations de 2020 avec ces principaux partenaires.

Pour les organisations nationales antidopage (ONAD) et les organisations régionales antidopage (ORAD), veuillez consulter la section 'Renforcement des capacités' à la page 43.

SPORTIFS

En vertu du Code mondial antidopage (le Code), un sportif est une personne qui concourt dans un sport au niveau international ou national. Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA. L'Agence s'efforce de créer un contexte équitable afin que les sportifs puissent poursuivre l'excellence grâce à leurs talents naturels.

ENTOURAGE

Tout entraîneur, soigneur, directeur sportif, agent, personnel d'équipe, officiel, personnel médical ou paramédical, parent ou toute autre personne qui travaille avec ou qui traite un sportif.

GOUVERNEMENTS

Les autorités publiques fournissent à l'AMA 50 % de son budget. De plus, par l'adoption de lois et le développement de politiques, de règles, de règlements et de pratiques administratives, les gouvernements prennent des mesures là où l'AMA et le Mouvement sportif ne le peuvent pas.

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)

Au nom du Mouvement sportif, le CIO fournit à l'AMA l'autre moitié de son budget. C'est l'organe directeur du Mouvement sportif, qui rend le respect du Code obligatoire. Pendant les Jeux olympiques, l'Agence de contrôles internationale met en œuvre le programme antidopage au nom du CIO. Ce programme est supervisé par des Observateurs indépendants de l'AMA.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

En 2005, l'engagement des gouvernements à reconnaître le Code a pris la forme de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport. L'AMA collabore avec l'UNESCO pour promouvoir le franc jeu et le sport propre par une stratégie internationale de coopération, d'éducation et de renforcement des capacités.

**COMITÉ
INTERNATIONAL
PARALYMPIQUE
(CIP)**

C'est l'organe directeur du Mouvement paralympique, qui rend le respect du Code obligatoire. Pendant les Jeux paralympiques, le CIP est responsable du programme antidopage, sous la supervision des Observateurs indépendants de l'AMA.

**FÉDÉRATIONS
INTERNATIONALES
(FI)**

Les FI sont tenues, en vertu du Code, de mener diverses activités antidopage, notamment des contrôles en compétition et hors compétition, des programmes d'éducation et l'imposition de sanctions dans les cas de violation des règles antidopage (VRAD).

**ORGANISATIONS
NATIONALES
ANTIDOPAGE
(ONAD)**

Les ONAD, principalement subventionnées par les gouvernements, sont les organisations responsables en particulier des contrôles des sportifs nationaux en compétition et hors compétition, des contrôles des sportifs d'autres pays qui participent à une compétition à l'intérieur des frontières de la nation concernée, de la mise en place de programmes d'éducation et de l'imposition de sanctions dans les cas de VRAD.

**ORGANISATIONS
RÉGIONALES
ANTIDOPAGE
(ORAD)**

Les ORAD regroupent plusieurs pays plus petits ou moins développés, où il n'y a pas de programme antidopage conséquent, afin de développer des programmes antidopage régionaux conformes au Code.

**COMITÉS
NATIONAUX
OLYMPIQUES
(CNO)**

Les règles du CIO exigent des CNO qu'ils s'assurent que le Code soit respecté. Les CNO sont également responsables de la mise en œuvre du Code dans les pays où il n'y a pas d'ONAD.

**COMITÉS
NATIONAUX
PARALYMPIQUES
(CNP)**

Les règles du CIP exigent des CNP qu'ils s'assurent que le Code soit respecté.

**ORGANISATIONS
RESPONSABLES
DE GRANDES
MANIFESTATIONS
(OGM)**

Les OGM (telles que le CIO et le CIP) servent d'organisations responsables pour des manifestations continentales, régionales ou internationales.

**LABORATOIRES
ACCREDITÉS
PAR L'AMA**

Le système de contrôles antidopage à l'échelle mondiale s'appuie sur un réseau de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons et saisissent les résultats dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS).

**TRIBUNAL
ARBITRAL
DU SPORT
(TAS)**

Le TAS est une institution offrant des services dans le but de faciliter la résolution des litiges en matière de sport par la voie de l'arbitrage ou de la médiation au moyen d'une procédure adaptée aux besoins spécifiques du monde sportif. L'AMA dispose d'un droit d'appel au TAS pour les cas de dopage sous la juridiction d'organisations ayant mis en place le Code.



TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT

Laboratoires accrédités par l'AMA

Sportifs
et
Entourage

- FI
- GOUVERNEMENTS
- UNESCO
- CIO
- OGM
- ORAD
- ONAD
- CPN
- CNO
- CIP

Gouvernements

Essentiels au succès continu de l'antidopage, les gouvernements forment un partenariat incontournable avec le Mouvement sportif pour financer, administrer et conseiller l'AMA. Ils s'assurent que les cadres juridiques nationaux fournissent le soutien nécessaire aux politiques antidopage et, dans plusieurs pays, procurent des ressources financières à l'ONAD locale.

L'équipe des Relations avec les gouvernements de l'Agence veille à ce que les relations avec les gouvernements dans le monde entier continuent de se développer dans l'intérêt des sportifs et du sport propre.

ENGAGEMENT DE L'AMA AVEC LES PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX

À partir de février 2020, il n'a plus été possible de rencontrer des ministres en personne en raison de la pandémie de COVID-19. Les efforts visant à mobiliser directement nos partenaires gouvernementaux n'ont cependant pas ralenti. Ils ont même considérablement accéléré. L'AMA a lancé une série de rencontres virtuelles bilatérales qui ont généré d'excellentes occasions de contact et d'échanges avec un grand nombre de ministres et d'autres responsables gouvernementaux sur tous les continents.

Ces rencontres ont permis de présenter notre nouveau plan stratégique et de discuter des défis auxquels l'Agence est confrontée, tout en nous permettant d'entendre directement les ministres expliquer leur situation nationale. Les commentaires reçus indiquent que les autorités publiques ont apprécié ces échanges directs, qui ont contribué à renforcer la collaboration et la coordination avec les gouvernements aux plus hauts niveaux.

Quarante-huit rencontres virtuelles avec des ministres se sont tenues en 2020, et de nombreuses autres ont déjà eu lieu et sont prévues en 2021.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES PAYS

L'AMA a continué en 2020 de répondre aux besoins de tous les pays à partir de son bureau principal à Montréal, au Canada, et de ses bureaux régionaux du Cap, en Afrique du Sud, de Lausanne, en Suisse, de Montevideo, en Uruguay, et de Tokyo, au Japon. Compte tenu de l'interruption des rencontres en personne en raison de la pandémie de COVID-19, l'AMA a déployé des efforts supplémentaires pour communiquer, mobiliser et fournir du soutien.



De gauche à droite : Yang Yang, vice-présidente de l'AMA; D^{re} Amina C. Mohamed, Secrétaire d'État aux sports, au patrimoine et à la culture du Kenya; Witold Bańka, président de l'AMA; Olivier Niggli, directeur général de l'AMA.

Asie/Océanie

Le bureau de l'AMA en Asie a entamé des discussions avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est sur l'intégration de politiques antidopage à leurs politiques sportives, en mettant particulièrement l'accent sur la mise en œuvre du Code mondial antidopage 2021 (le Code) et les programmes de soutien associés par l'élaboration d'un protocole d'entente.

Afrique

En Afrique, l'AMA a notamment signé en 2020 un protocole d'entente avec la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFEJES). Ce protocole d'entente a marqué le début d'une collaboration plus étroite entre les pays francophones d'Afrique et l'Agence.

Amériques

En février 2020, l'AMA a participé aux assemblées générales de deux groupes intergouvernementaux — le Conseil des Sports ibéro-américain (CID) et le Conseil des Sports des Amériques (CADE) — organisées par le gouvernement de l'Équateur.

Le bureau régional d'Amérique latine de l'AMA a également tenu une série de rencontres virtuelles pour appuyer le développement des programmes antidopage des ONAD et faire la promotion des outils disponibles en ligne.

Aux États-Unis, l'ex-Président Donald Trump a promulgué une nouvelle mesure législative appelée la loi antidopage Rodchenkov, en décembre 2020. L'AMA et d'autres partenaires ont prévenu que certains volets importants de la loi auront des conséquences imprévues et ébranleront le cadre juridique antidopage global reconnu à ce jour par 191 nations, dont les États-Unis. L'Agence continue de travailler avec les autorités américaines sur la manière dont la loi sera mise en œuvre afin de minimiser les perturbations et de maximiser l'alignement sur le système mondial antidopage.

En juillet 2020, le Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues (Office of National Drug Control Policy), l'agence fédérale responsable de la politique antidopage américaine, a publié un rapport exprimant des inquiétudes à propos de la gouvernance de l'AMA et suggérant des modifications. L'AMA a travaillé directement avec les responsables américains pour réagir au rapport et répondre aux questions en tenant compte des recommandations, tout en insistant sur les vastes réformes de la gouvernance déjà entreprises par l'Agence et en place en 2020.

Europe

L'AMA a travaillé en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales européens. La priorité en 2020 a été la mise en œuvre du Code 2021. L'AMA fournit un soutien continu aux autorités publiques ayant décidé de mettre en place le Code via leur législation pour les aider à effectuer les mises à jour nécessaires de leur législation.

La collaboration entre l'Agence et le Conseil de l'Europe a continué, notamment dans le domaine de la supervision de la conformité au Code, dans le cadre du protocole d'entente signé par les deux organisations en 2016. Cette collaboration a consisté en un dialogue régulier et un travail conjoint sur des projets clés, y compris l'examen du processus de supervision de la conformité à la Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe.

L'AMA a également approfondi ses relations avec l'Union européenne par la promotion du programme Erasmus+, le soutien de la Semaine européenne du sport, et des discussions sur le plan de travail 2021-2024 de l'Union européenne en faveur du sport.

SOUTIEN FINANCIER EN 2020

Les gouvernements fournissent à l'AMA 50 % de son budget. En outre, plusieurs offrent à l'Agence un soutien financier supplémentaire pour l'aider dans sa mission et ses activités en vue de protéger le sport propre.

En 2020, les contributions courantes des gouvernements ont totalisé 18 390 626 millions de dollars américains (USD). Pendant l'année, et jusqu'au milieu de 2021, l'AMA a reçu des contributions financières supplémentaires totalisant plus de 3,5 millions USD des gouvernements du Canada (748 390 USD), de la Chine (992 694 USD), de Chypre (3 021 USD), de l'Égypte (100 000 USD), de la France (60 818 USD), de la Grèce (24 300 USD), de l'Inde (1 million USD), de la Pologne (108 000 USD) et de l'Arabie Saoudite (500 000 USD) pour appuyer les activités de l'Agence en matière de recherche scientifique et de renseignement et enquêtes.

Ces contributions se sont inscrites dans le cadre d'une initiative généreuse annoncée en novembre 2019 par le président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach, pour renforcer la recherche scientifique et les programmes de renseignement et d'enquête de l'AMA. Dans le cadre de cette initiative, le CIO, au nom du Mouvement sportif, a égalé les contributions supplémentaires fournies par les gouvernements, de sorte que ces contributions ont rapporté plus de 7 millions USD au système mondial antidopage.

De plus, l'AMA a reçu en 2020 des contributions extrabudgétaires non liées à l'initiative lancée par le CIO de la part des gouvernements de l'Australie (55 000 USD) et du Japon (174 894 USD), ainsi que de la ville de Lausanne et du Canton de Vaud en Suisse (41 231 USD), pour un total de 271 125 USD qui servira à financer divers projets de l'Agence.

L'AMA est très reconnaissante de ce soutien supplémentaire, qui a permis de renforcer le développement d'activités clés dans la lutte contre le dopage.

Organisations intergouvernementales

En plus de son travail intensif avec les gouvernements, l'AMA a également collaboré de près en 2020 avec un éventail de partenaires intergouvernementaux, notamment l'Union africaine, le Conseil de l'Europe, l'Union européenne, la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES), le Conseil des Sports ibéro-américain, le Conseil sud-américain des Sports, le Conseil des Sports d'Amérique centrale et des Caraïbes, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), l'Organisation mondiale des douanes, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'agence européenne spécialisée dans la répression de la criminalité (Europol).

L'Agence a signé un protocole d'entente avec l'ONUDC en février 2021, l'essentiel des travaux nécessaires pour y parvenir ayant été entrepris en 2020. Ce protocole d'entente accroît la collaboration dans les domaines de l'expertise

scientifique (recherche, capacités analytiques et échange de renseignements) associés aux drogues émergentes.

Les discussions et le travail de fond menés avec Europol au cours de 2020 ont également débouché au début de 2021 sur la signature d'un protocole d'entente qui a renforcé la collaboration entre l'AMA, les organisations antidopage et les forces de l'ordre après celui conclu en 2009 par l'AMA et INTERPOL.

L'AMA a continué de travailler en étroite collaboration avec l'UNESCO. L'Agence a encouragé les pays restants à ratifier la Convention internationale contre le dopage dans le sport. En 2020, São Tomé-et-Príncipe (octobre 2020) et le Liban (novembre 2020) sont devenus les 190^e et 191^e pays à ratifier la Convention. Il n'en reste plus que quatre à devoir encore le faire. De plus, l'AMA a continué de participer aux séances du Bureau de la Conférence des États parties à la Convention.

PORTRAIT DE PARTENAIRE

Chaire de recherche sur l'antidopage dans le sport de l'Université de Sherbrooke



De droite à gauche, le directeur général de l'AMA, Olivier Niggli, avec des représentants de l'Université de Sherbrooke : Jean-Pierre Perreault, David Pavot, Vincent Joli-Cœur et François Coderre.

La Chaire de recherche sur l'antidopage dans le sport de l'Université de Sherbrooke, au Québec (Canada), a été officiellement inaugurée le 11 février 2020 au bureau principal de l'Agence, à Montréal, ce qui représente l'aboutissement de deux années de discussions entre l'AMA et l'université. La Chaire et le nouveau programme de deuxième cycle en sciences humaines, développés en partenariat par les deux organisations, visent le développement d'une expertise mondialement reconnue dans le domaine de la lutte contre le dopage au moyen d'une approche axée sur l'évolution de la recherche et le transfert de connaissances. L'université dirige la Chaire et le programme de façon indépendante de l'AMA.

Le programme académique sur l'antidopage dans le sport a pour but de former des professionnels qui travailleront à la protection du sport propre. Les sujets d'étude comprennent la gouvernance du sport, la réglementation antidopage, les contrôles, les approches analytiques, la gestion des résultats, les enquêtes, le marketing et l'éducation. Plusieurs thèmes de recherche ont été intégrés pour 2020-2021, y compris les lanceurs d'alerte, les enquêtes, l'intelligence artificielle et la gestion de la marque en éducation.

Les autorités québécoises ont approuvé le programme d'enseignement (offert en français et en anglais) en mai 2021, et la première cohorte d'étudiants est attendue en septembre 2022.

Dans le cadre de ce programme, en partenariat avec l'Université de Lausanne, en Suisse, l'Université de Sherbrooke a lancé une nouvelle section portant sur l'antidopage dans une revue appliquant un système d'évaluation par les pairs (Frontiers). Dans le cadre de sa stratégie de recherche en sciences sociales, l'Agence encouragera la soumission d'articles pour publication dans la revue.

La Chaire de recherche de l'université a également activement développé des partenariats académiques stratégiques avec l'Université de Lausanne, l'Université de Dijon, en France, et d'autres universités en Asie, en Afrique et en Océanie. Ces partenariats internationaux contribuent à étendre la portée de l'expertise antidopage dans le monde.

LES VISAGES DE L'AMA



Florence Lefebvre-Rangeon
Directrice adjointe, Relations
avec les gouvernements

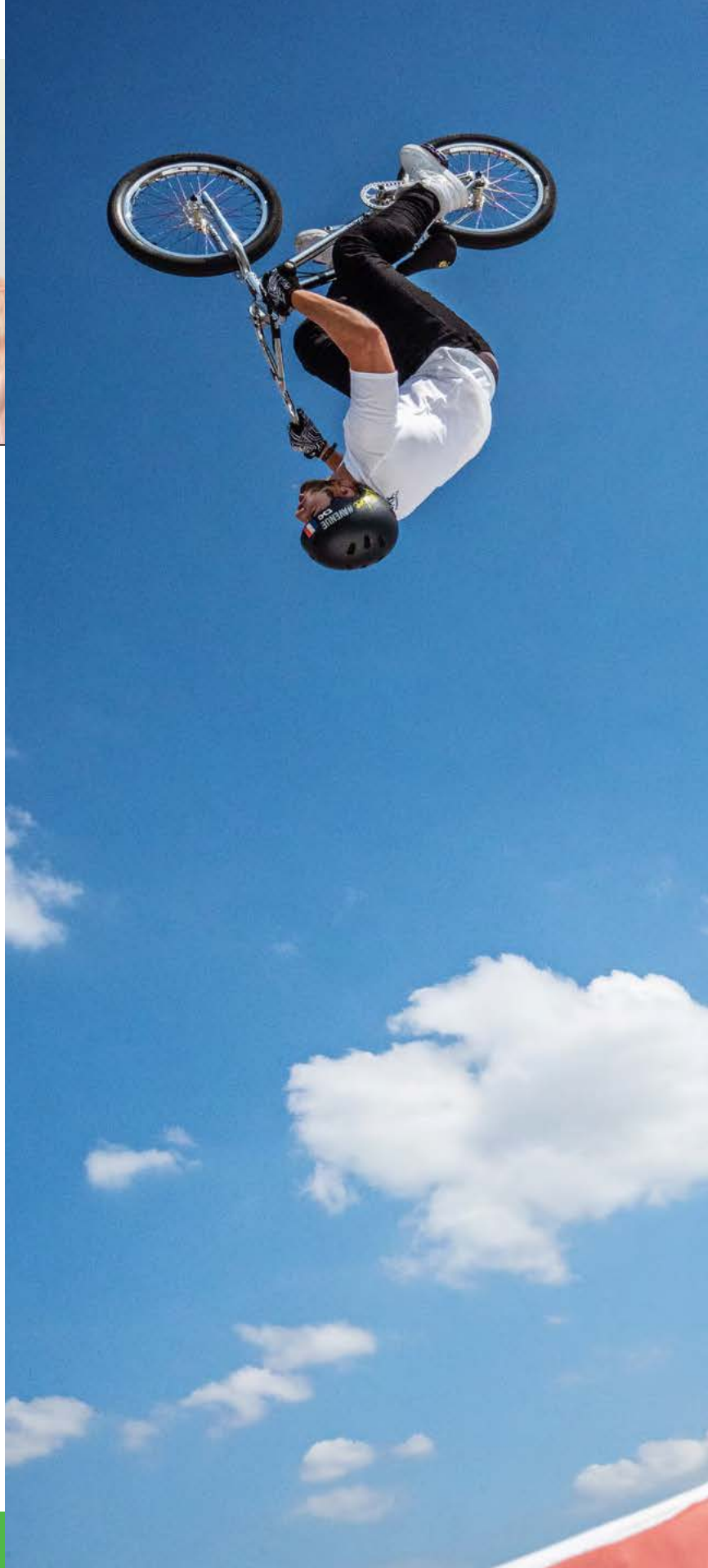
Année d'embauche : 2015
Ville d'origine : Amiens, France

Le sport est un excellent moyen de s'améliorer et de trouver sa place dans le monde. J'adore tous les sports, mais le football (soccer) est mon préféré. J'ai joué au niveau national dans quelques pays, ce qui s'est avéré très enrichissant. Le football a été ma façon de m'intégrer aux différents endroits où j'ai habité. Dans un sport d'équipe, toutes les émotions sont partagées – on gagne ou on perd avec ses coéquipières, ce qui crée un réel sentiment de camaraderie. Rien ne bat ça.

Mon premier emploi a été dans les affaires européennes et le droit public, mais ce que je voulais vraiment, c'était travailler dans le sport et dans le droit du sport, afin de reproduire dans ma vie professionnelle ce que le sport me procurait personnellement. J'aspirais à faire partie d'une équipe ayant le même objectif que moi, soit de protéger le sport. Je suis vraiment heureuse d'avoir trouvé ce que je cherchais à l'AMA.

Le rôle de l'équipe des Relations avec les gouvernements de l'Agence est d'abord d'être à la disposition des gouvernements, de les tenir au courant des activités de l'AMA et de répondre à leurs questions ou préoccupations. Ce sont des partenaires clés, et nous parlons régulièrement avec nos collègues gouvernementaux pour qu'ils sachent ce qui se passe. Bien entendu, les gouvernements ont bien d'autres responsabilités et priorités, alors c'est à nous d'insister sur l'importance de lutter contre le dopage dans le sport et la société en général et de travailler ensemble vers un monde de sport propre. Nous essayons de les aider à en faire davantage en leur soumettant des idées et en facilitant l'échange de bonnes pratiques entre différents pays et continents.

Je me lève tous les matins en sachant que je travaille pour protéger le sport et c'est la meilleure source de motivation. Pour moi, c'est un emploi parfait.



Mouvement sportif

Relations avec le mouvement sportif

L'AMA protège les sportifs avec l'appui de diverses organisations qui réglementent et encouragent le sport dans le monde et sont des partenaires essentiels pour assurer un terrain de jeu équitable.

Les principales parties prenantes du Mouvement sportif sont le Comité International Olympique (CIO), le Comité International Paralympique (CIP), les fédérations internationales (FI), les comités nationaux olympiques (CNO), les comités nationaux paralympiques (CNP) et les organisations responsables de grandes manifestations (OGM).

SOUTIEN FINANCIER EN 2020

Au nom du Mouvement sportif, le CIO fournit à l'AMA 50 % de son budget, égalant les contributions annuelles des gouvernements, ce dont l'Agence est très reconnaissante.

Tel que mentionné à la page 38, en novembre 2019, le président du CIO, Thomas Bach, a annoncé que le CIO égalerait les sommes additionnelles versées à l'AMA pour la recherche scientifique et les enquêtes. Le CIO s'est ainsi assuré que chaque dollar investi par les gouvernements injectait deux dollars dans le système. En 2020, et jusqu'au milieu de 2021, les contributions fournies par les gouvernements dans le cadre de cette initiative se sont élevées à plus de 3,5 millions USD, ce qui a ajouté 7 millions USD au système mondial antidopage.

Cette initiative de collaboration démontre la force du partenariat entre le Mouvement sportif et les autorités publiques en matière de lutte contre le dopage.

L'AMA travaille en étroite collaboration avec les FI, les organisations qui chapeautent les FI, le CIO, le CIP et d'autres organisations sportives, principalement par l'intermédiaire de son département des Relations avec le Mouvement sportif basé au bureau européen de l'Agence à Lausanne, en Suisse, une ville qui héberge également le CIO et de nombreuses FI.

Plus de 120 organisations de ce genre, possédant chacune une expérience et une expertise particulières et divers niveaux de ressources, bénéficient du soutien de l'AMA pour mener à bien leurs efforts antidopage. Afin de réaliser ce mandat, l'AMA s'efforce d'établir et de maintenir une bonne communication, ainsi que des relations mutuellement profitables, avec les dirigeants et les contacts opérationnels responsables de la lutte contre le dopage au sein de ces organisations.

Agence de contrôles internationale

L'AMA a contribué à la création de l'Agence de contrôles internationale (ACI) en 2018 et continue de travailler en étroite collaboration avec elle.

L'ACI est une fondation à but non lucratif basée à Lausanne. Elle est indépendante des pouvoirs sportifs ou politiques sur le plan opérationnel et gère des programmes antidopage pour des FI, des OGM et d'autres organisations antidopage qui demandent de l'aide. À ce jour, environ 50 organisations sportives internationales ont délégué à l'ACI la gestion d'une partie ou de la totalité de leurs programmes antidopage. L'ACI met en œuvre des activités antidopage fondées sur l'expertise et le renseignement et favorise la collaboration au sein de la communauté antidopage dans le but d'accroître l'équité dans le sport.

L'AMA a continué d'appuyer la croissance de l'ACI en 2020, en assurant une communication régulière entre les deux organisations, tant au niveau de la direction que du point de vue opérationnel. Un dialogue constructif se poursuit notamment entre les deux organisations en lien avec la mise en œuvre d'activités antidopage robustes au sein des FI et chez les OGM.

« Je suis enchantée de constater que nos activités se sont de plus en plus rapprochées l'année dernière, et que l'AMA et l'ACI mènent de projets qui profitent à l'ensemble de la communauté du sport propre de façon complémentaire, s'est réjouie la présidente du Conseil de l'ACI, **Valérie Fourneyron**. L'AMA a un siège d'observateur indépendant au conseil de l'ACI, ce qui lui permet de s'assurer que nous fonctionnons dans le cadre réglementaire nécessaire, et nous espérons que les rapports et les relations de l'ACI du point de vue opérationnel suscitent des commentaires positifs en provenance du terrain. Je me réjouis de ce que nous pourrions accomplir ensemble pour renforcer la protection du sport dans les prochaines années. »

« L'année 2020 a été marquée par une collaboration opérationnelle accrue avec l'AMA, et je suis heureux que nous ayons établi des échanges productifs entre nos deux organisations à tous les niveaux, que ce soit avec le bureau européen ou avec le bureau principal de Montréal, a ajouté le directeur général de l'ACI, **Benjamin Cohen**. Notre collaboration avec l'AMA dans un éventail de domaines tels que le projet sur le dépistage à partir de gouttes de sang séché, les enjeux touchant le renseignement et les enquêtes, le programme international de formation et d'accréditation d'agents de contrôle du dopage de l'ACI, l'éducation, la communication ou les initiatives scientifiques, a jeté des bases solides pour faire progresser la lutte pour le sport propre en partenariat avec toutes les autres organisations antidopage. »

LES VISAGES DE L'AMA



Sibylle Villard
Responsable, Bureau européen

Année d'embauche : 2001
Ville d'origine : Lausanne,
Suisse

J'ai rejoint l'AMA en 2001 alors que le bureau principal se trouvait encore à Lausanne. L'Agence venait d'être créée et nous étions seulement une dizaine d'employés. Le bureau principal a ensuite déménagé à Montréal, et Lausanne est devenue le bureau européen, l'un des quatre bureaux régionaux dans le monde. La croissance de l'organisation a été phénoménale. J'ai travaillé jusqu'à présent avec quatre présidents différents : une expérience et une aventure extraordinaires. J'ai notamment travaillé lors des Jeux olympiques de 2002 à Salt Lake City, aux États-Unis, avec le président fondateur de l'AMA, Richard Pound, et j'en garde un souvenir incroyable.

Le bureau européen a grandi depuis. Notre équipe est plus imposante et regroupe des membres de plusieurs départements, ce qui crée beaucoup de diversité. Dans mon travail, j'ai l'immense privilège de rencontrer des gens du Mouvement sportif provenant des quatre coins du monde. La plupart des fédérations internationales sont basées en Suisse, dont plusieurs à Lausanne et dans les environs. Nous sommes également voisins du CIO et du Tribunal arbitral du sport. Notre bureau se trouve dans la « Maison du Sport International », ce qui en fait un point de rencontre commode pour de nombreuses organisations sportives.

Quand j'explique aux gens que je travaille à l'AMA, ça pique toujours leur curiosité. Le sport propre est un sujet qui fascine. Ce qui me plaît dans l'antidopage, c'est que j'ai le sentiment de travailler pour une cause vraiment importante. Nous appuyons les sportifs qui veulent pratiquer un sport propre.

L'AMA est là pour appuyer ses partenaires, dont les sportifs du monde entier; et à Lausanne, nous faisons en sorte qu'ils se sentent toujours les bienvenus et obtiennent les réponses qu'ils cherchent.

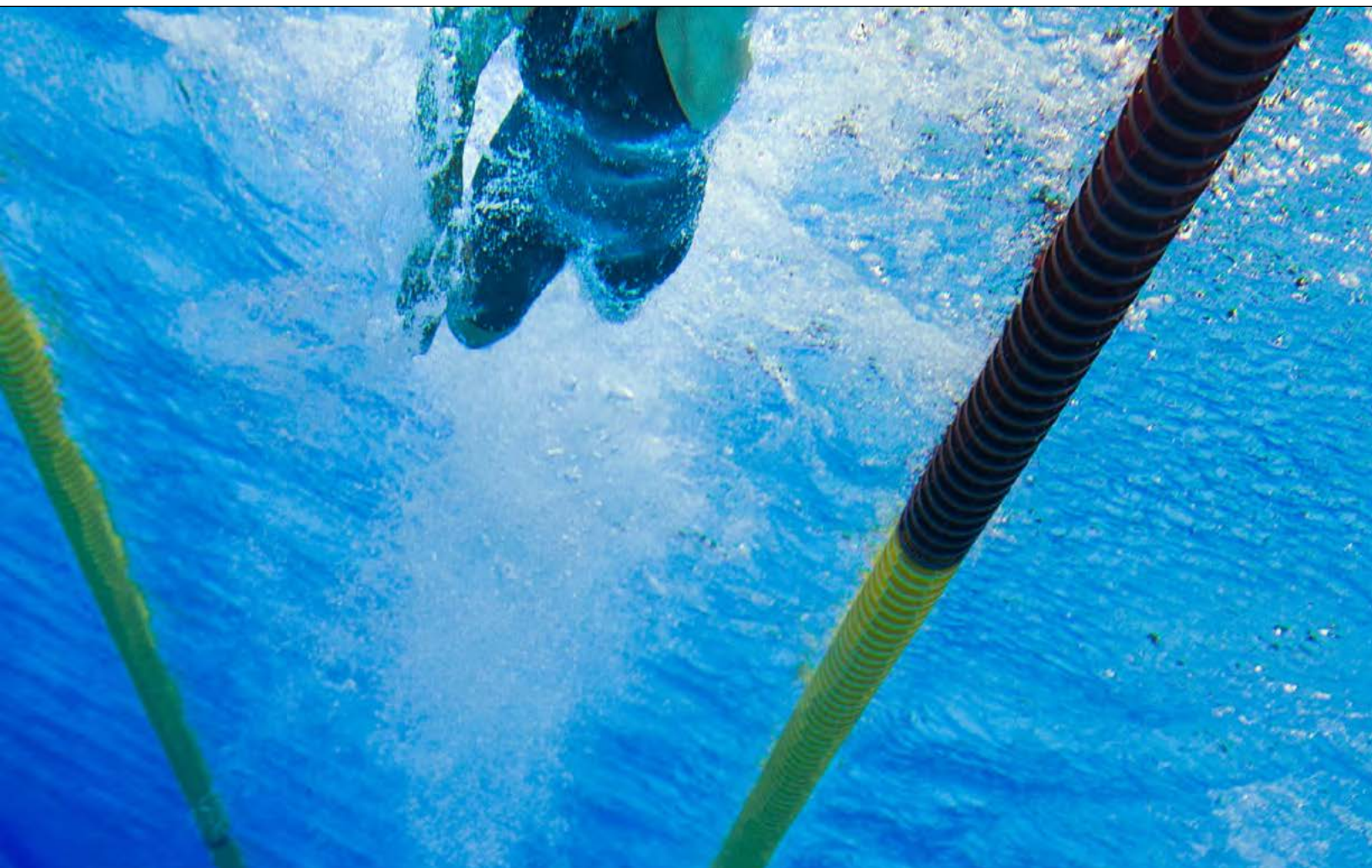
Renforcement des capacités et relations avec les ONAD/ORAD

L'essence du travail de l'AMA est d'assurer l'équité et la possibilité pour tous les sportifs de concourir sur un pied d'égalité. Le travail accompli par l'Agence avec les organisations nationales et régionales antidopage (ONAD et ORAD) pour développer leurs capacités locales est important pour atteindre ce but ultime.

ORGANISATIONS NATIONALES ANTIDOPAGE (ONAD)

Pendant toute l'année 2020, le département Développement de programmes et Relations avec les ONAD/ORAD de l'AMA et les bureaux régionaux de l'Agence, en particulier, ont travaillé avec les ONAD pour relever les défis découlant de la pandémie de COVID-19 au niveau national et discuter des répercussions de cette situation. Ces discussions ont contribué à l'élaboration de directives et d'outils mis à la disposition des organisations antidopage par l'Agence.

Outre l'assistance quotidienne fournie, l'AMA a coordonné le soutien direct et ciblé offert à trois ONAD dans le cadre d'ententes de partenariat entre ONAD : l'ONAD d'Égypte avec



l'Institut sud-africain pour un sport sans dopage, l'ONAD d'Ukraine avec l'Agence antidopage polonaise, et l'ONAD d'Ouzbékistan avec l'Agence antidopage coréenne.

L'AMA a dressé une liste d'ONAD prioritaires ayant besoin d'une aide supplémentaire et a travaillé avec ces organisations pour déterminer leurs besoins et les meilleures façons d'y répondre. En 2020, ce soutien a pris la forme d'une collaboration avec des ONAD expérimentées afin d'offrir une formation et un soutien directs, en plus de fournir des ressources telles que le Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code de l'AMA (voir page 67).

Stratégie 2021-2025 du programme des ONAD

En 2020, l'AMA a finalisé le développement d'une nouvelle stratégie du programme des ONAD définissant les priorités de l'Agence en matière de collaboration et d'engagement avec les ONAD, tout en assurant le respect des priorités stratégiques du Plan stratégique 2020-2024 de l'AMA.

Cette nouvelle stratégie du programme des ONAD met l'accent sur quatre éléments principaux :

- Développement et renforcement des capacités;
- Conformité;
- Indépendance; et
- Relations et engagement.

Groupe consultatif sur les ONAD

Le Groupe consultatif de l'AMA sur les ONAD a continué de jouer un rôle important qui consiste à fournir des conseils et des recommandations à la direction de l'Agence sur des enjeux antidopage actuels. Le Groupe s'est réuni virtuellement en juin et en novembre, en plus d'apporter une précieuse contribution aux directives de l'AMA pour les organisations antidopage concernant la COVID-19, au Guide sur l'indépendance opérationnelle des ONAD et à la stratégie en matière de programmes des ONAD et des ORAD.



ORGANISATIONS RÉGIONALES ANTIDOPAGE (ORAD)

Lancé en 2004, le programme des ORAD de l'AMA renforce la protection du sport propre par le développement de stratégies antidopage innovantes destinées aux pays qui en ont le plus besoin. Les ORAD apportent leur soutien aux ONAD qui sont à court de moyens financiers et de personnel — de même qu'aux Comités nationaux olympiques (CNO) faisant office d'ONAD — en mettant à leur disposition financement, formation et assistance continue en matière de lutte contre le dopage.

Stratégie 2021-2025 du programme des ORAD

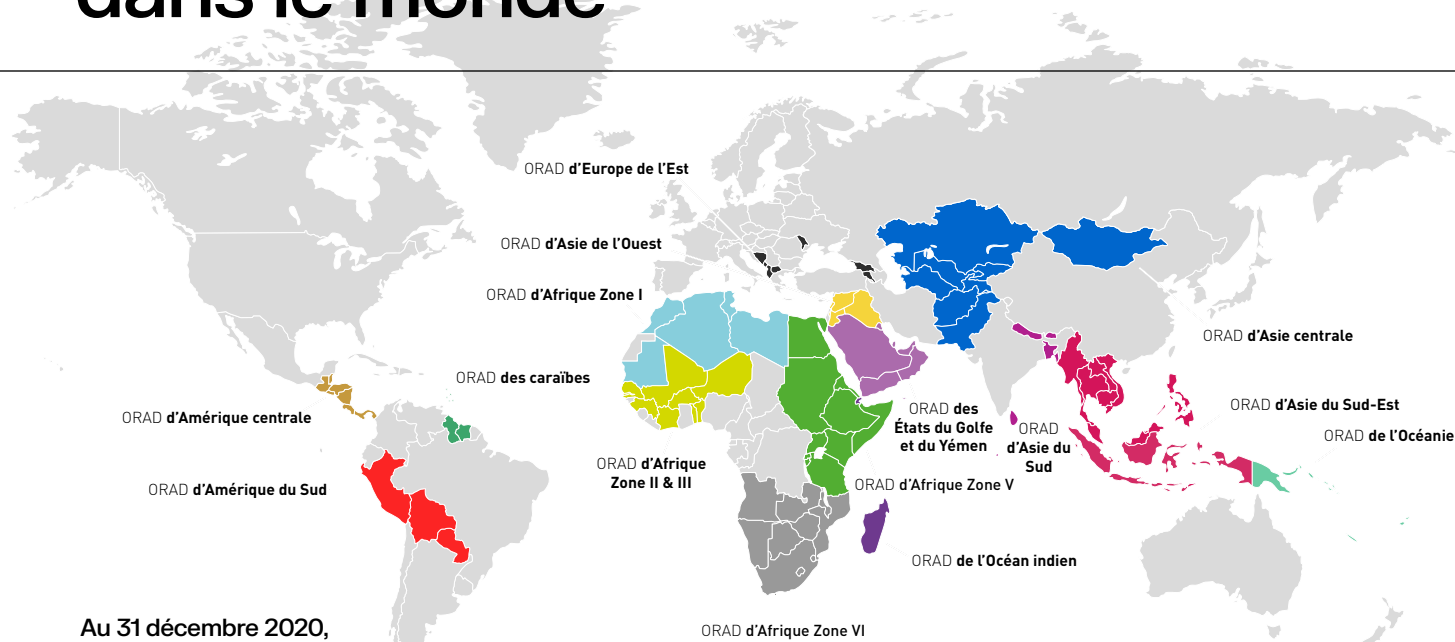
En 2020, l'AMA a travaillé avec les présidents et le personnel des ORAD dans le monde pour finaliser une nouvelle stratégie du programme des ORAD.

Cette nouvelle stratégie a quatre objectifs principaux :

- Viabilité et responsabilité;
- Renforcement des capacités;
- Conformité et développement de programmes; et
- Relations et engagement

Cette nouvelle stratégie permet au programme des ORAD de l'AMA d'être mieux outillé pour aider les ORAD et leurs pays membres à établir des programmes antidopage efficaces, durables et conformes au Code.

Les ORAD dans le monde



Au 31 décembre 2020, le programme comptait 15 ORAD représentant 131 pays :

5

Afrique :
44 pays

5

Asie :
36 pays

3

Amériques :
27 pays

1

Europe :
8 pays

1

Océanie :
16 pays

Soutien aux ORAD en 2020

L'aide fournie par l'AMA aux ORAD et à leurs pays membres en 2020 comprend ce qui suit :

- Soutien opérationnel et technique pour permettre aux ORAD de tenir leurs réunions et formations en mode virtuel. En raison de la pandémie de COVID-19, seules deux ORAD ont été en mesure de tenir leurs réunions du Conseil en personne en 2020.
- Organisation de quatre webinaires, chacun portant sur un sujet qui concerne les ORAD, afin d'améliorer les capacités et les connaissances du personnel (ADAMS, planification stratégique et opérationnelle, évaluation des risques, plans de répartition des contrôles et gestion des résultats).
- Octroi d'un financement à neuf des quinze ORAD pour l'emploi de personnel à temps plein. L'AMA a aussi fourni un financement additionnel à deux ORAD pour les aider à combler leurs besoins en personnel.
- Octroi de subventions pour des contrôles à toutes les ORAD. En 2020, 410 contrôles hors compétition ont été effectués grâce à cette subvention, un nombre inférieur qui témoigne de l'impact de la pandémie sur les pays membres des ORAD. Malgré les défis, l'AMA a travaillé en étroite collaboration avec les ORAD et leurs pays membres pour les aider à mettre leurs processus et procédures à jour en fonction des mesures sanitaires et d'hygiène supplémentaires recommandées pour le personnel de prélèvement d'échantillons, garantissant ainsi que les contrôles puissent être effectués en toute sécurité.
- Développement et mise en œuvre des projets adaptés pour améliorer les programmes antidopage dans les pays suivants membres d'ORAD : Belize, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Indonésie, Kosovo, Laos, Panama, Porto Rico, Trinité-et-Tobago et Turkménistan.
- Paiement des frais annuels d'adhésion des ORAD à l'Institut des ONAD (iNADO).
- Gestion du soutien financier additionnel fourni au programme des ORAD par le gouvernement japonais (pour les ORAD d'Asie) et par le gouvernement de l'Australie (pour l'ORAD d'Océanie).

PORTRAIT DE PARTENAIRE

Partenariats entre ONAD

Le système antidopage s'appuie beaucoup sur la collaboration et la solidarité entre les organisations antidopage. Les partenariats entre ONAD jouent ainsi un rôle important dans le développement de programmes antidopage. Au fil des ans, plusieurs partenariats ONAD-ONAD-AMA ont été lancés. Le partenariat entre l'Agence antidopage nationale d'Ouzbékistan (UzNADA) et l'Agence antidopage de Corée (KADA) est un bon exemple.

Fondée en août 2018, UzNADA est une jeune ONAD. Bien qu'UzNADA ait reçu de précieux conseils de l'ORAD d'Asie centrale, l'AMA a également recommandé à UzNADA de recevoir un soutien ciblé et structuré en matière de développement. À cette fin, l'AMA a approché KADA, une organisation qui appuie les progrès d'autres ONAD.

KADA s'est révélée réceptive à l'idée d'offrir ce soutien, et une entente de partenariat de trois ans entre KADA, UzNADA et l'AMA a été signée en octobre 2019. Cette entente repose sur un plan détaillé prévoyant des réunions et des formations régulières pour répondre aux besoins identifiés. Bien qu'il reste du travail à faire, UzNADA a progressé vers un programme antidopage conforme au Code, et le précieux mentorat de KADA a été crucial dans ce développement.

« En tant qu'organisation nationale antidopage bien établie, KADA estime avoir la responsabilité d'aider d'autres organisations antidopage à se conformer au Code et à développer leur programme antidopage, surtout en Asie, a commenté le secrétaire général de KADA, **Kim Kum Pyoung**. Nous sommes heureux d'être en mesure d'appuyer UzNADA. Nous avons été en étroite communication avec eux pour déterminer leurs besoins, cerner les obstacles à la conformité et chercher à mettre en œuvre des solutions. Dans le cadre de ce processus, nous sommes reconnaissants que l'AMA supervise et complète nos efforts. »

SOUS LES PROJECTEURS

Indépendance opérationnelle des ONAD en vertu du Code 2021

L'une des priorités de l'AMA en 2020 a été d'offrir du soutien, des conseils et des outils aux organisations antidopage pour les aider à mettre en œuvre le Code et les Standards 2021.

L'une des principales mesures de soutien offertes aux ONAD concerne l'article 20.5.1 du Code 2021, qui renforce les exigences d'indépendance opérationnelle des ONAD. Si la majorité des ONAD fonctionnent de manière indépendante des gouvernements et du sport, dans le passé, quand l'indépendance opérationnelle d'une ONAD était incertaine ou menacée, l'AMA n'avait pas les instruments lui permettant de protéger cette indépendance.

Ce nouvel article du Code fait en sorte que les ONAD doivent être indépendantes du sport et des gouvernements dans leurs décisions et activités opérationnelles, en interdisant toute participation opérationnelle de quiconque est en même temps impliqué dans la gestion ou les opérations d'une fédération internationale, fédération nationale, organisation responsable de grandes manifestations, d'un comité national olympique, comité national paralympique ou service gouvernemental responsable du sport ou de la lutte contre le dopage.

Ces exigences renforcées, ainsi que les attentes accrues envers l'AMA en ce qui concerne la supervision de leur mise en œuvre, ont entraîné la nécessité pour l'Agence de :

- 1** définir clairement les principaux éléments du principe d'indépendance opérationnelle des ONAD inclus dans le Code 2021, en soulignant les exigences obligatoires et la manière dont l'Agence en supervisera la mise en œuvre; et
- 2** recommander d'autres lignes directrices et bonnes pratiques que les ONAD peuvent adopter pour renforcer leur cadre opérationnel et de gouvernance.

Pour ce faire, l'AMA a créé un Guide sur l'indépendance opérationnelle des ONAD. Le nouveau Guide répond aux demandes des ONAD et explique les mesures réglementaires et pratiques qu'elles doivent mettre en place pour assurer leur conformité au Code 2021.

L'AMA a présenté la version finale du document au Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) lors de sa réunion de début d'octobre 2020. Le CRC a salué la création de ce guide et soutenu les efforts de l'AMA pour clarifier les exigences d'indépendance opérationnelle des ONAD auprès des différentes parties prenantes.



LES VISAGES DE L'AMA

Kenny Lee
Responsable,
Bureau d'Asie/Océanie

Année d'embauche : 2018
Ville d'origine : Séoul, Corée

Depuis que je suis tout petit, j'adore le sport. J'ai grandi en Corée et le baseball était mon sport préféré. Aujourd'hui encore, je suis de près la KBO (la ligue de baseball de Corée), mais aussi le baseball japonais et américain.

L'esprit qui anime une équipe me plaît beaucoup. Tu t'entraînes et tu joues avec tes amis et tu partages tout. Cela crée des liens très solides. Mais j'aime aussi les sports individuels, en particulier le golf et le tir à l'arc. Ce qu'il y a de bien avec ces sports, c'est que les interventions des officiels ou des arbitres ont peu d'incidence. Aucun juge ne décide des résultats. C'est la performance physique et mentale de l'athlète qui prévaut. Cela explique peut-être pourquoi le sport propre me tient tellement à cœur. Il s'agit d'assurer un terrain de jeu équitable afin que ce soit les sportifs eux-mêmes qui déterminent le gagnant en fonction de leur talent, de leur travail et de leur ténacité pour livrer une performance optimale quand cela compte.

J'ai obtenu une maîtrise en gestion sportive en Australie et été bénévole lors des Jeux olympiques de 2000 à Sydney. J'ai ainsi eu l'occasion de voir de près le sport d'élite et de comprendre l'importance d'en protéger l'intégrité. J'ai tout de suite su que je voulais travailler dans la lutte contre le dopage. J'ai intégré l'Agence antidopage de Corée, où j'ai travaillé pendant environ 10 ans, avant d'accepter un poste au bureau d'Asie/Océanie de l'AMA à Tokyo, au Japon. Mon rôle consiste à aider les signataires du Code mondial antidopage de la région en supervisant leur conformité au Code, en suggérant des améliorations et en assurant un suivi auprès d'eux afin de les aider à développer un système solide et équitable pour tous les sportifs. En fin de compte, c'est toujours de franc jeu qu'il est question.

Mobilisation des sportifs

Les sportifs sont au cœur de la mission de l'AMA, et leur mobilisation est une priorité pour l'Agence. Un échange ouvert d'idées et d'opinions renforce la capacité de l'AMA de répondre aux besoins des sportifs et de remplir notre engagement à protéger le sport propre.

L'objectif de toutes les activités de l'AMA est de soutenir les sportifs dans leur volonté de concourir dans un sport propre. En 2020, l'accent des efforts de mobilisation des sportifs a porté sur deux volets principaux : les initiatives de mobilisation du président de l'AMA et le travail du Comité des sportifs de l'Agence. Un troisième volet d'importance, le Programme de sensibilisation des sportifs de l'Agence, a été considérablement freiné par la pandémie de COVID-19.

Si la pandémie a éliminé la majorité de nos moyens habituels d'interagir en personne avec la communauté des sportifs, elle a également fourni à l'AMA des occasions uniques de nouer des relations plus solides en mode virtuel. Ces autres moyens de garder le contact se sont avérés précieux et seront maintenus à l'avenir.



Initiatives de mobilisation des sportifs du président de l'AMA

Au début de juillet 2020, le président de l'AMA, Witold Bańka, a amorcé une série de rencontres virtuelles avec divers sportifs et groupes de sportifs du monde entier. Il honorait ainsi sa promesse d'entretenir des relations soutenues avec la communauté des sportifs et remplissait l'engagement de l'AMA de devenir une organisation davantage centrée sur les sportifs, tel que souligné dans le Plan stratégique 2020-2024.

En tant qu'ancien sportif d'élite, le président de l'AMA comprend le point de vue des sportifs et a clairement manifesté sa volonté de mettre cet engagement ferme au cœur de sa présidence.

Lors de ces rencontres, il s'est employé à écouter, à sensibiliser, à informer et à établir des relations plus solides avec l'ensemble de la communauté des sportifs, et a promis de prêter attention à tous leurs points de vue.

Le président et des membres de la direction de l'AMA, ainsi que le président du Comité des sportifs de l'Agence, Ben Sandford, ont échangé avec les groupes suivants :

- Athleten Deutschland
- AthletesCAN
- The Athletics Association
- Comité des athlètes du Comité olympique danois
- Comité des athlètes des Comités olympiques européens
- Global Athlete
- Comité des athlètes du Comité international olympique (CIO)
- Conseil des athlètes du Comité international paralympique (CIP)
- Comité des athlètes d'athlétisme d'Océanie
- Comité des athlètes du Conseil olympique d'Asie
- Commission des sportifs de Panam Sports
- Conseil consultatif des athlètes du Comité olympique et paralympique des États-Unis
- Comité des sportifs de l'AMA
- World Players Association

La diversité et le nombre même de ces groupes illustrent la complexité de la communauté des sportifs quant à la multitude de disciplines, de régions du monde et de points de vue représentés.

Le président de l'AMA s'est dit heureux des solutions constructives issues de ces échanges pour améliorer le système mondial antidopage. Il a également souhaité que les sportifs et leurs représentants manifestent davantage leur appui au travail de l'Agence. Pour que l'AMA exploite ses forces, il lui apparaît vital que les sportifs soient au centre de ces efforts.

L'un des principaux résultats de ces interactions d'aider à déterminer comment les points de vue des sportifs peuvent être représentés de façon optimale au sein de l'AMA et comment resserrer les liens entre les sportifs sujets aux règles antidopage.

Le président de l'AMA anime « Parlons sport propre »

En juin 2020, le président Witold Bańka a lancé « Parlons sport propre » dans le but de dialoguer avec des sportifs et des membres de la communauté du sport. Cette série en direct sur Instagram a permis, sous forme de conversations, d'échanger avec franchise sur un éventail de sujets liés aux sports. Les sportifs suivants ont été rencontrés en 2020 :

- Marcin Lewandowski, coureur demi-fond (Pologne)
- Justyna Święta-Erešćic, sprinteuse (Pologne)
- Tomasz Smokowski, marathonien et journaliste sportif (Pologne)
- Chris Mazdzer, lugeur (États-Unis)
- Chad Le Clos, nageur (Afrique du Sud)



Guidé par les valeurs fondamentales d'intégrité, d'authenticité et d'équité, le Comité des sportifs de l'AMA a pour mission d'amener les points de vue des sportifs à la direction, au Comité exécutif et au Conseil de fondation de l'AMA sur toutes les questions liées à la lutte contre le dopage, et de représenter les droits des sportifs dans ce contexte.

Dans le cadre des mesures de réforme de la gouvernance approuvées par le Conseil de fondation de l'AMA, à compter du 1^{er} janvier 2020, et comme pour tous les comités permanents, le Comité des sportifs est maintenant composé de 12 membres. Par ailleurs, au moins un sportif siège dans chacun des autres comités permanents.

La pandémie mondiale a empêché la tenue des deux réunions annuelles traditionnelles en personne du Comité. Ses membres ont ainsi tenu des rencontres virtuelles plus fréquentes pour discuter des enjeux d'actualité et d'avenir. Ces interactions ont été productives et feront désormais partie des pratiques courantes du Comité.

Série de webinaires pour les sportifs

Le Comité des sportifs a lancé une série de webinaires pour les sportifs en 2020. Cette plateforme interactive permet à l'Agence de dialoguer avec les sportifs sur des questions touchant l'antidopage.

Le premier de cette série de webinaires animés par des sportifs, en mai, a porté sur l'évolution des mesures de protection de la santé et du sport propre pendant cette période difficile liée à la pandémie de COVID-19. Parmi les autres sujets abordés dans les séminaires de 2020, les modifications apportées au Programme mondial antidopage en 2021, la Déclaration des droits antidopage des sportifs et la représentation accrue des sportifs au sein de l'AMA ont notamment été couverts.

Le Comité ayant participé à l'élaboration du Plan stratégique 2020-2024 de l'AMA, sa contribution a été particulièrement importante dans la direction prise par l'Agence d'adopter une approche encore plus centrée sur les sportifs. Ses membres ont également pris part à des discussions sur la façon de positionner la nouvelle application 'Athlete Central' de l'AMA comme une plaque tournante pour l'ensemble des sportifs, en s'en servant comme outil éducatif ou en y intégrant des outils de rétroaction. Le Comité a également travaillé avec l'AMA pour développer une série de 'questions-réponses' sur la COVID-19 afin d'éclairer les sportifs concernant les impacts de la pandémie sur la lutte contre le dopage.

Le Groupe de travail sur la représentation des sportifs, un sous-groupe du Comité des sportifs, a continué son travail d'examen du modèle de gouvernance de l'AMA pour chercher des façons de transformer le Comité d'un organe consultatif en un organe plus représentatif — une activité à laquelle le Comité a accordé la priorité en 2020. Le Comité a également progressé dans ses discussions sur l'idée de créer un poste d'ombudsman antidopage pour les sportifs.

Le mandat des membres du Comité Adam Pengilly et Jeong-Ho Hong a pris fin en 2020. L'AMA et le Comité des sportifs les remercient de tout cœur pour leur travail.

BEN SANDFORD, président
Nouvelle-Zélande
Skeleton

DANKA BARTEKOVA
Slovaquie
Tir

KIRSTY COVENTRY
Zimbabwe
Natation

CHELSEY GOTELL
Canada
Para-sports aquatiques

JEONG-HO HONG
République de Corée
Handball

KADY KANOUTÉ TOUNKARA
Mali/France
Basketball

PETR KOUKAL
République tchèque
Badminton

LI NA
Chine
Plongeon

ADAM PENGILLY
Royaume-Uni
Skeleton

SEUNG-MIN RYU
République de Corée
Tennis de table

YUHAN TAN
Belgique
Badminton

EMMA TERHO
Finlande
Hockey sur glace

Activités de sensibilisation

Depuis sa création, l'AMA a profité de grandes manifestations sportives pour communiquer avec les sportifs, leur entourage et toutes les personnes impliquées dans le sport au niveau mondial. Les activités de sensibilisation tirent parti de ces interactions pour sensibiliser les sportifs dans un cadre informel et les informer des derniers développements dans l'antidopage. En collaboration avec les organisateurs de grandes manifestations, telles que le Comité international olympique (CIO) et le Comité international paralympique, l'AMA a mené des campagnes de sensibilisation soulignant l'importance du message du Franc Jeu.

Ces interactions directes ont été inestimables pour sensibiliser les sportifs à la lutte contre le dopage, écouter leurs questions et préoccupations et bâtir un réseau de sportifs qui joueront un rôle d'ambassadeurs pour le sport propre.

Bien que la vaste majorité des manifestations sportives de 2020 aient été annulées ou reportées en raison de la pandémie de COVID-19, y compris les Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo 2020, une mission de sensibilisation a eu lieu au début de 2020 lors des Jeux olympiques de la jeunesse de Lausanne, une manifestation destinée aux sportifs d'élite de 15 à 18 ans.

L'AMA a participé à toutes les éditions des Jeux olympiques de la jeunesse depuis la création de cette manifestation en 2010. A Lausanne 2020, plus de 900 jeunes sportifs d'élite ont visité le kiosque de l'AMA, intégré au programme « Apprenez et partagez » et aux activités de mobilisation Athlete365 du CIO.



Des sportifs des Jeux olympiques de la jeunesse de Lausanne 2020, en Suisse, visitent le kiosque de sensibilisation de l'AMA au Village des athlètes.

« RESTER EN SÉCURITÉ POUR LA JOURNÉE FRANC JEU 2020 »

Le 9 avril 2020, à l'occasion de la Journée Franc Jeu annuelle, de nombreux sportifs et autres parties prenantes du monde entier ont participé à une campagne sur le thème « Rester en sécurité pour la Journée Franc Jeu 2020 », en partageant leurs actions pour freiner la propagation du virus.

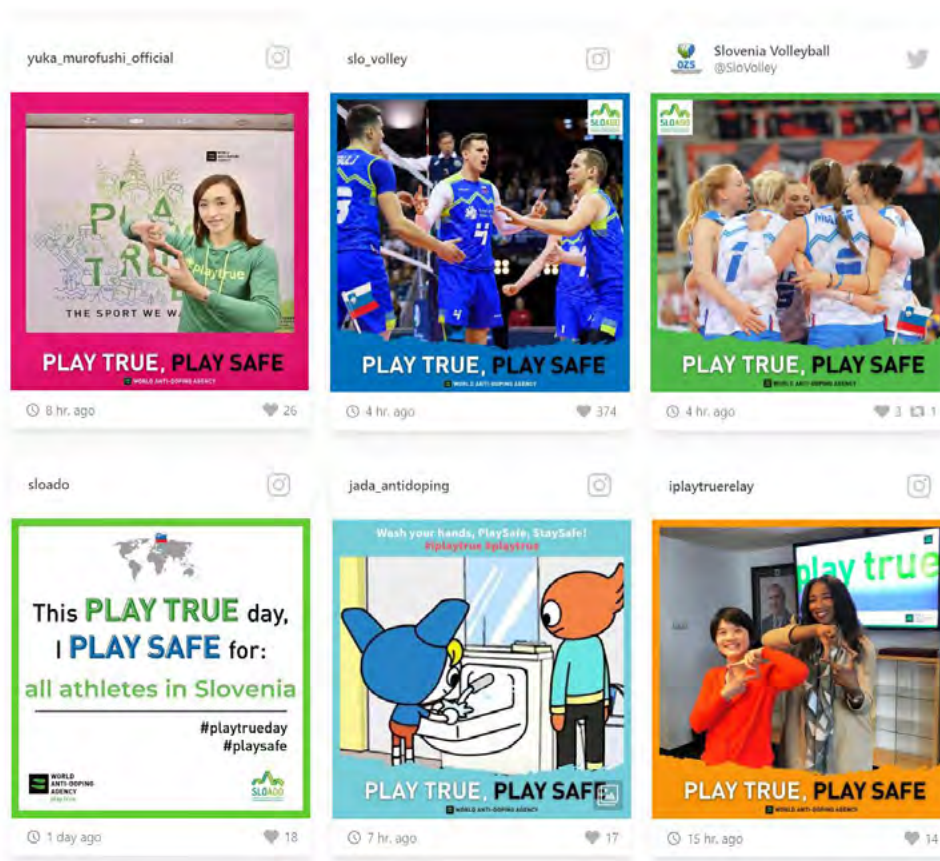
La campagne Journée Franc Jeu 2020 a connu un vif succès dans les médias sociaux, avec :



Environ

50M

de personnes touchées dans le monde.



Plus de

2800

messages individuels.

Plus de

50 000

interactions.

Près de

82 000

vues des GIF de la Journée Franc Jeu de l'AMA.

Conformité au code

La pierre angulaire de la protection du sport propre dans le monde est le Code mondial antidopage. La conformité au Code par tous les signataires assure l'harmonisation et la cohérence du système mondial antidopage dans l'ensemble des sports et des nations. Dans un esprit de collaboration et de coopération, les signataires du Code s'engagent à se conformer aux exigences juridiques, techniques et opérationnelles établies dans le Code et les Standards internationaux. Cette conformité est nécessaire pour veiller à ce que les sportifs et les autres partenaires puissent tous profiter des mêmes protections antidopage, où qu'ils se trouvent.

En vertu du Code, l'AMA est responsable de la supervision de la conformité des signataires au Code et aux Standards. Le Code exige également des signataires qu'ils rendent compte de leur conformité à l'AMA.

En 2020, la communauté antidopage mondiale, avec le soutien et sous la supervision de l'AMA, a continué de veiller à l'application du Code et des Standards au moyen de ses règles antidopage, règlements, lois (dans les pays où le Code est mis en œuvre par le biais de la législation) et programmes.



Code Compliance Monitoring Program

Le Programme de supervision de la conformité au Code de l'AMA est certifié ISO 9001:2015 et régi par le Standard international pour la conformité au Code des signataires (SICCS). En vertu du SICCS, un processus de mesures correctives fournit aux signataires un échéancier raisonnable et réaliste pour corriger (s'il y a lieu) les irrégularités relevées par l'AMA dans leurs programmes ou règles antidopage dans le cadre du Programme de supervision de la conformité de l'Agence. Les mesures correctives mises en place par le signataire sont ensuite vérifiées par le département concerné de l'Agence pour déterminer si elles sont suffisantes. S'il reste des irrégularités à corriger, l'Agence engage une procédure de conformité. Cette procédure accorde généralement au signataire un délai maximum de trois mois pour mettre en œuvre toutes ses mesures correctives, à défaut de quoi le dossier est soumis au Comité indépendant de révision de la conformité (CRC) pour examen et éventuelle recommandation de non-conformité du signataire au Comité exécutif.

Le Programme de supervision de la conformité de l'AMA comporte les cinq composantes suivantes, qui s'inscrivent dans la stratégie de conformité approuvée par le Comité exécutif de l'Agence en 2019.

1

Examen des règles, règlements et lois antidopage pour s'assurer qu'ils soient pleinement conformes aux dispositions obligatoires du Code et des Standards.

Lorsqu'une version révisée du Code entre en vigueur, tous les signataires sont tenus de mettre leurs règles à jour et de les faire approuver par l'AMA. Au début de 2020, tous les signataires avaient en place des règles ou des lois conformes au Code et aux Standards 2015. Suite à l'approbation du Code et des Standards 2021 lors de la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport en novembre 2019, les signataires ont dû modifier leurs règles ou leur législation pour se conformer au Code 2021 au plus tard le 1^{er} janvier 2021.

La révision des règles est une activité exigeante, tant pour les signataires que pour l'AMA. Souvent, de nombreux échanges et plusieurs ébauches de règles des signataires sont nécessaires avant d'arriver à une version finale – un processus mené en collaboration par l'AMA et les signataires. Dans cet esprit, l'AMA a examiné entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020 presque 900 ensembles de règles soumises par les signataires.

Environ 10 % des pays du monde ont choisi de mettre en œuvre le Code par le biais de mesures législatives nationales, auquel cas l'AMA et l'organisation nationale antidopage (ONAD) concernée travaillent en étroite collaboration pour s'assurer que la législation soit conforme au Code.

Conformément au processus de certification ISO, l'AMA doit envoyer des commentaires aux signataires sur toutes les ébauches de règles soumises au plus tard trois semaines après la date de réception. L'AMA a satisfait à cette exigence tout au long de 2020 remercie les signataires pour leur collaboration et leur engagement dans cette tâche importante.

2

Questionnaire sur la conformité au Code : Cet outil d'auto-évaluation est conçu par l'AMA, en collaboration avec des signataires, pour évaluer la conformité des programmes antidopage aux exigences du Code et des Standards.

Le premier questionnaire sur la conformité au Code a été distribué aux fédérations internationales (FI) et aux ONAD en février 2017. Le deuxième questionnaire pour les FI et les ONAD sera publié au début de 2022 et sera déployé progressivement afin de permettre à l'AMA de passer en revue les questionnaires remplis et d'émettre des rapports de mesures correctives, si nécessaire, avant de distribuer le questionnaire à la catégorie suivante de signataires.

Un questionnaire légèrement modifié a été préparé pour les organisations responsables de grandes manifestations. Les premiers questionnaires de ce genre ont été distribués en 2019 au Comité international olympique (CIO) et au Comité international paralympique (CIP) avant les Jeux de Tokyo. L'AMA a approuvé les rapports de mesures correctives du CIO et du CIP au début de 2020.

3

Programme d'audit : L'AMA mène des audits en personne, virtuels ou par échange d'informations auprès des signataires.

À la fin 2020, l'AMA avait réalisé 53 audits depuis le lancement du programme fin 2016. Les audits des signataires sont menés, de façon collaborative, par des experts de l'AMA dûment formés et par des spécialistes externes de la lutte contre le dopage qui ont reçu une formation de l'Agence.

Pour 2020, l'AMA comptait effectuer 19 audits en personne et six audits par échange d'informations, mais la crise sanitaire mondiale de la COVID-19 est venue contrecarrer ce plan. Avant la déclaration de pandémie de l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, l'AMA avait réalisé un seul audit en personne et un audit par échange d'informations était en cours. Afin de maintenir des activités de supervision robustes malgré la pandémie, l'AMA a lancé un programme d'audits virtuels en septembre 2020. (Voir 'Sous les projecteurs', page 60)



4

5

Programme de supervision continue : Lancé en février 2019, le programme de supervision continue de l'AMA comble l'écart entre les questionnaires sur la conformité au Code et se concentre sur des FI et des ONAD prioritaires. Il accorde une attention renforcée à un certain nombre d'éléments importants évalués dans le cadre des 12 mois précédents d'activité :

- Contrôles « hors compétition »;
- Mise en œuvre du groupe cible de sportifs soumis à des contrôles;
- Entrée des formulaires de contrôle du dopage dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS);
- Conformité au document technique pour les analyses spécifiques par sport;
- Saisie exacte et en temps voulu des demandes d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) dans ADAMS;
- Décisions de gestion des résultats conformes et en temps voulu.

En 2020, l'AMA a ainsi examiné et évalué les programmes de 61 signataires prioritaires, parmi lesquelles 35 ONAD et 26 FI.

Soutien continu de l'AMA : L'AMA fournit assistance et conseils aux signataires pour la mise en œuvre du Code et des Standards et pour leurs mesures de conformité, en particulier si le Programme de supervision de la conformité relève des points à améliorer. De nombreux modèles, lignes directrices, webinaires et listes de contrôle produits par l'AMA en 2020 ont été mis à disposition sur la plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL) de l'Agence afin d'aider les signataires à satisfaire à leurs obligations de conformité.

Au début de 2021, l'AMA a publié son deuxième rapport annuel sur la conformité, couvrant l'année 2020. Cet élément important de la stratégie de conformité de l'Agence décrit les avancées et les défis du Programme de supervision de la conformité. Le rapport annuel sur la conformité au Code donne des détails sur l'interprétation et les répercussions des résultats, des tendances et des leçons tirées au fil du temps, et suggère des pistes d'amélioration continue qui servent de base au Plan annuel de conformité de l'année suivante.

Procédures de conformité en 2020

Programme des observateurs indépendants

L'objectif de l'AMA est d'aider les signataires, par un dialogue et du soutien, à corriger les irrégularités relevées et à atteindre ou maintenir leur conformité au Code. Dans le cadre du SICCS, déclarer un signataire non conforme est une mesure de dernier recours.

En 2020, un nombre important de signataires ont été obligés d'interrompre ou de réduire temporairement leurs activités antidopage en raison de la pandémie. En conséquence, vers la fin du mois de mars 2020, le CRC a adopté un certain nombre de mesures prenant en compte les diverses situations et stades de conformité des signataires pendant la pandémie. Ces mesures flexibles ont compris, en particulier, la suspension des procédures de conformité.

Conformément aux recommandations du CRC, l'AMA a repris les procédures en matière de conformité au Code dans leur intégralité en avril 2021.

Le programme des Observateurs indépendants (OI) de l'AMA fournit une supervision de la mise en œuvre du Code et des Standards par les organisations responsables de grandes manifestations. Depuis 2000, le programme des OI a contribué à renforcer la confiance des sportives et du public lors de grandes manifestations sportives. Les OI supervisent et font rapport sur toutes les phases du processus de contrôle du dopage et de gestion des résultats.

Le programme des OI met l'accent sur la mise en œuvre de programmes de contrôles optimisés pendant de grandes manifestations et appuie les efforts de collaboration entre les comités d'organisation respectifs, les ONAD, les FI et les organisations responsables de grandes manifestations. Le programme des OI complète le Programme de supervision de la conformité au Code de l'AMA pour les organisations responsables de grandes manifestations.

Avec le report des Jeux olympiques et paralympiques 2020 de Tokyo, il n'y a pas eu de programme des OI en 2020.

CONSEILS ET AIDE FOURNIS AUX SIGNATAIRES

Dans le cadre du processus d'examen des règles des signataires, l'AMA a fourni une aide et un soutien considérables à ces derniers dans leur mise en œuvre du Code. En décembre 2019, l'AMA a fourni aux organisations antidopage un ensemble de règles modèles basées sur le Code 2021 et, tout au long de l'année 2020, l'Agence a consacré beaucoup de temps et de ressources, notamment par l'intermédiaire de ses bureaux régionaux, pour faciliter l'intégration du Code et des Standards dans leurs systèmes juridiques avant le 1^{er} janvier 2021.

Ces activités visant à aider les signataires dans leur mise en œuvre du Code et des Standards 2021 ont notamment compris :

- Des webinaires organisés par l'AMA;
- Des réunions virtuelles;
- Une assistance individuelle ciblée en cas de besoin; et
- Des programmes de collaboration développés par l'AMA avec des partenaires tels que l'Association des comités nationaux olympiques, l'Association mondiale des fédérations internationales de sport, l'Agence de contrôles internationale et le réseau d'organisations régionales antidopage pour aider leurs membres respectifs dans cet exercice.



PORTRAIT DE PARTENAIRE

Conseil de l'Europe

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Programme de supervision de la conformité, l'AMA continue de collaborer étroitement avec le Conseil de l'Europe, en vertu du protocole d'entente signé par les deux organisations en novembre 2016.

La mise en œuvre de ce protocole d'entente assure une coordination efficace des activités de supervision de la conformité de l'AMA et du Conseil de l'Europe en lien avec leurs instruments juridiques respectifs (le Code mondial antidopage et la Convention antidopage du Conseil de l'Europe), en vue de promouvoir des synergies et d'éviter les doublons. Cette coordination comprend notamment des visites conjointes de supervision de la conformité dans un certain nombre de pays et d'ONAD.

L'AMA et le Conseil de l'Europe continuent d'explorer des possibilités de collaboration et de synergies avec l'UNESCO agissant en tant que protectrice des valeurs et de l'éthique du sport et responsable de la Convention internationale contre le dopage dans le sport.

SOUS LES PROJECTEURS

Programme d'audits virtuels

En raison des restrictions visant les déplacements non essentiels, des interdictions de voyage intermittentes et des directives des autorités de la santé publique, la pandémie de COVID-19 a eu un impact considérable sur la capacité de l'AMA d'effectuer des audits en personne auprès des signataires. Le report des Jeux olympiques et paralympiques de 2020 à 2021 a également affecté le plan d'audit de conformité de l'AMA. En conséquence, l'Agence a développé un programme d'audits virtuels.

Un audit virtuel a la même portée et utilise la même méthodologie qu'un audit en personne pour examiner et évaluer le programme antidopage d'un signataire. Il se fait par vidéoconférence et est réparti en quatre ou cinq séances sur plusieurs jours, à raison d'environ quatre heures par jour.

La principale différence tient au fait que lors d'un audit en personne, la majorité des documents sont demandés et examinés sur place. Dans le cas d'un audit virtuel, un plus grand nombre de documents sont demandés à l'avance, ce qui permet à l'équipe d'audit d'effectuer au préalable un examen plus minutieux du programme antidopage du signataire.

En 2020, l'AMA a effectué cinq audits virtuels, un audit en personne (avant la pandémie) et deux audits par échange d'informations. Sept de ces audits ont porté sur des ONAD et un sur une FI.

L'expérience a montré que les audits virtuels sont un outil de supervision de la conformité efficace, et l'AMA entend continuer d'y recourir une fois que seront levées les restrictions de voyage et de santé publique associées à la COVID-19.



LES VISAGES DE L'AMA

Ruta Smaiziene

Responsable,
Conformité au Code

Année d'embauche : 2019

Ville d'origine : Vilnius,
Lituanie

Je suis avocate et diplomate de formation. J'aime échanger avec des gens de tous les horizons, s'accorder sur un ensemble harmonisé de règles et trouver un terrain d'entente.

Avant de me joindre à l'AMA, j'ai travaillé dans une institution européenne déjà très multiculturelle. Malgré cela, j'ai trouvé la perspective globale de l'AMA vraiment exceptionnelle. Ce qui est fantastique, c'est aussi le fait que près de 700 parties prenantes de tous les sports et de tous les pays ont signé le Code. Au bout du compte, le Code est un ensemble de règles antidopage qui s'appliquent quasiment partout. Combien y a-t-il de règles de cette portée dans le monde? Comme avocate, je trouve cela fascinant.

Dans notre travail avec les organisations antidopage, nous voulons nous assurer que, quel que soit le pays ou le sport, les sportifs soient protégés de manière égale et que ceux qui enfreignent les règles subissent les mêmes conséquences. Étant donné que tous les signataires doivent se conformer à des standards minimums, j'aide les pays et les organisations sportives à aligner leurs règles et leurs documents réglementaires sur le Code. Je sais que la manière dont les règles sont rédigées affectera la manière dont les sportifs pourront profiter d'un sport propre. Cela rend mon travail très gratifiant.

En tant qu'ancienne danseuse professionnelle, je sais combien il faut s'entraîner et travailler dur pour perfectionner son talent et atteindre son plein potentiel. Mais performer, c'est aussi apporter de la joie aux spectateurs et être en communion avec eux. Le sport unit les gens. C'est un langage que tous peuvent comprendre, et protéger son intégrité me tient vraiment à cœur, ainsi qu'à mes collègues de l'AMA.

Éducation

L'éducation est un pilier incontournable de la mission de l'AMA pour un sport sans dopage. Le rôle de l'éducation, en vertu du Code mondial antidopage, consiste à éviter que l'esprit sportif soit perverti, afin de prévenir l'usage intentionnel ou involontaire de substances et de méthodes interdites.

Avec la mise sur pied d'un département de l'éducation entièrement consacré à ce domaine vers la fin de 2019, l'orientation stratégique prise par l'AMA à l'égard de cette activité fondamentale a vraiment pris son envol en 2020. En cours d'année, l'Agence a lancé plusieurs initiatives qui ont clarifié ses priorités en matière d'éducation.

L'entrée en vigueur d'un nouveau Standard international pour l'éducation, le 1^{er} janvier 2021, a fait de l'éducation l'une des grandes priorités de la lutte contre le dopage et témoigne de l'engagement de l'AMA en faveur de l'éducation dans son sens le plus large, notamment les activités d'apprentissage et de développement s'adressant aux praticiens antidopage, qui consacrent une somme d'efforts à la promotion du sport propre jour après jour.

En 2020, l'AMA a développé pour les organisations antidopage des solutions d'éducation de première ligne adaptées aux besoins des sportifs et des membres de leur entourage, mais aussi de leur personnel d'encadrement. L'élaboration de programmes de formation visant à renforcer les capacités des intervenants de la lutte antidopage est également bien amorcée et s'inscrit dans la stratégie de recherche en sciences sociales de l'AMA pour 2020-2024.

Développée avec le Comité Éducation de l'AMA, l'approche stratégique de l'Agence en matière d'éducation est la suivante :



Notre approche stratégique
en matière d'éducation

S P I R I T

Positionner stratégiquement (*Strategically*) l'éducation comme une composante **fondamentale** de tout programme antidopage.

Promouvoir (*Promoting*) une culture du sport propre en **mobilisant** les parties prenantes et les partenaires, et en partant du principe que les sportifs amorcent leur carrière en étant propres.

Accroître (*Increasing*) l'accès des sportifs et de leur personnel d'encadrement à l'éducation par notre réseau d'éducation « De l'échelle mondiale à l'échelle locale » et nos **solutions d'éducation**.

Renforcer (*Raising*) la qualité des programmes d'éducation et de formation au moyen d'une **politique et de standards** en matière d'éducation.

Améliorer (*Improving*) les capacités de la communauté du sport propre en offrant des occasions de **formation et de perfectionnement** soutenues par nos établissements consacrés au sport propre.

Au moyen de (*Through*) **recherches** ciblées et percutantes, comprendre ce qui incite les sportifs à rester propres et pourquoi certains d'entre eux se dopent; documenter et améliorer nos programmes pour qu'ils aient un impact durable.

Le Standard international pour l'éducation constitue l'avancée la plus importante en matière de politiques d'éducation antidopage depuis la création de l'AMA en 1999. En septembre 2020, l'AMA a développé des Lignes directrices pour l'éducation, un document étoffé qui offre des conseils aux organisations antidopage sur la mise en œuvre du Standard et qui les guide dans le développement de programmes d'éducation facilitant l'apprentissage.

Le modèle de parcours présenté dans les Lignes directrices encadre chaque étape du développement d'un sportif et permet aux organisations antidopage de mieux structurer leurs programmes d'éducation. Les Lignes directrices reconnaissent la complexité de l'antidopage et le fait que, pour un maximum d'efficacité, l'éducation antidopage doit commencer à un jeune âge et s'étendre à l'entourage et au personnel d'encadrement.

Au troisième trimestre de 2020, l'AMA a annoncé sa décision de redévelopper la plateforme d'apprentissage en ligne (ADEL) pour investir dans l'offre d'apprentissage numérique de l'Agence. La nouvelle plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL) a été lancée en janvier 2021, en même temps que l'application « ADEL par l'AMA ».

La plateforme facilite l'accès à des informations utiles et pertinentes sur la lutte contre le dopage pour des publics cibles, en plus d'améliorer l'expérience utilisateur grâce à une interface intuitive, moderne, fonctionnelle et accessible. L'application mobile permet également d'apprendre hors ligne.

Les nouveaux programmes d'éducation sur ADEL s'alignent sur le modèle de parcours du sportif présenté dans les Lignes directrices pour l'éducation de l'AMA, de sorte que les organisations antidopage peuvent éduquer les sportifs à un jeune âge.

La nouvelle plateforme ADEL permet aux organisations antidopage de gérer leurs apprenants au moyen d'autorisations d'accès spéciales. Les « power users » (utilisateurs principaux) peuvent inscrire leurs sportifs à des cours, suivre leurs progrès pour déterminer la portée des programmes d'éducation et les taux de succès, et tenir compte de ces statistiques dans l'évaluation des programmes, ce qui est une exigence du nouveau Standard. De plus, l'accès à un logiciel de traduction amélioré réduit les coûts pour les organisations antidopage qui souhaitent traduire leurs programmes dans leur langue.

En tant que centre de ressources numériques accessible en permanence, ADEL offre une expérience innovante aux partenaires, en plus de les aider à clarifier les attentes, les rôles et les responsabilités associés à l'antidopage. Dans ses six premiers mois d'exploitation (de janvier à juin 2021), la nouvelle plateforme ADEL a enregistré plus de 39 000 cours terminés et une moyenne de 5 000 séances par semaine. Plus de 80 organisations antidopage sont des « power users » actifs, et des programmes et ressources sont traduits en plus de 30 langues.



Développement des capacités des OAD

Conjointement au lancement d'ADEL, l'AMA a introduit de nouvelles solutions d'éducation pour aider les organisations antidopage dans l'exécution de leurs programmes d'éducation, notamment :

- Des programmes pour les sportifs de niveau international et national, les entraîneurs de sportifs de haut niveau, les parents et les sportifs d'élite.
- Un programme pour les sportifs et entraîneurs des Jeux olympiques de Tokyo 2020, créé conjointement avec le Comité international olympique (CIO) et l'Agence de contrôles internationale et destiné à compléter les programmes d'éducation existants du CIO pour les professionnels de la santé; et un programme pour les Jeux paralympiques de Tokyo 2020 créé en collaboration avec le Comité international paralympique.
- De nouveaux guides pour les sportifs, leur entourage et leur personnel d'encadrement.

L'éducation antidopage dans son sens le plus large (apprentissage et développement) peut jouer un plus grand rôle et avoir un impact supérieur à la seule éducation des sportifs et de leur entourage. En 2020, l'AMA a ainsi piloté deux importantes initiatives axées sur les organisation antidopage : un cadre global d'apprentissage et de développement et un Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code (voir 'Sous les projecteurs', page 67).

PORTRAIT DE PARTENAIRE

Plateforme collaborative de recherche en sciences sociales

En mars 2020, l'AMA a joué un rôle moteur dans l'établissement de la Plateforme collaborative de recherche en sciences sociales, une « communauté de pratique » informelle regroupant des organisations internationales qui financent ou soutiennent la recherche en sciences sociales dans le but d'avoir un effet positif sur le sport propre.

Les membres comprennent le Conseil de l'Europe, la Commission européenne, le CIO, le Partnership for Clean Competition et l'UNESCO. Au travers de cette plateforme collaborative, les organisations participantes entendent échanger leurs expériences et bonnes pratiques en utilisant leurs connaissances collectives pour optimiser l'impact de la recherche, réduire le travail en double, et optimiser la façon dont la recherche est diffusée, comprise et adoptée par les acteurs du milieu sportif. L'objectif global est d'améliorer la visibilité de la recherche en sciences sociales dans le domaine du sport pour améliorer les politiques, promouvoir les occasions d'investissement pour les chercheurs, faire connaître les programmes de recherche et maximiser les occasions de diffuser les résultats de recherche.

« La collaboration multilatérale et la recherche sont les fondements d'un processus décisionnel basé sur des preuves, garantissant la protection des valeurs d'éthique et d'intégrité reconnues dans la Convention internationale contre le dopage dans le sport, a déclaré le secrétaire de la Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO, **Marcellin Dally**. La Plateforme collaborative de recherche en sciences sociales contribue à partager les informations et à accroître la visibilité des résultats de la recherche en sciences sociales auprès des partenaires internationaux et régionaux. Seize ans après l'adoption de la Convention, la recherche en sciences sociales est un atout majeur des 191 États parties. »

L'AMA continue d'investir dans la recherche en sciences sociales. Avec l'appui du Comité d'examen de la recherche en sciences sociales et du Comité Éducation, le département de l'Éducation a développé une stratégie de recherche en sciences sociales pour 2020-2024 qui a été approuvée par le Comité exécutif de l'Agence en septembre 2020. Conformément à la priorité « Mener » de l'Agence, cette stratégie préconise une approche à long terme en matière d'investissement dans la recherche en sciences sociales et s'articule autour de six objectifs principaux :

- Coordonner l'agenda de recherche;
- Contribuer à l'expertise mondiale;
- Partager nos connaissances;
- Montrer l'exemple;
- Développer les capacités de recherche; et
- Établir des partenariats de recherche stratégiques.

Les principaux changements du programme comprennent l'ajout de niveaux d'investissement pour rendre accessible à un plus grand nombre de candidats et d'organisations le Programme de bourses de recherche en sciences sociales de l'AMA. L'appel de candidatures d'octobre 2020 de l'Agence a attiré un record de 66 candidatures de toutes les régions du monde.

L'un des principaux objectifs du Programme de bourses de recherche en sciences sociales de l'AMA consiste à investir dans la recherche afin d'améliorer la compréhension des comportements que l'Agence cherche à renforcer ou à prévenir. Depuis les débuts du Programme en 2005, l'AMA a financé 108 projets de recherche, à hauteur de plus de 3,65 millions USD.

66 candidatures à travers le monde
3,65 millions USD en financement
108 projets de recherche

L'AMA s'appuie grandement sur la collaboration. Dans le domaine de l'éducation, plusieurs partenariats importants ont été renforcés en 2020.

PARTENARIAT POUR L'ÉDUCATION

L'AMA, l'UNESCO, le CIO, la Fondation Agitos, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport et le Comité international pour le Fair Play, collectivement appelés le « Partenariat pour l'éducation », ont continué de faire la promotion de la mallette éducative « Les valeurs sportives dans la classe » en 2020.

Cette mallette est une ressource gratuite et pluridisciplinaire destinée aux enseignants d'élèves âgés de 8 à 12 ans. Elle vise à aider les enseignants, les entraîneurs et les éducateurs à inculquer les valeurs du sport que sont le respect, l'équité et l'inclusion. Les activités de la mallette satisfont à de nombreuses exigences de programmes scolaires de façon stimulante et ludique tout en faisant la promotion des principes du sport propre auprès de la jeunesse.

GROUPE CONSULTATIF SUR L'ÉDUCATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le partenariat de l'AMA avec le Groupe consultatif sur l'éducation du Conseil de l'Europe a été renforcé en 2020 avec la conclusion d'un accord informel pour soutenir la collaboration entre les deux organisations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

L'AMA a également amorcé un partenariat avec la Fédération internationale du sport scolaire (FISS) en 2020. En tant qu'organisation mondiale pour le sport scolaire, la FISS touche des milliers de jeunes dans le monde. Ce nouveau partenariat vise à inculquer collectivement les valeurs du sport dès le plus jeune âge, quand l'apprentissage est le plus crucial et le plus efficace.

SOUS LES PROJECTEURS

Cadre global d'apprentissage et de développement

Le nouveau Cadre global d'apprentissage et de développement de l'AMA établira des normes professionnelles et de formation pour les praticiens et intervenants de la lutte antidopage. Ces normes serviront de base aux activités d'apprentissage et de développement qui soutiennent et renforcent les compétences et capacités des intervenants. Avec des partenaires engagés, l'AMA a amorcé un processus visant à déterminer les rôles, responsabilités et compétences nécessaires aux employés des organisations antidopage dans cinq domaines : l'éducation, la gestion des résultats, le renseignement et enquêtes, la confidentialité des données, ainsi que la communication et les relations avec les médias. Suivront dans une prochaine phase les postes dans les domaines de la conformité, des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques et des contrôles.

Pour chaque rôle, un groupe de travail technique a été formé, composé d'un responsable de projet de l'AMA, d'un représentant technique de l'AMA et de représentants de parties prenantes, avec le soutien externe de l'Observatoire européen du sport et de l'emploi (EOSE). À l'heure actuelle, plus de 40 organisations sont représentées au sein des cinq groupes de travail.

« Cela a été un plaisir de soutenir ce projet, a déclaré le chef de la direction de l'EOSE, **Aurélien Favre**. L'équipe de l'Éducation de l'AMA a planifié et exécuté ce projet avec beaucoup de soin et d'efficacité. Sur la base de l'expérience de nos nombreuses années de développement de normes professionnelles dans le domaine du sport, l'un des points forts que nous avons identifiés dans ce programme est l'approche judicieuse et réfléchie des nombreux participants aux groupes de travail. Cela est un excellent indicateur de la qualité et de la durabilité des produits finaux. »

L'un des sous-projets du Cadre global d'apprentissage et de développement de l'AMA est le projet d'éducation « De l'échelle mondiale à l'échelle locale » en Europe (G2L Europe). En décembre 2020, l'AMA et l'Agence antidopage de Pologne (POLADA) ont signé une entente de partenariat stratégique par lequel POLADA a convenu de fournir du soutien à l'AMA, notamment sur le plan financier, dans le cadre d'un programme pilote de formation et de perfectionnement que l'AMA mènera pour plus de 100 intervenants de la lutte antidopage en Europe. Grâce à G2L Europe, l'AMA établira un réseau d'éducation afin de créer des liens plus étroits entre les niveaux mondial et régional et de soutenir la mise en œuvre coordonnée de programmes de formation. Le projet G2L Europe fera l'objet d'un projet pilote en 2021 et au début de 2022, permettant à l'Agence de préciser, d'améliorer et d'élargir le cadre avant de mettre en œuvre des projets G2L dans d'autres régions du monde.

Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code

Pour aider les parties prenantes dans leur mise en œuvre du Code 2021, l'AMA s'est engagée à fournir un programme de soutien complet. Lancé en 2020, le Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code se veut une plateforme centralisée où les intervenants de la lutte antidopage peuvent trouver des informations et des ressources utiles dans leur travail quotidien, contribuant à créer une culture d'autonomie.

La première phase a été axée sur le développement de ressources conviviales et faciles à comprendre expliquant clairement la nature des changements et ce que les organisations antidopage devaient faire pour mettre en œuvre avec succès le Code 2021 et le Standard international pour l'éducation. Une série de fiches d'information, de présentations et de listes de contrôle, disponibles en anglais, en français et en espagnol, ont aidé les organisations antidopage à mettre leurs programmes à jour.

Une deuxième phase a porté sur le redéveloppement des ressources, outils et modèles de l'Agence. Le programme de soutien propose maintenant plus de 100 ressources, en plus d'un certain nombre de webinaires en direct et enregistrés portant sur un éventail de sujets techniques.



Au 31 décembre 2020, le programme avait généré plus de 20 000 interactions.

« UKAD a trouvé le Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code d'une grande utilité tout au long de l'année 2020, en particulier la variété de ressources disponibles, a déclaré le responsable de l'innovation à l'Agence antidopage du Royaume-Uni (UKAD), **Sam Pool**. Les webinaires étaient toujours instructifs et les listes de contrôle nous ont rappelé judicieusement les principaux changements alors que nous mettions nos documents et processus à jour. Nous remercions l'AMA pour ce programme et l'aide supplémentaire qu'elle nous a offerte par courriel ou par téléphone. »

« Ce programme est une précieuse source d'informations pour les fédérations internationales comme la nôtre, qui gèrent un programme antidopage à l'interne, a commenté la responsable de la lutte antidopage de la Fédération internationale de Sambo (FIAS), **Kamila Vokoun Hajkova**. Le programme de l'AMA nous a guidé dans la création de documents essentiels, accessibles et compréhensibles pour les sportifs du sambo, les entraîneurs et leur entourage dans le cadre des activités éducatives de la FIAS. »

Renseignement et enquêtes

Si les contrôles restent essentiels pour démasquer les contrevenants, la lutte antidopage se déroule sur plusieurs fronts complémentaires. Le département Renseignement et enquêtes de l'AMA joue un rôle crucial à cet égard en recueillant des renseignements, en menant des enquêtes, en nouant des partenariats externes pour profiter du partage de connaissances, et en collaborant avec d'autres départements de l'AMA pour créer de plus grandes synergies dans la lutte antidopage.



Partenariats

Au cours des dernières années, le département Renseignement et enquêtes de l'AMA a réalisé d'importantes avancées pour le bien des sportifs et du sport propre, en menant à terme des enquêtes de grande envergure et souvent complexes qui ont entraîné la suspension de plus de 200 sportifs, membres du personnel d'encadrement et officiels.

Ce département travaille rarement seul. Son équipe consacre beaucoup de temps et d'efforts à mettre en place et maintenir un éventail de partenariats et à en retirer collectivement les bénéfices, travaillant notamment avec des organisations antidopage, des organisations nationales et internationales chargées de l'application de la loi, y compris INTERPOL (voir 'Portrait de partenaire', page 70), mais aussi des informateurs et des lanceurs d'alerte. Ces collaborations ont contribué à faire en sorte que les renseignements provenant de lanceurs d'alerte et d'autres sources, couplés à des enquêtes rigoureuses et innovantes, produisent des résultats importants.

Organisation interne

Depuis sa création en octobre 2016, l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA est passée de trois à 15 membres. Le département est composé d'un directeur, de quatre enquêteurs, de cinq analystes de données, de quatre responsables de l'information confidentielle et d'une assistante administrative. Ceux-ci sont répartis en trois unités : une unité responsable des informations confidentielles, une unité d'enquête, et la nouvelle section d'enquêtes sur la conformité, créée en 2020 grâce aux contributions financières supplémentaires du Comité international olympique (CIO) et des gouvernements dans le cadre de l'initiative lancée par le président du CIO en novembre 2019 (voir page 72). L'unité responsable des informations confidentielles gère le programme de signalement confidentiel « Brisez le silence! » et agit comme intermédiaire entre les lanceurs d'alerte et les enquêteurs de l'AMA. L'unité d'enquête effectue le travail d'enquête. Et la Section d'enquêtes sur la conformité est chargée des allégations d'irrégularités en matière de conformité au Code, qui représentent environ le quart des signalements que reçoit l'équipe Renseignement et enquêtes via la plateforme « Brisez le silence! ».

En vertu de la politique de l'AMA en matière de renseignement et d'enquêtes, l'équipe fonctionne indépendamment du reste de l'Agence, gère son propre budget et peut lancer toute enquête qu'elle juge appropriée sans avoir besoin du consentement ou de l'approbation préalable du Comité exécutif, du Conseil de fondation, du président ou du directeur général.

De plus, un processus d'examen et d'audit externe indépendant s'assure que le travail de l'équipe Renseignement et enquêtes respecte les meilleures pratiques, se conforme aux lois et règlements applicables et protège les droits et les renseignements personnels des individus.



INTERPOL

En 2009, l'AMA a signé un protocole d'entente avec INTERPOL, l'agence internationale spécialisée dans la répression de la criminalité, pour établir un cadre de collaboration entre les deux organisations dans le domaine du dopage dans le sport. Le principal mandat d'INTERPOL est de coordonner le travail des forces policières de ses 194 états membres dans le monde.

Cette collaboration s'est révélée très productive. Au cours des années, elle a ainsi facilité ou appuyé diverses enquêtes, dont celle de l'Agence antidopage des États-Unis sur le cycliste Lance Armstrong en 2010 et celle de la Commission indépendante de l'AMA sur l'athlétisme en Russie en 2015, ou encore des projets tels qu'Energia, une initiative lancée en 2016 par l'AMA, INTERPOL et l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne, en Suisse, pour aider les pays à comprendre et combattre le trafic de substances améliorant la performance.

En 2020, l'AMA et INTERPOL ont lancé une série d'ateliers régionaux réunissant des organisations chargées de l'application de la loi et des experts antidopage pour partager leurs connaissances et expertises dans la lutte contre le dopage dans le sport. Les principaux sujets abordés ont été le cadre juridique qui entoure le dopage dans différents pays, la disponibilité des ressources, les dossiers en cours et les besoins de formation. Cette initiative conjointe vise à développer et renforcer les partenariats entre les organisations sportives et les agences chargées de l'application de la loi afin qu'elles améliorent leur compréhension mutuelle.

« Le rôle d'INTERPOL en tant que pôle mondial de répression de la criminalité est de bâtir des ponts entre les organisations chargées de l'application de la loi et les organisations antidopage, a déclaré **Sébastien Gaillard**, agent du renseignement criminel au Secrétariat général d'INTERPOL. Nous forçons et maintenons de solides réseaux qui facilitent le partage d'expériences et l'échange d'informations opérationnelles. Le partenariat entre INTERPOL et l'AMA profite à toutes les parties prenantes et harmonise le combat contre le dopage à l'échelle mondiale. »



Afin de renforcer les activités de l'équipe Renseignement et enquêtes dans la collaboration avec les forces de l'ordre internationales, un autre protocole d'entente a été signé avec Europol, l'agence européenne spécialisée dans la répression de la criminalité, en février 2021.

Unité responsable de l'information confidentielle et « Brisez le silence! »

Depuis la création de la plateforme numérique « Brisez le silence! » en mars 2017, l'unité responsable des informations confidentielles a reçu plus de 1000 signalements. Chaque allégation transmise par le biais de la plateforme est évaluée, analysée et enregistrée dans un système de gestion sécurisé. Si l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA décide de ne pas aller de l'avant, les allégations soumises sont transmises aux partenaires internes et externes, si l'informateur y consent.

Les signalements reçus ont entraîné le lancement de centaines d'enquêtes par des signataires du Code mondial antidopage et par les autorités chargées de l'application de la loi. En 2020 seulement, la plateforme « Brisez le silence » a reçu des allégations provenant de 57 pays et touchant 45 sports différents. Au total, 220 dossiers ont été enregistrés. De ce nombre, 118 ont donné lieu à des enquêtes et près de 100 ont été transmis à des partenaires de l'AMA. « Brisez le silence! » est véritablement devenue une permanence téléphonique antidopage mondiale.



Compte tenu de la nature du travail de renseignement et d'enquête de l'Agence et de la nécessité de protéger l'identité des informateurs et des lanceurs d'alerte, peu de cas concrets peuvent être rendus publics. Toutefois, dans les cas de dossiers qui ne sont plus confidentiels, l'unité responsable des informations confidentielles peut dévoiler sa participation au recrutement des informateurs ayant fourni des informations cruciales.

Ces informations peuvent mener à des enquêtes exhaustives, telles que l'opération « Arrow » (décrite ci-après), ou simplement alimenter en données des missions de contrôle. Il n'est pas rare que des sportifs soient ciblés par des contrôles à la suite du signalement d'un informateur et qu'ils produisent ensuite des résultats d'analyse anormaux.

57

pays et
45 sports
différents

220

dossiers
enregistrés

118

dossiers
ayant donné
lieu à des
enquêtes

Unité d'enquête

Lancée en août 2017, l'enquête du département Renseignement et enquêtes de l'AMA sur la **Fédération internationale d'haltérophilie (IWF)** et le sport de l'haltérophilie repose sur quatre piliers: l'opération « Outreach », l'opération « Heir », l'opération « Extra » et l'opération « Arrow »

Ces enquêtes ont mené à la mise au point par l'Agence d'une nouvelle méthode pour déceler la falsification d'échantillons, ainsi que la publication des conclusions préliminaires de l'enquête en octobre 2020.

L'opération « **Outreach** » a examiné les allégations d'informateurs et de lanceurs d'alerte selon lesquelles un membre de haut rang de l'IWF avait été payé pour promouvoir des intérêts russes et protéger des sportifs russes. Selon ces sources confidentielles, cet individu aurait également dissimulé des cas de dopage en échange d'argent. Des informations ultérieures ont allégué qu'il avait également aidé certains sportifs non russes de cette façon. Cette enquête a depuis été transmise aux organisations pertinentes chargées de l'application de la loi.

L'opération « **Heir** » s'est penchée sur les allégations de sources confidentielles selon lesquelles, dans le cadre d'un programme de dopage organisé, certains haltérophiles roumains étaient prévenus des contrôles et recouraient à la substitution d'urine et à des sportifs de substituts (des sosies) pour échapper à la détection. L'enquête a découvert, entre autres, le cas de substitution d'urine d'un haltérophile roumain d'élite avec un historique de dopage et contribué à une enquête des forces de l'ordre en cours. L'enquête enclenchée par l'opération « Heir » a confirmé que le sportif en question avait eu recours à un sosie pour fournir un échantillon hors compétition, et le sportif a été suspendu en conséquence pour une période de huit ans. La sanction est actuellement en appel.

L'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA a une longue tradition de travail productif en Roumanie. À partir de la fin 2016, sur la base d'informations provenant de sources confidentielles, elle a mené une enquête sur le laboratoire de contrôle du dopage de Roumanie à Bucarest et découvert que ce dernier avait dissimulé des preuves de dopage concernant trois sportifs roumains à la demande d'entités externes. Les pratiques d'analyse du laboratoire étaient également indûment influencées par l'Agence nationale antidopage de Roumanie (RNADA). Ces enquêtes ont directement mené à la suspension par l'AMA du laboratoire de Bucarest

le 27 novembre 2017 et au départ de membres clés du personnel du laboratoire et de RNADA. Le laboratoire de Bucarest a été réintégré en 2019.

L'opération « **Extra** » porte sur diverses allégations, provenant de sources confidentielles, selon lesquelles des fédérations nationales d'haltérophilie auraient recours à des pratiques non conformes et, dans certains cas, inappropriées. Les renseignements recueillis dans le cadre de cette enquête ont révélé que la mauvaise gestion de certaines fédérations nationales constituait une lacune majeure qui permettait au dopage de se répandre dans ce sport.

Les renseignements issus de l'opération « Extra » suggèrent également que certaines fédérations nationales protégeaient de jeunes sportifs prometteurs, alors que ceux considérés comme ayant un potentiel moindre servaient de fournisseurs d'urine propre.

Les allégations formulées dans le cadre de l'opération « Extra » suggèrent que les problèmes rencontrés par l'haltérophilie ne se limitent pas à un pays ou à une région en particulier.

L'opération « **Arrow** », qui découle de renseignements confidentiels et des découvertes de l'opération « Heir », a été une enquête à grande échelle sur la pratique de substitution d'urine par des sportifs et sur le recours à des sosies en haltérophilie. Grâce à l'opération « Arrow », l'AMA a découvert 28 cas potentiels de substitution d'urine en 2020 (trois cas « confirmés » et 25 cas « très probables »). Tous les dossiers ont été transmis à l'Agence de contrôles internationale pour d'autres évaluations des résultats. Sur la base des preuves fournies, l'ITA a déjà accusé de dopage l'haltérophile du Kazakhstan Nijat Rahimov, médaillé d'or aux Jeux olympiques de Rio en 2016, et l'haltérophile roumain Dumitry Captari, pour avoir substitué des échantillons d'urine.

Cette enquête sur l'haltérophilie a été complexe, difficile et longue. Le grand nombre d'allégations reçues par l'entremise de la plateforme confidentielle « Brisez le silence! » est très encourageant, mais la culture de peur et de silence au sein de ce sport s'est avérée une sérieuse entrave. Même si les allégations examinées par l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA n'ont pas toutes été corroborées, un nombre important d'allégations corroborées ont révélé une culture profonde et durable de dopage et de protection organisés en haltérophilie.

En 2020, l'AMA a continué de gérer les résultats des diverses enquêtes portant sur la Russie [Pound, McLaren, Système de gestion de l'information du laboratoire (SGIL; LIMS en anglais)]. En avril, l'équipe Renseignement et enquêtes a annoncé l'aboutissement de son enquête sur 298 sportifs russes ciblés par l'opération SGIL portant sur un dopage institutionnalisé en Russie.

Guidée par des renseignements tirés de la base de données SGIL de Moscou, fournis par un lanceur d'alerte, l'équipe a procédé à la réanalyse ciblée de 1132 des 2262 échantillons récupérés au laboratoire de Moscou en avril 2019. Cela a mené à la découverte de 61 résultats d'analyse anormaux liés à 56 sportifs de 10 sports.

La gestion des résultats des 61 résultats d'analyse anormaux par RUSADA, sous la supervision de l'AMA, est toujours en cours. À ce stade, plus de 50 % des sportifs concernés ont été accusés d'avoir violé les règles antidopage. Pour aider RUSADA, l'opération SGIL a compilé et fourni des témoignages pour les 61 RAA. Ces témoignages portent sur la chaîne de sécurité et sur des preuves de « circonstances aggravantes » à des fins d'imposition de sanctions.

L'AMA a également fourni un soutien continu aux fédérations internationales (FI) et aux organisations responsables de grandes manifestations concernés, y compris sous la forme de deux ateliers éducatifs et de plusieurs rencontres individuelles avec ces organisations. Les conseils fournis comprenaient des instructions sur la manière de monter un dossier de dopage à partir des données récupérées au laboratoire de Moscou.

Le personnel de l'équipe Renseignement et enquêtes a également fourni des preuves d'experts et compilé des témoignages et des dossiers dans plusieurs des cas de dopage découverts par cette enquête. L'équipe a ainsi compilé et fourni des témoignages et des dossiers en lien avec des cas potentiels de dopage contre 75 sportifs de 17 sports, en plus des 61 résultats d'analyse anormaux mentionnés précédemment. Par ailleurs, l'AMA a jusqu'à présent fourni des témoignages d'experts à des panels d'audience en dix occasions distinctes. Dans tous les aspects de ce dossier long et complexe, l'AMA a suivi le processus dans sa quête de justice pour les sportifs et le sport propre.

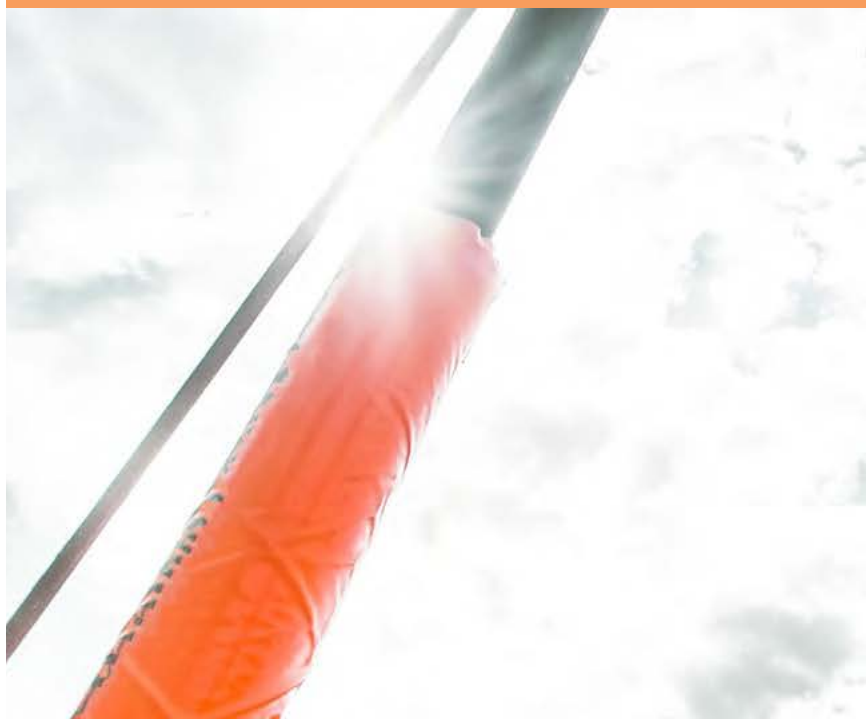
(Voir également « Affaires juridiques », page 74.)

Projet de développement des capacités d'enquête

Au vu des succès obtenus par l'équipe Renseignement et enquêtes de l'AMA, la nécessité de créer une capacité similaire adaptée aux organisations antidopage est de plus en plus reconnue.

L'AMA fournit régulièrement aux organisations antidopage des conseils et de la formation dans le but de renforcer leurs capacités d'enquête et le partage des connaissances et de bonnes pratiques. Malgré les progrès accomplis, la majorité des organisations antidopage peinent encore à mener leurs propres enquêtes et ont besoin d'être guidées dans leurs efforts pour acquérir ces compétences.

Grâce aux contributions financières supplémentaires obtenues de la part du CIO et de gouvernements du monde entier, l'équipe Renseignement et enquêtes a lancé un projet de développement des capacités d'enquête en 2020. Le département compte recruter deux autres employés pour développer des projets destinés aux organisations antidopage en vue de contribuer à l'établissement d'une infrastructure de compétences robuste en matière d'enquête à l'échelle mondiale.



LES VISAGES DE L'AMA



Damien Larin

Responsable principal,
Information confidentielle,
Renseignement et enquêtes

Année d'embauche : 2018

Ville d'origine : Montréal,
Canada

Je crois que les personnes qui travaillent avec des sources confidentielles aiment interagir avec les gens, et comprendre les motivations de nos sources est un aspect clé de notre processus. Nous sommes conscients que nos sources sont vulnérables, qu'elles prennent de grands risques en se manifestant et mettent souvent leur emploi et même leur sécurité personnelle en péril.

La confiance mutuelle est cruciale. Nous, membres de l'unité responsable des informations confidentielles, définissons notre travail en établissant des relations de collaboration avec nos sources – des relations qui reposent sur une communication réciproque. Nous avons à cœur de protéger ces personnes tout en nous assurant que leurs renseignements aient un réel impact. Notre équipe croit au sport propre et s'y consacre avec passion, et ce n'est pas qu'un vœu pieux.

Mon engagement dans le sport a toujours été une expérience unificatrice. L'un des aspects les plus bénéfiques — qu'il s'agisse de matchs amicaux ou de compétitions organisées — est que cela donne l'occasion de sortir de son cadre de référence et d'interagir avec des gens issus de cultures variées, avec des parcours différents. La véritable beauté de la compétition sportive s'exprime lorsque tous peuvent concourir sur un pied d'égalité. Mon rôle au sein de l'AMA est donc de veiller à ce que la voix des gens qui détiennent des informations sur le dopage soit entendue, que leurs renseignements aient un impact, et que ceux qui cherchent à entraver le sport propre soient mis hors-jeu.

Affaires juridiques

Le département des Affaires juridiques de l'AMA s'assure de la légalité de tout ce que fait l'Agence et veille à ce que le Code mondial antidopage soit respecté en tout temps dans le monde entier. En conseillant tous les départements et en collaborant avec des partenaires externes, dont les organisations antidopage, le département supervise également la gestion des résultats, les litiges et la protection des données.



Gestion des résultats

L'AMA passe en revue chaque décision rendue par les signataires du Code dans le monde et fait appel, s'il y a lieu, afin de garantir l'harmonisation des sanctions et le traitement équitable de tous les sportifs, quels que soient leur sport et leur pays.

En décembre 2020, l'AMA a publié son Rapport 2018 sur les violations des règles antidopage (VRAD), un ensemble de statistiques qui illustrent les résultats d'analyse anormaux (RAA) découverts dans les échantillons prélevés en 2018, ainsi que les cas non analytiques pour lesquels une décision a été rendue cette année-là. Ce rapport complète le Rapport sur les données des contrôles antidopage 2018 publié en 2019.

Les principales conclusions du Rapport sur les VRAD sont les suivantes :

- Au total, en 2018, les organisations antidopage ont prélevé 263 519 échantillons, qui ont ensuite été analysés par les laboratoires accrédités, puis enregistrés dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA. Parmi ces échantillons, 2771 (1 %) sont des RAA¹.
- 1923 VRAD ont été confirmées, concernant des personnes de 117 nationalités et de 92 sports.
- 1640 VRAD proviennent de RAA.
- 283 VRAD proviennent de preuves non analytiques (renseignement et enquêtes).
- Sur ces 283 VRAD non analytiques, 267 ont été commises par des sportifs et 16 par des membres de l'entourage ou du personnel d'encadrement.

Le tableau suivant compare ces chiffres avec les années 2016 et 2017.

	NOMBRE TOTAL DE VRAD	NATIONALITÉS	SPORTS	VRAD DÉCOULANT DE RAA	VRAD NON ANALYTIQUES
2018	1923	117	92	1640	283
2017	1804	114	93	1459	345
2016	1595	117	112	1326	269

¹ Parmi les 2771 RAA, 1640 (59 %) ont été confirmés comme des VRAD (sanctions); 333 (12 %) ont été rejetés pour une raison médicale valable; 381 (14 %) ont été classés comme « non-lieux » (c'est-à-dire que le cas a été fermé du fait d'une raison valable autre que médicale); 101 (4 %) n'ont donné lieu à aucune sanction en raison de l'exonération du sportif; et 316 (11 %) sont toujours en suspens.

En 2020,
l'AMA a reçu

2978

décisions rendues par
des signataires du Code.

L'AMA a demandé
et examiné plus de

120

dossiers.

Parmi ceux-ci,

17

procédures d'appel ont
été lancées et l'AMA a été
la partie défenderesse
dans **un** autre dossier.

À la fin de 2020,

4

de ces **17** appels
avaient été traités par
le Tribunal arbitral du
sport (TAS).

3 **1**

ont été
acceptés et
rejeté.

Les

13

autres étaient toujours
en cours devant le
TAS, dont **un** cas dans
lequel l'AMA était la
défenderesse.

7

dossiers ont fait l'objet
d'un appel auprès d'une
instance nationale d'appel.

2 **1**

appels
ont été
acceptés,

a été
rejeté

et

3

étaient toujours en
cours à la fin de 2020.

Dans le **dernier** cas,
où l'AMA était la partie
défenderesse, l'appel du
sportif a été rejeté.

De plus, plusieurs
décisions portées en
appel par l'AMA avant
2020 ont connu leur
dénouement en 2020.

2

appels ont été acceptés
par le TAS et

1

était toujours en cours
à la fin de l'année.

Dans **deux** autres cas
où l'AMA était la partie
défenderesse, l'appel
des sportifs a été rejeté.

En vertu du Code, l'AMA a également la responsabilité de se prononcer sur d'autres types de dossiers, notamment lorsque des sportifs à la retraite souhaitent reprendre la compétition (cinq cas en 2020), lorsque des sportifs suspendus apportent une aide substantielle et demandent une suspension partielle de leur période d'inadmissibilité (cinq cas), et lorsque des sportifs avouent promptement avoir commis une violation des règles antidopage et demandent une réduction de leur période de suspension (29 cas).

En outre, l'AMA aide les signataires du Code dans leurs activités de gestion des résultats en leur offrant du soutien et des conseils. En 2020, cela a représenté plus de 1700 demandes de partenaires – un exercice de grande envergure, qui a contribué de manière significative aux priorités « Mener » et « Accroître l'impact » du Plan stratégique 2020-2024 de l'Agence.

Agence antidopage Litiges de la Russie

Le 5 novembre 2020, après avoir été retardée par la pandémie de COVID-19, une audience de quatre jours devant le TAS, opposant l'AMA et l'Agence antidopage de la Russie (RUSADA), s'est conclue. Ce processus faisait suite à la décision unanime du Comité exécutif de l'AMA, en décembre 2019, de suivre la recommandation de non-conformité de RUSADA émise par le Comité indépendant de révision de la conformité de l'Agence (CRC) sur la base des conclusions de l'Opération SGIL (voir page 72). L'Opération SGIL avait conclu que les autorités russes avaient manipulé des données du laboratoire de Moscou avant et pendant leur copie par l'AMA à des fins d'analyse forensique en janvier 2019, en violation des critères établis par le Comité exécutif de l'AMA au moment de réintégrer RUSADA dans la liste des organisations antidopage conformes au Code en septembre 2018. Le 17 décembre 2020, le TAS a rendu sa décision, déclarant RUSADA non conforme au Code pour une période de deux ans et lui imposant une série de conséquences. L'intégralité de la décision motivée de 186 pages a été publiée quelques semaines plus tard.

Le département des Affaires juridiques de l'AMA continue d'assurer un suivi auprès des organisations antidopage concernées pour qu'elles agissent sur la base des éléments recueillis durant l'opération SGIL. À cette fin, lorsqu'une organisation antidopage choisit de ne pas aller de l'avant dans la poursuite d'un cas, l'AMA examine cette décision en détail et se réserve le droit de faire appel de ce cas au TAS, s'il y a lieu.

En 2020, l'Agence s'est assurée que ses intérêts soient dûment défendus dans 13 affaires devant des tribunaux en France, en Espagne, en Italie, en Suisse, au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Dans ces affaires, l'AMA était soit en cause, soit une partie intéressée ou une plaignante. Quelques-uns de ces dossiers étaient des affaires de dopage portées devant des tribunaux civils tels que le Tribunal Fédéral suisse ou le Conseil d'État français, et certains étaient des affaires pénales ou civiles où l'AMA était une partie demanderesse ou intéressée.



Protection de la vie privée et renseignements personnels

Le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle version du Standard international pour la protection des renseignements personnels (SIPRP) de l'AMA est entrée en vigueur. Auparavant, vers la fin de 2020, une version considérablement améliorée des lignes directrices pour le SIPRP avait été publiée, avec le soutien et la contribution de partenaires de la communauté antidopage. Ces lignes directrices visent à aider les organisations antidopage dans leur développement et mise en œuvre de programmes de protection des renseignements personnels visant à renforcer la confiance des sportifs en protégeant et en traitant de manière adéquate les renseignements personnels utilisés à chaque étape du processus antidopage. Les lignes directrices sont accompagnées de sept modèles opérationnels qui aident les organisations antidopage à mettre en œuvre des exigences clés du SIPRP, ce qui s'inscrit dans l'engagement de l'AMA à accroître son impact et à offrir du soutien à toutes les organisations antidopage pour renforcer le système mondial.

L'AMA a également trois webinaires dans le cadre du Programme de soutien aux signataires pour la mise en œuvre du Code sur le SIPRP, sur les mesures clés en matière de cybersécurité pour les organisations antidopage, et sur la préparation des organisations antidopage à la portion sur la protection des renseignements personnels des audits de conformité menés par l'AMA.

Le département des Affaires juridiques de l'AMA s'est également attelé, en partenariat avec les organisations antidopage concernées, à s'assurer que tous les accords d'utilisateurs d'ADAMS et d'ADEL étaient conformes au Code et au SIPRP, et que ces deux plateformes respectent les meilleures pratiques en matière de confidentialité, de qualité et d'intégrité des données. Cela a notamment pris la forme d'une collaboration avec l'Agence de contrôles internationale pour créer une structure d'accès et de partage des données dans ADAMS en prévision des Jeux olympiques 2020 à Tokyo.

Le département des Affaires juridiques a également fourni des conseils et du soutien sur la protection des données dans le cadre de plusieurs initiatives de l'AMA, y compris :

- La mise à jour des politiques d'enquête, des lignes directrices sur les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) et du formulaire-type de demande d'AUT.
- Des conseils liés à la COVID-19 pour les organisations antidopage et les sportifs.
- Les audits de conformité par échange d'informations et la création d'un guide complet pour les auditeurs de l'AMA sur la protection des renseignements personnels.
- Les avis de confidentialité et de consentement du sportif pour la recherche sur les formulaires de contrôle du dopage.
- La gestion des conséquences sur la protection de la vie privée de la divulgation publique de sanctions pour dopage dans le cadre des lignes directrices associées au Standard international pour la gestion des résultats.



LES VISAGES DE L'AMA

Cyril Troussard

Responsable principal,
Affaires juridiques

Année d'embauche : 2016

Ville d'origine : Dijon, France

Le travail quotidien du département des Affaires juridiques de l'AMA est intense et exigeant. Il faut être exhaustif et prêter attention aux détails. Nous recevons beaucoup de demandes, venons en aide aux partenaires et mettons tout en œuvre pour identifier ceux qui tentent de flouer le système. Notre mission est aussi importante qu'elle est difficile : veiller à ce que tous soient traités de façon juste et équitable dans tous les sports et dans tous les pays.

À mes yeux, ce qui compte vraiment, c'est de faire de notre mieux pour être équitables et cohérents afin de renforcer le système, non seulement sur le plan scientifique, mais également juridique.

Une partie de mon travail consiste à revoir toutes les décisions que reçoit l'AMA, rendues par des partenaires de l'antidopage du monde entier. Ces parties prenantes ont le devoir d'aviser l'Agence en vertu du Code, et nous disposons d'un droit d'appel si nous estimons que des décisions ne respectent pas le Code. Il est essentiel pour nous d'être bien informés et d'avoir une connaissance précise de la jurisprudence.

Dès mon plus jeune âge, j'ai pratiqué des sports, surtout le football (soccer), et maintenant la randonnée en montagne. Le sport m'a inculqué des valeurs importantes et m'a beaucoup appris. Vous apprenez à faire partie d'une équipe, à travailler dur et à surmonter les obstacles. Vous apprenez les règles du jeu et comment les respecter. Vous découvrez vos propres limites physiques et mentales, et il y a toujours des leçons à tirer. Le sport offre à chacun une occasion – la question est de savoir ce que vous allez en faire.

Science et médecine



Programme de recherche scientifique de l'AMA

Le développement et la mise en œuvre de solides nouvelles connaissances scientifiques et médicales dans le domaine de l'antidopage sont l'une des grandes priorités de l'AMA. Grâce au travail d'un éventail de groupes composés d'éminents experts internationaux dans divers domaines de la science et de la médecine et de son département Science et médecine, l'Agence a continué en 2020 de mener des activités innovantes dans ce domaine clé.



PRINCIPAUX RÉSULTATS DES RECHERCHES

Depuis 2001, l'AMA a versé près de 83 millions USD en subventions à plus de 500 projets de recherche dans le but de réaliser des percées dans la science de l'antidopage. Ces recherches ont été utiles à l'AMA et à la communauté antidopage dans nos efforts conjoints pour préserver le sport propre, notamment grâce aux avancées suivantes :

- Le développement et l'amélioration constante de la détection de l'érythropoïétine (EPO), de l'hormone de croissance (hGH), du dopage génétique et de nombreuses autres substances et méthodes interdites (souvent avant qu'elles ne se retrouvent sur le marché);
- L'établissement de la première Liste des substances et méthodes interdites complète, entrée en vigueur en 2004 et actualisée chaque année;
- L'harmonisation et l'amélioration des capacités analytiques dans les laboratoires antidopage; et
- Le développement d'approches innovantes telles que l'application du dépistage à partir de gouttes de sang séché et de l'intelligence artificielle dans le cadre de la lutte antidopage.

L'AMA a contribué à financer plusieurs domaines de recherche à fort impact en 2020. Le partenariat fructueux de l'Agence avec les Fonds de Recherche du Québec a continué de soutenir des projets de recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle et invité de nouvelles candidatures dans le domaine des biomarqueurs de dopage.

Grâce aux contributions financières supplémentaires obtenues de la part du Comité international olympique (CIO) et de gouvernements, plus de 4,7 millions USD ont été débloqués pour la recherche scientifique. Ce soutien financier accru donnera aux chercheurs financés par l'AMA davantage de latitude pour mettre en place des collaborations innovantes.

PROGRAMME DE BOURSES ANNUEL

L'AMA a reçu 72 demandes de subventions dans le cadre de son programme de bourses annuel en 2020. En septembre, le Comité exécutif de l'Agence a approuvé 19 projets pour un financement s'élevant à près de 2,5 millions USD. À la mi-décembre, l'AMA a lancé un appel de candidatures pour ses bourses de recherche scientifique 2021. Par ailleurs, l'AMA encourage les scientifiques à lui soumettre à tout moment des idées susceptibles d'avoir une application intéressante dans la lutte contre le dopage en écrivant à l'adresse science@wada-ama.org.

Prévalence du dopage dans le sport

La capacité de définir la prévalence du dopage dans des sports et des pays donnés est essentielle pour mieux comprendre le dopage et mesurer de façon objective l'impact des programmes antidopage. L'objectif du Groupe de travail sur la prévalence de l'AMA est de développer des outils robustes à l'intention des parties prenantes pour que celles-ci puissent évaluer la prévalence du dopage dans leur sport ou leur pays. Les restrictions liées à la COVID-19 et les annulations de manifestations sportives en 2020 ont considérablement retardé la validation du modèle développé par l'AMA.

Désormais, avec l'augmentation des occasions de tester ces outils d'estimation de la prévalence lors de grandes manifestations qui se tiendront en 2021 et 2022, l'objectif du Groupe de travail est de peaufiner ce modèle et les divers outils et de les intégrer dans un format utile pour les partenaires.

Liste des substances et méthodes interdites

Comme chaque année, l'AMA a mené en 2020 un vaste processus de consultation en lien avec la Liste des substances et méthodes interdites. Ce processus, qui vise à protéger la santé des sportifs et l'intégrité du sport, implique d'éminents experts scientifiques et médicaux de diverses parties du monde et permet à l'AMA d'examiner les recherches les plus récentes, de définir les tendances de dopage, et d'identifier de nouvelles substances ou méthodes qui pourraient remplir les critères d'inclusion dans la Liste. Comme d'habitude, ce processus a débuté en janvier et abouti à la publication de la Liste de l'année suivante avant le 1^{er} octobre.

En 2020, l'AMA a amélioré le graphisme et la fonctionnalité de la Liste sur ses supports physiques et numériques afin d'en faire une ressource mieux adaptée pour les sportifs, plus facile à naviguer et plus conviviale.



Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Le processus d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) permet aux sportifs de faire approuver l'utilisation d'une substance ou d'une méthode interdite afin de traiter un problème de santé légitime. Le processus des AUT fait partie intégrante du sport d'élite. Il est très largement accepté par les sportifs, les médecins et les parties prenantes du mouvement antidopage dans le monde.

En 2020, un total de 2130 nouvelles AUT approuvées ont été enregistrées dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'AMA, par rapport à 3316 en 2019. Cette diminution de 32 % s'explique par la pandémie de COVID-19 et l'annulation de nombreuses compétitions sportives dans le monde. Les organisations nationales antidopage (ONAD) restent les organisations antidopage les plus actives dans ce domaine, avec 83,8 % de toutes les AUT enregistrées, contre 15% par les fédérations internationales (FI), 0,2 % par les organisations responsables de grandes manifestations et 1% par d'autres organisations (confédérations sportives continentales, etc.). Les FI et les organisations responsables de grandes manifestations ont la possibilité de reconnaître les AUT accordées par d'autres organisations antidopage au lieu d'exiger de nouvelles demandes d'AUT. Les AUT approuvées portant sur l'administration de glucocorticoïdes sont restées les plus nombreuses à 31 % du total, suivies des stimulants (27 %) et des modulateurs hormonaux et métaboliques (11 %).

LIGNES DIRECTRICES À L'INTENTION DES MÉDECINS ET LISTES DE CONTRÔLE

L'AMA filtre toutes les AUT en se basant sur la priorisation des risques. En 2020, l'Agence a effectué neuf examens de demandes d'AUT : huit de sa propre initiative et une à la demande d'un sportif. Afin d'assurer un processus de demande et d'évaluation des AUT harmonisé et de qualité, l'AMA, de concert avec des experts mondiaux, met régulièrement à jour ses Lignes directrices sur les AUT à l'intention des médecins et ses listes de contrôle pour les AUT, publiées sur le site Web de l'Agence.

Ces documents sont destinées à aider les comités d'AUT à évaluer les AUT associées à des conditions médicales spécifiques et à établir les exigences à satisfaire à l'égard des demandes d'AUT.

AUCUN LIEN SIGNIFICATIF ENTRE LES AUT ET LES MÉDAILLES OLYMPIQUES

Une étude, menée par l'AMA et publiée en 2020 dans le British Journal of Sports Medicine, a conclu qu'il n'y avait aucun lien significatif entre le fait d'avoir une AUT et de gagner une médaille olympique, ce qui apporte des données objectives permettant de dissiper certains malentendus et certaines réserves par rapport aux AUT.

Cette étude a porté sur la prévalence de sportifs ayant obtenu une AUT aux cinq Jeux olympiques tenus entre 2010 et 2018, dans le but de déterminer si ces sportifs avaient gagné davantage de médailles que les sportifs sans AUT. Les données montrent que la proportion de sportifs ayant une AUT valide (dans des compétitions individuelles) aux Jeux olympiques concernés était de moins de 1 %. L'analyse de l'AMA n'a révélé aucun lien significatif entre le fait d'avoir une AUT pour concourir et la probabilité de gagner une médaille.

Passeport biologique de l'athlète

L'AMA poursuit le développement du Passeport biologique de l'athlète (PBA). Cet outil antidopage important suit, sur une certaine période, des variables biologiques sélectionnées révélant l'effet du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle de substances et méthodes dopantes au moyen d'analyses.

Le PBA a permis de détecter directement près de 200 violations des règles antidopage à ce jour, et le programme continue d'être efficace pour engendrer et appuyer des enquêtes, notamment. Le programme du Passeport a ainsi permis de découvrir plusieurs cas de substitution d'urine qui ont donné lieu à des enquêtes du département Renseignement et enquêtes de l'AMA telles que l'opération « Arrow » (voir page 71). En 2020, le PBA a été utilisé par 184 FI et ONAD dans le cadre de leurs programmes antidopage, y compris 17 organisations qui ont lancé un programme de de PBA en 2020.

DÉVELOPPEMENT DU PBA

Un nouveau module endocrinien du PBA est en cours de développement afin de mieux détecter l'abus d'hormone de croissance. Un Groupe de travail sur l'analyse endocrinienne a été chargé en 2020 de formuler des recommandations à l'Agence concernant :

1. Des lignes directrices applicables aux laboratoires pour mesurer les biomarqueurs de l'hormone de croissance dans le sang; et
2. La mise en œuvre d'un programme de contrôle de qualité pour les laboratoires.

Suite à une décision du Tribunal arbitral du sport en 2019 concernant deux cas présentés par l'Unité d'intégrité de l'athlétisme validant l'utilisation de marqueurs stéroïdiens dans le sang, l'AMA a formé en mars 2020 un Groupe de travail pour la quantification de stéroïdes endogènes aux fins de suivi longitudinal dans le sang (Groupe de travail sur les stéroïdes dans le sang) afin de formaliser les exigences pré-analytiques et analytiques de cette approche en vue de sa mise en œuvre dans le PBA.

L'AMA a également continué en 2020 de mener plusieurs autres projets de recherche ciblée pour le développement du Passeport, notamment la validation continue de marqueurs de volume plasmatique, l'utilisation d'outils d'apprentissage machine pour mieux repérer le dopage à l'EPO, et la standardisation de la numération des réticulocytes pour le Passeport.

NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION POUR LES EXPERTS DU PBA

Pour assurer un examen équitable et cohérent des Passeports sur la base des connaissances scientifiques les plus récentes, l'Agence a créé en 2020 un programme de formation sur le module hématologique du Passeport destiné aux experts chargés d'examiner les résultats de Passeports dans ADAMS pour le compte des organisations antidopage. Ce programme, lancé officiellement en 2021, comprend des documents de référence et une série de webinaires.

Laboratoires

Le système de contrôles antidopage à l'échelle mondiale s'appuie sur un réseau de laboratoires accrédités par l'AMA qui analysent les échantillons, rapportent les résultats d'analyse et saisissent l'information dans ADAMS. En renforçant constamment son processus d'accréditation et de supervision des laboratoires, l'AMA veut faire en sorte d'obtenir des résultats de grande qualité et harmonisés pour l'ensemble de la communauté antidopage internationale.

In 2020:

Le Laboratoire de contrôle du dopage d'Helsinki, en Finlande, a poursuivi ses efforts pour rétablir son accréditation.

La suspension de l'accréditation du laboratoire antidopage d'Athènes, en Grèce, a été prolongée de six mois au début d'avril, puis une nouvelle prolongation exceptionnelle de six mois a été accordée en raison de l'impact de la pandémie.

La suspension de l'accréditation du National Dope Testing Laboratory (NDTL) de New Delhi, en Inde, a été prolongée de six mois en février. D'autres procédures disciplinaires ont été entamées en raison de non-conformités au Standard international pour les laboratoires, ce qui a mené à une deuxième suspension de six mois qui a commencé en juillet.

Le Laboratoire antidopage du Centre national de contrôle du dopage de Bangkok, en Thaïlande, a demandé et obtenu en mai une prolongation de six mois de sa suspension imposée en novembre 2019. Une deuxième prolongation exceptionnelle de six mois lui a ensuite été accordée en novembre 2020 en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19.

Le laboratoire de Lisbonne, au Portugal, a subi l'épreuve finale d'accréditation en septembre par le biais d'une évaluation hybride (à distance/sur place) de sa conformité, ayant passé à la phase probatoire de l'accréditation en septembre 2019. À la fin de 2020, le groupe d'experts Laboratoires de l'AMA étudiait les conclusions de l'évaluation.

Le laboratoire de Bogota, en Colombie, est resté à la phase probatoire de l'accréditation alors qu'il terminait des rénovations dans ses installations et s'occupait de son statut d'indépendance.

Le laboratoire national antidopage de Moscou, en Russie, a été suspendu provisoirement le 21 janvier 2020 en attendant que des mesures disciplinaires formelles soient prises (voir « Opération SGIL », page 72).

Le Laboratorio Nacional de Prevención y Control del Dopaje de Mexico, au Mexique, a cessé ses activités en tant que laboratoire accrédité par l'AMA le 15 novembre 2019. L'annonce de la fermeture officielle du laboratoire, le 5 mars 2020, a fait suite à plusieurs semaines d'efforts soutenus de l'Agence pour informer les autorités publiques mexicaines des avantages de maintenir un laboratoire accrédité au Mexique.

L'accréditation du Sports Medicine Research and Testing Laboratory de Salt Lake City, aux États-Unis, a été entièrement rétablie en mai 2020.

L'AMA a continué de mettre en place divers partenariats dans les domaines de la science et de la médecine en 2020.

Partenariats de l'AMA avec les industries pharmaceutique et biotechnologique

Les industries pharmaceutique et biotechnologique font partie d'une communauté antidopage étendue avec laquelle l'AMA et d'autres intervenants clés de la lutte contre le dopage dans le sport collaborent.

En juillet 2020, l'AMA a signé un protocole d'entente avec la Fédération internationale de l'industrie du médicament (FIIM), l'association qui représente les plus grandes sociétés pharmaceutiques mondiales. Ce protocole d'entente réaffirme un partenariat lancé en 2010 dans le but de créer un groupe de travail conjoint afin de faciliter l'identification de nouvelles substances au potentiel dopant, permettant ensuite le transfert de connaissances et le développement de contrôles du dopage adaptés à ces substances.

« L'industrie biopharmaceutique découvre, développe et fournit des médicaments et des vaccins qui améliorent la vie des patients dans le monde entier, a déclaré le directeur général de la FIIM, **Thomas Cueni**. Elle veut également que ces médicaments et vaccins soient utilisés de façon appropriée et sécuritaire. Nous nous opposons avec véhémence à l'utilisation abusive de nos produits pharmaceutiques dans le but d'améliorer les performances sportives, et c'est pourquoi nous travaillons d'aussi près avec l'AMA. Nous sommes fiers de collaborer avec l'AMA depuis une décennie pour identifier les composés susceptibles de donner lieu à des abus liés au dopage dans le sport. Nous nous réjouissons de poursuivre ce partenariat dans les années à venir et de travailler de concert pour promouvoir un environnement compétitif sans dopage. »



Coopération internationale d'accréditation des laboratoires

L'accréditation des laboratoires antidopage par l'AMA repose sur la conformité à deux standards internationaux : la norme ISO/IEC 17025 et le Standard international pour les laboratoires. L'AMA a établi des relations étroites avec des organismes internationaux et nationaux de normalisation, dont la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC), afin de faciliter le processus d'évaluation de la conformité des laboratoires aux deux standards.

Ce partenariat solide, formé en 2003, a permis l'harmonisation des règles et des pratiques associées à cette double accréditation et mené à la création d'un programme officiel destiné aux experts du Standard international pour les laboratoires au sein des organismes d'accréditation nationaux qui effectuent l'audit des laboratoires accrédités par l'AMA.

Au cours de l'année 2020, les laboratoires ont affronté des défis importants pour maintenir leurs activités, dans une situation sanitaire difficile, et il a donc fallu faire preuve de flexibilité dans l'application des procédures d'audit, d'accréditation et de ré-accréditation. Cette agilité a notamment été rendue possible par la collaboration étroite entre l'ILAC et l'AMA.

« Les rôles et activités complémentaires de l'ILAC et de l'AMA constituent un cadre solide pour évaluer les laboratoires de façon simultanée et efficace selon la norme ISO/IEC 17025 et le Standard international pour les laboratoires, ce qui est essentiel à la mission de l'AMA en faveur du sport sans dopage, a déclaré la présidente de l'ILAC, ETTY FELLER. Nous apprécions notre partenariat étroit et continu et nous nous réjouissons que nos organisations continuent de collaborer. »



Partenariat pour des compétitions propres

En novembre 2020, l'AMA et le Partenariat pour des compétitions propres (Partnership for Clean Competition (PCC) en anglais) ont réitéré leur volonté de poursuivre leurs activités de coordination en appui de la recherche antidopage. Les deux organisations appuient et coordonnent conjointement de nouveaux projets de recherche.

SOUS LES PROJECTEURS

Le dépistage à partir de gouttes de sang séché : un nouvel outil de lutte contre le dopage

La protection du droit fondamental des sportifs de participer à des activités sportives sans dopage passe constamment par l'innovation. Il s'agit notamment de trouver de nouvelles méthodes scientifiques prometteuses dans la détection du dopage, telles que le dépistage à partir de gouttes de sang séché (DBS).

Cette nouvelle approche présente un certain nombre d'avantages :

- La simplification du prélèvement d'échantillon (par exemple, piqûre au doigt ou dans le haut du bras);
- Une technique moins invasive que les méthodes actuelles de prélèvement d'échantillons d'urine ou de sang, ce qui contribue à améliorer l'expérience des sportifs;
- Un très petit volume de sang nécessaire;
- Des prélèvements et un transport des échantillons moins coûteux;
- Moins d'espace nécessaire pour conserver les échantillons; et
- Des avantages potentiels quant à la stabilité des échantillons.

Ce dépistage a également le potentiel de compléter les méthodes de contrôle de routine actuelles, d'étendre la couverture des sportifs contrôlés et de faciliter le prélèvement et le transport des échantillons sanguins dans des régions éloignées.

Depuis 2019, l'AMA a mené le développement du dépistage à partir de gouttes de sang séché dans le cadre d'un effort conjoint avec un consortium d'acteurs de la lutte antidopage dont font partie le CIO, l'Agence de contrôles internationale, l'Agence antidopage de Chine et l'Agence antidopage des États-Unis, avec un soutien financier additionnel des agences antidopage du Japon, de l'Australie et de la Suisse.

Ce consortium a progressé vers son objectif de mettre au point des tests de dépistage à partir de gouttes de sang séché pour les contrôles antidopage de routine, appuyant le travail de deux groupes de travail créés par l'AMA, l'un consacré aux prélèvements et au transport, l'autre à l'analyse et à la conservation.

Le consortium a accordé un financement à sept nouveaux projets de recherche ciblés à court terme en 2020 pour appuyer le développement et la mise en œuvre du dépistage à partir de gouttes de sang séché, établissant des bases solides pour l'application de cette technique dans le cadre de la lutte contre le dopage. Ces projets ont servi de base à la planification des activités de dépistage à partir de gouttes de sang séché pour les Jeux olympiques et paralympiques 2020 à Tokyo, et à l'élaboration d'un nouveau Document Technique consacré à cette méthode.

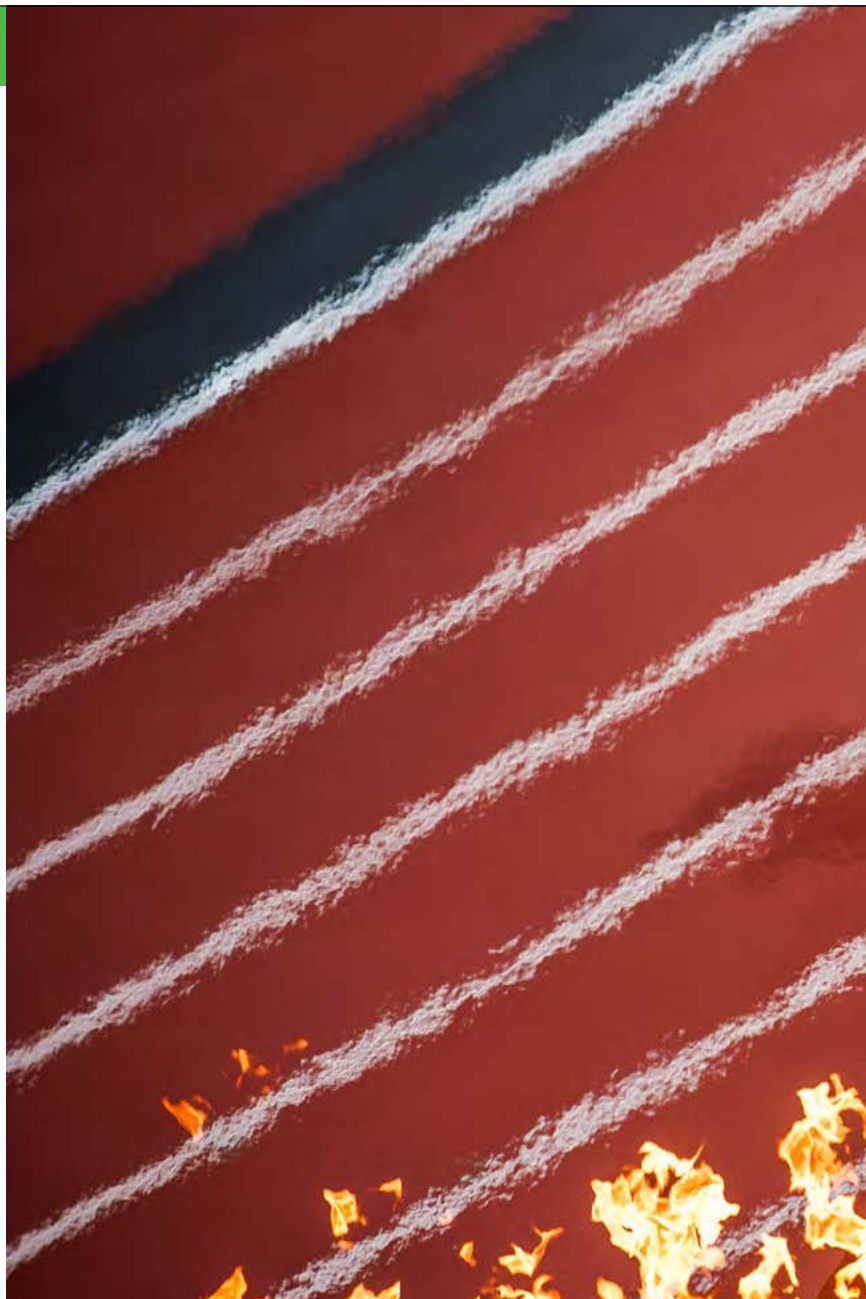


Lors de sa réunion de mai 2021, le Comité exécutif de l'AMA a approuvé à l'unanimité ce Document Technique, qui harmonise le dépistage à partir de gouttes de sang séché en fournissant aux organisations antidopage et aux laboratoires accrédités par l'AMA des exigences et des procédures précises pour le prélèvement, le transport, l'analyse et la conservation des échantillons de sang séché. Le Document Technique est entré en vigueur le 1^{er} septembre 2021, et l'AMA aidera les organisations antidopage et les laboratoires accrédités par l'Agence dans le monde à mettre en œuvre progressivement cette méthode pour s'assurer qu'elle soit utilisée de manière routinière à compter des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Beijing en 2022.

Contrôles

Les contrôles sont un outil d'une grande importance pour la protection du sport propre dans le monde, comme moyen de détection mais aussi de dissuasion des sportifs qui envisagent de se doper. En vertu du Code mondial antidopage, des contrôles sont effectués par les organisations antidopage — y compris les organisations nationales antidopage (ONAD), les organisations régionales antidopage (ORAD), les fédérations internationales (FI) et les organisations responsables de grandes manifestations, souvent avec l'aide d'agences de prélèvement des échantillons — afin de d'analyser les échantillons des sportifs à la lumière de la Liste des substances et méthodes interdites.

En vertu du Code, tout sportif peut être tenu de fournir un échantillon à tout moment et en tout lieu par une organisation antidopage ayant autorité pour le soumettre à un contrôle. Bien que l'AMA ne soit pas une agence chargée des contrôles, elle est autorisée à effectuer des contrôles dans des circonstances exceptionnelles, notamment pour faciliter la collecte de renseignements, des enquêtes ou la supervision de la conformité d'une organisation antidopage.



Soutien de l'AMA pendant la pandémie de COVID-19

Au début de février 2020, l'Agence antidopage de Chine (CHINADA) a informé l'AMA de l'impact de la COVID-19 sur son programme antidopage national.

Suite à cet engagement initial avec CHINADA, l'AMA a collaboré avec des parties prenantes du monde entier, via une communication soutenue, pour leur offrir de l'aide et des conseils pendant la pandémie. C'est peut-être dans les programmes de contrôle des organisations antidopage que l'impact de la COVID-19 s'est fait ressentir de la façon la plus évidente, car le nombre de contrôles a diminué considérablement pendant un certain temps dans de nombreux pays.

L'AMA a mené plusieurs initiatives pour aider les programmes de contrôle à se poursuivre tout en protégeant la santé et la sécurité des sportifs et du personnel de prélèvement des échantillons. Ce soutien a notamment pris la forme de trois versions successives d'un document de lignes directrices développé en collaboration avec plusieurs groupes de partenaires, dont le Groupe d'experts sur les contrôles stratégiques de l'AMA, l'Organisation mondiale de la santé et un groupe d'experts d'ONAD. La plus récente version du document « Directives sur les contrôles pendant la pandémie de COVID-19 » a été publiée le 25 novembre 2020.

Ces directives ont couvert plusieurs domaines affectés par la COVID-19, notamment la transmission des informations sur la localisation, le prélèvement et le transport des échantillons vers les laboratoires, l'analyse des échantillons et d'autres activités et obligations couvertes par le Programme mondial antidopage.

Ces lignes directrices reflétaient les connaissances scientifiques les plus récentes sur la pandémie. Le document de novembre 2020 a également tenu compte des résultats d'un sondage mené par l'Agence auprès des organisations antidopage pour évaluer l'impact de la COVID-19 sur les programmes antidopage, en plus de fournir des recommandations aux organisations antidopage pour mener à bien leurs programmes de contrôles en respectant le Standard international pour les contrôles et les enquêtes. Ce document s'est ajouté au document « Questions et réponses » développé par l'AMA pour les sportifs en mars 2020 (et mis à jour en mai 2020 et février 2021 compte tenu de l'évolution de la situation), qui fournit des informations utiles aux sportifs et à leur entourage concernant les contrôles et de nombreux autres aspects du système antidopage.



Impact de la COVID-19 sur le prélèvement d'échantillons

La COVID-19 a eu un impact considérable sur le nombre d'échantillons prélevés en 2020, en particulier de mars à juillet. La majorité des FI ont reporté ou annulé leurs compétitions en 2020, de sorte que 90 397 (61 %) moins d'échantillons ont été prélevés en compétition en 2020 qu'en 2019.

Pendant cette période, 51 867 (31 %) échantillons de moins ont été prélevés hors compétition. Toutefois, le nombre est revenu près de celui de 2019 pendant les mois d'octobre à décembre 2020.

Échantillons prélevés

Janvier à décembre 2020 par rapport à 2019

	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	TOTAL
2020	20 288	25 259	11 207	578	2625	7706	11 081	14 619	18 699	21 094	19 636	15 464	168 256
2019	17 539	23 819	26 933	25 219	27 146	26 904	28 084	29 360	26 638	26 638	26 469	20 873	305 881 ²
Diff. +/-	2735	1419	-15 749	-24 643	-24 526	-19 211	-17 015	-15 381	-8995	-7939	-6833	-5409	-137 625

Autorités de contrôle (signataires du Code mondial antidopage)

Janvier à décembre 2020 par rapport à 2019

	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC
2020	138	157	146	31	58	94	108	123	133	145	146	144
2019	120	147	154	165	169	178	172	172	178	189	189	163
Diff. +/-	16	9	-11	-133	-112	-84	-64	-50	-59	-44	-43	-19

Échantillons prélevés hors compétition

Janvier à décembre 2020 par rapport à 2019

	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	TOTAL
2020	12 546	13 622	6868	569	2512	6734	8916	9871	11 920	13 079	13 963	10 880	111 480
2019	9988	12 379	13 139	12 713	13 691	13 377	14 933	15 443	15 015	15 112	15 265	12 012	163 067
Diff. +/-	126 %	110 %	52 %	4 %	18 %	50 %	60 %	64 %	75 %	87 %	91 %	91 %	68 %

Échantillons prélevés en compétition

Janvier à décembre 2020 par rapport à 2019

	JAN	FÉV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DÉC	TOTAL
2020	7742	11 637	4339	9	113	972	2165	4748	6779	8015	5673	4584	56 776
2019	7551	11 440	13 794	12 506	13 455	13 527	13 151	13 917	11 623	11 785	11 204	8861	142 814
Diff. +/-	102 %	102 %	31 %	0 %	1 %	7 %	16 %	34 %	54 %	68 %	51 %	52 %	40 %

² Nombre total d'échantillons prélevés par les signataires et analysés dans les laboratoires accrédités par l'AMA.

Statistiques antidopage

Chaque année, l'AMA publie deux rapports de statistiques présentant une synthèse des données reçues de la part des organisations antidopage et des laboratoires accrédités.

En décembre 2020, l'Agence a publié son Rapport sur les données de contrôles antidopage 2019, qui résume les résultats de tous les échantillons analysés dans les laboratoires accrédités par l'AMA et enregistrés dans le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) de l'Agence cette année-là. Le rapport présente les données d'analyse des échantillons d'urine prélevés en compétition et hors compétition, des échantillons de sang, ainsi que des échantillons sang prélevés dans le cadre du Passeport biologique de l'athlète (PBA), de même que les résultats d'analyse anormaux (RAA) et les résultats d'analyse atypiques rapportés. Les principales données figurent dans le tableau ci-dessous, qui comprend également des comparaisons avec les années précédentes.

	NOMBRE TOTAL*	URINE	SANG	PBA	EN COMPÉTITION	HORS COMPÉTITION	RAA
2020	172 184	138 469	11 017	22 698	58 793	113 391	1239
2019	314 448 ³	252 708	25 339	36 401	149 190	165 258	2702
2018	294 784	239 024	24 495	31 265	142 230	152 554	2771
2017	274 362	224 167	21 065	29 130	139 322	135 040	2749
2016	257 687	212 208	17 306	28 173	128 819	128 868	3032

* Selon les données d'ADAMS.

En complément du Rapport annuel sur les données de contrôles, l'AMA a publié en décembre 2020 son Rapport sur les violations des règles antidopage pour 2018, qui fait état des cas de dopage commis dans le sport cette année-là (voir page 75). Ensemble, le Rapport annuel sur les données de contrôles antidopage et le Rapport annuel sur les violations des règles antidopage constituent un ensemble de statistiques antidopage très utiles pour la communauté antidopage dans le cadre de son objectif de protéger l'intégrité du sport.

³ Nombre total d'échantillons analysés dans les laboratoires accrédités, y compris ceux prélevés par les non-signataires du Code.

Document technique pour les analyses spécifiques par sport

Le Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS) de l'AMA est entré en vigueur en janvier 2015. Le DTASS définit, pour les organisations antidopage, les niveaux d'analyse minimums pour des substances interdites qui ne sont pas incluses dans les analyses d'urine standard, mais qui sont essentielles au dépistage. Ces substances sont notamment les agonistes du récepteur de l'érythropoïétine (EPO), l'hormone de croissance (GH) et les facteurs libérateurs de l'hormone de croissance (GHRF). Le DTASS est un élément important du développement de plans de répartition des contrôles robustes par les organisations antidopage, ainsi que l'exige le Standard international pour les contrôles et les enquêtes.

En 2020, le Groupe d'experts sur les contrôles stratégiques de l'AMA a examiné un important volume de données de contrôle et de supervision du DTASS pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2020. Le Groupe a observé chez les organisations antidopage une adoption accrue des exigences du DTASS, qui sont également ancrées dans le Standard international pour la conformité au Code des signataires, entré en vigueur en avril 2018.

COMPARAISON 2015-2020 DES DONNÉES DU DTASS

Une comparaison entre les données de 2020 et les données de chacune des années qui ont suivi l'entrée en vigueur du DTASS en 2015, provenant du système ADAMS, révèle une nette augmentation du nombre d'autorités de contrôle (AC) qui procèdent maintenant à des contrôles des EPO, de la GH et des GHRF.

Analyse de l'EPO

* RAA

	ÉCHANTILLONS D'EPO	RAA	NBRE DE SPORTS	NBRE D'AC
2020	37 399	31	95	162
2019	55 578	92	120	244
2018	51 643	77	118	229
2017	48 853	85	116	220
2016	46 710	66	108	212
2015	36 218	46	94	183

Analyse de l'hormone de croissance (GH)

	ÉCHANTILLONS DE GH	RAA	NBRE DE SPORTS	NBRE D'AC
2020	10 365	1	78	108
2019	24 181	6	103	150
2018	24 242	2	99	137
2017	20 482	0	90	124
2016	17 538	6	68	111
2015	13 264	4	74	103

Analyse des facteurs libérateurs de l'hormone de croissance (GHRF)

	ÉCHANTILLONS DE GHRF	RAA	NBRE DE SPORTS	NBRE D'AC
2020	46 163	9	97	172
2019	59 406	26	126	234
2018	60 964	21	124	231
2017	57 869	19	119	218
2016	42 730	15	111	207
2015	21 654	14	88	145

SOUS LES PROJECTEURS

Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques

La crise sanitaire de la COVID-19 a posé de multiples défis au monde du sport et au système mondial antidopage, mais elle a également été une occasion d'innover et de renforcer la collaboration au sein de la communauté antidopage. Au début de septembre 2020, l'AMA a ainsi mis sur pied un Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques chargé, entre autres, de recueillir les commentaires des organisations antidopage à propos de leurs programmes de contrôles pendant la pandémie, d'en tirer les leçons et de se pencher sur les moyens d'anticiper d'autres situations de crise qui pourraient affecter les contrôles à l'avenir.

Ce Groupe consultatif de 10 membres est composé d'un représentant des sportifs et d'experts antidopage issus d'organisations nationales antidopage, de fédérations internationales et de laboratoires accrédités par l'AMA, dotés d'un large éventail de compétences scientifiques, médicales, juridiques et autres. La principale responsabilité du Groupe en 2020 a été de développer le document « Directives sur les contrôles pendant la pandémie de COVID-19 », tout en examinant de plus près les programmes de prélèvement d'échantillons modifiés mis à l'essai par plusieurs organisations nationales antidopage pendant la pandémie. Ce travail a débouché sur la recommandation d'effectuer une étude de faisabilité en 2021 sur des méthodes alternatives de prélèvement d'échantillons. L'objectif de l'étude consistera à déterminer si les procédures de prélèvement d'échantillons peuvent être améliorées et modifiées pour composer avec d'éventuelles crises similaires à l'avenir tout en préservant l'intégrité du processus et des échantillons.

Le Groupe consultatif d'experts sur les contrôles stratégiques de l'AMA étudie également de quelles manières la communauté antidopage peut continuer d'améliorer la planification, le prélèvement et l'analyse des échantillons à des fins de contrôle du dopage pour maximiser l'efficacité de la détection et l'effet dissuasif.

Ce Groupe fournit des conseils d'experts et des recommandations à l'AMA afin d'améliorer l'efficacité globale des programmes de contrôle, du Standard international pour les contrôles et les enquêtes, et du Document technique pour les analyses spécifiques par sport.



Gestion de l'information et des données

Le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) a été lancé en 2005 pour aider les partenaires à mettre en œuvre le Code mondial antidopage et pour coordonner et superviser les activités antidopage dans le monde.

L'AMA est consciente qu'un système tel qu'ADAMS basé sur la technologie doit constamment évoluer pour rester adapté à ses objectifs, et l'Agence met tout en œuvre pour s'assurer que ce système reste à la pointe. Ainsi, la refonte en cours d'ADAMS consiste à rebâtir un module à la fois afin d'en

faire un système « de prochaine génération ». Le développement du système ADAMS « de prochaine génération » a progressé en 2020 avec le déploiement de divers modules et fonctionnalités qui profiteront aux sportifs et aux autres utilisateurs de la communauté antidopage.



Athlete Central

Lancée en novembre 2019, l'application 'Athlete Central' d'ADAMS a été utilisée par près de 12 500 sportifs en 2020 pour soumettre des informations sur leur localisation.

Cette application est un moyen simple, intelligent et fiable pour les sportifs de fournir des informations sur leur localisation afin de faciliter les contrôles hors compétition et de démontrer leur engagement envers le sport propre.

Disponible initialement en anglais et en français, l'application est maintenant offerte en 17 langues : allemand, anglais, bulgare, coréen, espagnol, finnois, français, hongrois, italien, japonais, mandarin, roumain, russe, serbe, slovaque, swahili et turc. L'ajout de ces langues accroît la portée et l'utilité de l'application, et l'Agence remercie ses partenaires qui ont travaillé à la traduction dans ces nouvelles langues, appuyant ainsi les sportifs de leurs pays respectifs.

Les commentaires des sportifs à ce jour sont positifs, et le personnel de l'AMA a nettement moins de questions et de problèmes techniques à traiter.

Centre de contrôles

En janvier 2020, l'AMA a lancé un nouveau Centre de contrôles ('Testing Center') pour les organisations antidopage dans ADAMS pour remplacer l'ancien outil de planification de la répartition des contrôles.

Le Centre de contrôles offre aux organisations antidopage un moyen amélioré de contrôler, de planifier et de gérer leurs programmes de contrôles. Le Centre fournit également des processus accélérés et standardisés aux organisations antidopage afin de leur permettre d'évaluer et de produire les mesures pertinentes pour leurs programmes de contrôle. Un nouveau tableau de bord donne une vue d'ensemble très utile de toutes leurs activités de contrôle. Les organisations antidopage peuvent facilement entrer leurs plans de contrôles annuels dans ADAMS pour une année entière, un trimestre ou un mois, et ce, peu importe le sport ou la discipline.

La planification de la répartition des contrôles est un élément clé du Standard international pour les contrôles et les enquêtes et nécessite l'adoption du Document technique pour les analyses spécifiques par sport (DTASS), qui établit, au terme d'une évaluation des risques, les substances ou les méthodes interdites les plus susceptibles d'abus dans des sports et des disciplines sportives spécifiques.

En soutien du DTASS, le Centre de contrôles consolide toutes les données de suivi pertinentes sur une seule page, présente un aperçu d'où se situent les organisations antidopage par rapport aux niveaux minimums d'analyse pour chaque sport ou discipline, et identifie rapidement tout manquement à la conformité au DTASS.



La majorité des développements de 'Doping Control Officer (DCO) Central', la nouvelle application de l'AMA pour le prélèvement d'échantillons de contrôle du dopage sur tablettes, ont été achevés en 2020. Avec cette nouvelle application, les agents de contrôle du dopage des organisations antidopage et des agences de prélèvement des échantillons disposent d'un accès en ligne et hors ligne à une solution qui permet de recueillir les données de manière sûre et rapide et sans papier. Comme cela a été le cas pour 'Athlete Central' et 'Testing Center', 'DCO Central' a été testé par des parties prenantes avant d'être officiellement lancé.

'DCO Central' offre un accès en temps réel aux informations sur la localisation des sportifs afin de réduire les tentatives de contrôle infructueuses. Les fonctions multilingues de notification et de prélèvement d'échantillons de l'application sont destinées à renforcer la confiance des sportifs à l'égard de la protection de leurs droits. Tout au long du contrôle, l'application guide les sportifs (et les informe sur leurs droits et responsabilités associés) dans la langue de leur choix, même si l'agent de contrôle du dopage parle une autre langue.

Le lancement d'Athlete Central en mai 2021 a été soutenu par du matériel de formation et promotionnel développé en 2020. 'Athlete Central' et 'DCO Central' peuvent être téléchargées dans l'App Store et sur Google Play.

En 2020, des efforts considérables ont été déployés pour s'assurer que tous les modules d'ADAMS soient conformes aux modifications apportées au Code, afin qu'ADAMS évolue en douceur vers la nouvelle année et l'entrée en vigueur du Code et des Standards internationaux 2021.

Des changements substantiels ont été apportés au mode d'utilisation d'ADAMS par des organisations non signataires du Code (désormais appelées 'tiers délégués') pour refléter le fait que bon nombre d'organisations antidopage externalisent certaines de leurs activités. Ces changements vont non seulement assurer la conformité au Code, mais également permettre à l'AMA de mieux contrôler la façon dont les organisations antidopage délèguent certaines de leurs activités de contrôle antidopage et protègent les données.

Les autres mises à jour liées au Code comprennent un mécanisme permettant de recueillir des informations à propos de l'équipement de collecte utilisé par les agences de prélèvement (conformément au Standard international pour les contrôles et les enquêtes 2021), l'amélioration de la catégorisation et de la conservation des informations sur la gestion des résultats (conformément au Standard international pour la gestion des résultats 2021) et la mise à jour d'ADAMS pour refléter les changements apportés au processus d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) (conformément au Standard international pour les AUT 2021).



LES VISAGES DE L'AMA



Chaya Ndiaye

Responsable principale et cheffe d'équipe/Gestion des logiciels, de l'information et des données

Année d'embauche : 2004

Ville d'origine : Dakar, Senegal

J'ai intégré l'AMA pour un remplacement de deux jours. Cela remonte à 2004. Née et élevée au Sénégal, j'ai toujours été très intriguée par les ordinateurs et par tout ce qui se passe à l'arrière plan pour générer ce qui apparaît à l'écran. Naturellement, j'ai décidé d'étudier les systèmes d'information. Plus tard, j'ai rejoint l'équipe de Gestion des logiciels, de l'information et des données comme coordonnatrice des technologies de l'information.

Aujourd'hui, je dirige l'équipe Produits de l'AMA, qui gère les systèmes d'information internes et externes, le principal système à l'intention des partenaires étant ADAMS. La plateforme joue un rôle important dans l'antidopage par la collecte d'informations sur la localisation des sportifs et la conservation des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, de l'historique des contrôles, des résultats de laboratoire et du Passeport biologique de l'athlète. ADAMS se conforme au Code et aux Standards internationaux et permet aux organisations antidopage du monde entier de collaborer tout en respectant les directives les plus strictes en matière de confidentialité et de sécurité des données.

ADAMS, comme tous les outils offerts par l'Agence, est disponible gratuitement en plusieurs langues et établit un standard dans le domaine, permettant aux organisations antidopage dont les ressources sont limitées de mettre facilement en œuvre un programme antidopage. Cela me tient vraiment à cœur, car le système offre un accès équitable à tous les sportifs en leur permettant de rivaliser sur un pied d'égalité au moyen de nos produits ou par l'entremise de leur organisation antidopage. J'ai aussi une fille qui pratique plusieurs sports. Je veux défendre son droit de concourir dans un monde sportif équitable pour tous.

Revue financière 2020



Financement

Le parcours financier de l'AMA se caractérise par un développement constant. Il y a deux décennies, l'Agence disposait d'un bénéfice d'exploitation de 15,5 millions de dollars US (USD). En 2020, le niveau de contributions est presque deux fois et demie plus élevé, soit de 38,5 millions USD.

L'AMA est reconnaissante de la hausse annuelle de 8 % de son budget provenant du Mouvement sportif, mené par le Comité international olympique (CIO), et les autorités publiques, ainsi que des contributions supplémentaires fournies par divers gouvernements et organisations. Ces engagements financiers témoignent d'un solide vote de confiance dans la poursuite de la mission de l'Agence et de nos efforts pour protéger le sport propre.

Lors la Conférence mondiale 2019 sur le dopage dans le sport à Katowice, en Pologne, le président du CIO, Thomas Bach, s'est engagé à verser 5 millions USD supplémentaires pour les projets de l'Agence dans la recherche scientifique et les enquêtes, et à égaliser chaque dollar versé par les autorités publiques — avec un potentiel de financement total pouvant atteindre 10 millions USD. Nous sommes heureux d'annoncer qu'au cours de l'année 2020 et jusqu'au milieu de 2021, neuf gouvernements ont répondu à l'appel et se sont engagés à verser plus de 3,5 millions USD. Ces sommes étant égalées par le CIO, ce sont plus de 7 millions USD qui ont été reçus.

Tout aussi importantes sont les initiatives de financement conjointes entre l'AMA et différents gouvernements et d'autres partenaires dans divers projets de recherche. Dans le cadre d'un projet de recherche de trois ans sur le développement d'un test de dépistage à partir de gouttes de sang séché (voir page 87), l'Agence s'est associée avec succès à six organisations antidopage pour recevoir un financement de près de 1,2 million USD au 31 décembre 2020. Par ailleurs, en 2018-2019, l'AMA et les Fonds de Recherche du Québec ont conclu une alliance qui s'est traduite par un engagement de 1,5 million USD sur cinq ans de la part des deux organisations.

Les initiatives éducatives ont également reçu une part du financement. En 2020, l'Agence a reçu un total de 185 000 USD pour des projets d'éducation de la part des organisations nationales antidopage du Brésil et de la Pologne, ainsi que de l'Organisation régionale antidopage d'Asie du Sud-Est, notamment pour sa plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage (ADEL) et le projet « De l'échelle mondiale à l'échelle locale » (voir page 67).

L'AMA a continué de recevoir d'autres contributions, à hauteur de 2,9 millions USD de 2016 à 2020, de la part de plusieurs gouvernements. Le renouvellement pour dix ans de l'entente avec Montréal International pour l'hébergement du bureau principal de l'Agence signifie que, de 2021 à 2031, l'AMA recevra de cette organisation une augmentation de près de 1 million USD par année pour atteindre 2,44 millions USD par année.

Les avancées de l'AMA ne seraient pas possibles sans le soutien financier de nos contributeurs, et nous remercions sincèrement chacun de nos bailleurs de fonds.

Cependant, alors que le mandat de l'AMA et les attentes des parties prenantes envers l'Agence continuent de croître, la direction de l'AMA est convaincue que davantage peut et doit être fait pour remédier aux inégalités en matière de lutte contre le dopage dans le monde. C'est pourquoi « développer des stratégies de financement à court et à long terme » figure parmi les initiatives clés du Plan stratégique 2020-2024 de l'Agence. L'AMA est convaincue que de nombreux donateurs et de nombreuses organisations et sociétés privées socialement responsables pourraient trouver intéressant de renforcer leur image en investissant dans l'intégrité du sport. L'AMA travaille à attirer des sources de revenus supplémentaires afin d'assurer son avenir financier et de renforcer le système mondial antidopage, tout en faisant en sorte que cette responsabilité ne repose pas seulement sur les épaules des gouvernements et du Mouvement sportif.

SOURCES DES CONTRIBUTIONS : Chiffres réels 2015 – 2020 et plan budgétaire 2021 – 2022

Les chiffres réels incluent des arriérés au titre des contributions des années précédentes

	COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE (CIO)	AUTORITÉS PUBLIQUES (AP)	CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES AP	MONTRÉAL INTERNATIONAL	ACCREDITATION ET RÉACCREDITATION DES LABORATOIRES ET AUTRE *	TOTAL
Chiffres réels 2015	13 742	13 701	829	1 418	209	29 899
Chiffres réels 2016	13 963	13 968	299	1 431	300	29 961
Chiffres réels 2017	15 057	14 721	441	1 433	306	31 958
Chiffres réels 2018	16 055	16 349	1 263	1 471	248	35 386
Chiffres réels 2019	17 336	17 214	1 621	1 452	426	38 050
Chiffres réels 2020	18 073	18 583	271	1 405	202	38 535
Plan budgétaire 2021	20 220	20 220	215	2 444	314	43 414
Plan budgétaire 2022	21 838	21 838	215	2 469	249	46 608

Tous les chiffres sont en milliers de dollars US / De 2021 à 2022, les chiffres sont des projections basées sur une augmentation de 8 %

* Accréditation et réaccréditation des laboratoires, Supervision de la conformité

Résultats financiers 2020

L'année 2020 a été remplie de défis et exceptionnelle pour l'AMA comme pour la communauté mondiale antidopage à plusieurs égards. La pandémie de COVID-19 a forcé l'AMA à s'adapter rapidement à de nouvelles réalités. Malgré ces perturbations, l'Agence a atteint ses objectifs dans tous les domaines prioritaires.

Contributions en 2020

L'AMA a terminé l'année avec un bénéfice d'exploitation de 38,5 millions USD, soit une légère croissance de 1 % par rapport à 2019. Les contributions des autorités publiques et du Mouvement sportif, qui étaient budgétées à hauteur de 18,7 millions de dollars US chacune, ont atteint 98,2 % et 96,5 % à la fin de 2020, respectivement. Toutes les contributions annuelles équivalentes du CIO ont également été reçues.

De plus, en 2020, l'AMA a reçu 193 000 USD de diverses autorités publiques pour des arriérés au titre des contributions des années précédentes.

L'AMA a également reçu des contributions atteignant 271 000 USD pour des projets spécifiques de la part des gouvernements de l'Australie (en lien avec son soutien de l'ORAD d'Océanie), du Japon (pour le développement de programmes en Asie) et de la ville de Lausanne et du Canton de Vaud (pour leur soutien continu au Symposium annuel de l'AMA à Lausanne).



Résultats d'exploitation

En 2020, l'AMA a affiché un surplus (excédent des revenus sur les dépenses) de 5,2 millions USD, par rapport à un surplus budgété de 2,4 millions USD.

Le total des dépenses opérationnelles a atteint 33,9 millions USD pour 2020, comparativement à 37,8 millions USD en 2019, soit une baisse de 3,9 millions USD, ou 10 %, d'une année à l'autre.

Le portrait des dépenses a été radicalement modifié par la pandémie. Une réduction des dépenses a été enregistrée pour bon nombre d'activités. À partir du début du mois de mars, la plupart des pays ont imposé un confinement plus ou moins strict qui a interrompu les voyages. En conséquence, les frais de déplacement et d'hébergement pour les rencontres en personne — comme les réunions du Conseil de fondation et du Comité exécutif de l'AMA — et d'autres événements ont connu une importante baisse de 3,4 millions USD (ou 85 %) par rapport à 2019. Toutes les autres dépenses administratives et d'exploitation de bureau ont également été touchées, avec une réduction de 1 million USD par rapport à 2019. Les activités de contrôle dans le monde, y compris celles que finance l'AMA dans le cadre de son programme de bourses pour les organisations régionales antidopage, n'ont pas été menées à leur niveau habituel, ce qui s'est traduit par des dépenses de 303 000 USD à la fin de l'exercice par rapport à 533 000 USD en 2019.

Les frais facturés par des spécialistes externes ont également connu une tendance à la baisse, passant de 6,9 millions USD en 2019 à 5,7 USD en 2020. Malgré la diminution générale de ces frais, les dépenses juridiques associées à certains cas bien en vue (tels que ceux de l'Agence antidopage de la Russie (RUSADA) et du nageur chinois Sun Yang) ont nécessité des ressources financières additionnelles en raison du recours à des conseillers juridiques externes. Cependant, dans le cas de la non-conformité de RUSADA, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a accordé à l'AMA 1,8 million USD (le montant le plus élevé de l'histoire du TAS), à répartir sur 2021 et 2022, ce qui allégera certains des coûts engagés par l'Agence dans cette affaire.

Suite à l'approbation du plan stratégique 2020-2024 de l'Agence par le Conseil de fondation au deuxième trimestre de 2020, des activités et des projets ont été priorisés et mis en œuvre. Tôt dans la pandémie, le recrutement a été mis sur pause au profit du renforcement des compétences du personnel actuel au moyen de programmes de formation. Plus tard dans l'année, cependant, une intensification du recrutement de ressources humaines s'est traduite par une augmentation des salaires et autres dépenses liées à l'emploi de 14 %, à 17,9 millions USD. Les contributions supplémentaires des autorités publiques et du CIO dans le domaine du renseignement et des enquêtes ont également permis à l'AMA d'embaucher des ressources humaines supplémentaires pour des projets spécifiques limités dans le temps.

Les autres facteurs ayant contribué à la hausse des dépenses liées à l'emploi sont un ajustement non récurrent de 812 000 USD de l'obligation relative aux retraites, en Suisse, à la suite d'une évaluation actuarielle indépendante exigée par les Normes internationales d'information financière. Ce traitement comptable reconnaît un passif au titre des pensions de retraite dans les états financiers et n'influe pas sur les flux de trésorerie.

Les subventions de recherche de l'AMA ont atteint 1,4 million USD, comparativement à 2,3 millions de dollars US en 2019, principalement en raison du calendrier de distribution des subventions des projets engagés.

Investissements

Excédents et réserves

En 2020, l'AMA a engagé des dépenses en immobilisations de 3 millions USD, soit 160 000 USD de plus que le montant budgété, mais près de 300 000 USD de moins qu'en 2019. La poursuite du développement du Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) est restée une priorité, avec un investissement totalisant 2,3 USD. Dans le cadre de la refonte du système ADAMS, des efforts considérables ont été déployés en 2020 pour préparer le lancement, au deuxième trimestre de 2021, de l'application « DCO Central », une solution numérique pour un recueil sûr et rapide des données de contrôle du dopage. Il était également important de s'assurer qu'ADAMS soit prêt à intégrer les changements requis par le Code mondial antidopage et les Standards internationaux 2021 entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2021. De nouveaux investissements ont été réalisés dans la plateforme d'éducation et d'apprentissage antidopage de l'AMA (ADEL) afin d'améliorer son accessibilité, au moyen d'un graphisme et de fonctionnalités remaniés, en prévision du lancement de sa nouvelle version en janvier 2021. L'AMA a également entamé une refonte complète de son site Web, qui devrait être accessible vers la fin de 2021 ou en 2022.

Poussée par la pandémie de COVID-19, l'AMA s'est lancée dans un projet de transformation organisationnelle et de modification des façons de travailler en 2020. Le projet a consisté à évaluer la structure organisationnelle de l'AMA pour s'assurer qu'elle optimise les performances et permette l'exécution de notre Plan stratégique 2020-2024, et à revoir les modèles de gestion des effectifs et de collaboration de l'Agence pour s'assurer qu'ils tiennent compte des exigences et possibilités du télétravail et des autres méthodes de travail. Dans le cadre de ce projet, les plans d'expansion du bureau de Montréal ont été abandonnés. La superficie actuelle du bureau sera reconfigurée pour l'adapter à un milieu de travail postpandémique, avec la présence sur place d'un moins grand nombre d'employés, ce qui générera des économies substantielles.

Les intérêts sur les investissements (à court et à long terme) ont atteint 672 000 USD, une baisse de 11 % par rapport à 2019. La politique prudente de l'AMA consistant à ne pas investir dans des produits financiers spéculatifs a été maintenue en 2020.

En raison de l'excédent, les réserves de fonctionnement ont atteint 6,4 millions USD, une hausse de 2,5 millions USD pour 2020. Malgré cette hausse, l'Agence n'a pas encore atteint le niveau approuvé par le Comité exécutif de l'AMA en 2015, qui visait à constituer une réserve équivalente à six mois d'exploitation (soit 9,4 millions USD). Alors que l'incertitude plane toujours sur l'économie mondiale, la réserve disponible contribue à assurer la continuité des activités de l'Agence. Surtout, l'AMA continue de contrôler étroitement les dépenses et les économies afin de les réinvestir dans des programmes et activités utiles à la communauté antidopage.

Tel que l'a recommandé le Comité Finance et administration de l'Agence en 2019, la réserve pour les litiges a été augmentée de 500 000 USD, à 2 millions USD, en raison de la nécessité de mieux prendre en compte la nature imprévisible des frais liés aux litiges.

En ce qui concerne les liquidités (excluant les engagements), l'AMA a terminé l'année à 22,3 millions USD, en hausse par rapport aux 14,6 millions USD de 2019.

Situation financière

À la fin de 2020, la situation financière générale de l'Agence était positive. Grâce à l'approbation d'une augmentation annuelle de 8 % par le Conseil de fondation en 2017 pour la période 2018-2022, l'AMA pourra continuer de répondre aux attentes du Conseil de fondation et des autres parties prenantes. L'Agence est heureuse des résultats financiers et des progrès réalisés en 2020. Cependant, nous demeurons conscients des défis à venir et continuerons d'agir en gestionnaires responsables du bien-être financier à long terme de l'Agence.

L'année 2020 a marqué un nouveau chapitre pour l'AMA, alors que nous entamons notre troisième décennie. Nous sommes fiers des progrès réalisés en collaboration avec la

communauté antidopage mondiale et sommes déterminés à aller plus loin pour protéger l'intégrité du sport. Pour ce faire, l'AMA doit rester agile et résiliente. Nous poursuivons notre mission pour un sport sans dopage en exécutant notre Plan stratégique 2020-2024 avec l'engagement et le soutien précieux de nos partenaires.



Dao Chung
Cheffe des finances

CONTRIBUTIONS EN 2020

Tous les montants sont en milliers \$ US
Contributions correspondantes CIO et AP : 50 % / 50 %

Comité
international
olympique
(CIO)

Autorités
publiques
(AP)

Reçu
18 073
97%

Reçu
18 391
98%



CONTRIBUTIONS PAR RÉGION

Tous les montants sont en milliers \$ US

Afrique

0,3%

Reçu 53

Amériques

29%

Reçu 5 268

Asie

19%

Reçu 3 576

Europe

49%

Reçu 9 018

Océanie

3%

Reçu 476

Total reçu : 18 391

CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES

Tous les montants sont en milliers \$ US

Australie

55

Total reçu : 271

Japon

175

Autres

41

CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES – RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET ENQUÊTES (AP) De novembre 2019 à juin 2021

Tous les montants sont en milliers \$ US (Initiative du CIO lors de la Conférence mondiale 2019 à Katowice)

Chine	993
Canada	748
Chypre	3
Égypte	100
France	61
Grèce	24
Inde	1 000
Pologne	108
Arabie Saoudite	500
<hr/>	
AP	3 537
CIO	3 537
<hr/>	
Total	7 075



États financiers





Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Agence mondiale antidopage, comprenant le bilan, l'état des activités, l'état des autres éléments du résultat global, l'état de la variation des fonds propres, l'état des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL DE FONDATION

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

RESPONSABILITÉ DE L'ORGANE DE RÉVISION

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables

effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

OPINION D'AUDIT

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation ainsi qu'aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en relation avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 83b al. 3 CO en relation avec l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Philippe Tzaud
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Edouard Clergue
Expert-réviseur

Lausanne, le 9 juin 2021

Annexe :

- Comptes annuels (bilan, état des activités, état des autres éléments du résultat global, état de la variation des fonds propres, état des flux de trésorerie et l'annexe)

	NOTE	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Actifs					
Actifs courants					
Liquidités	4	22 341	14 598	19 713	14 122
Placements	5(b)	5 170	4 359	4 562	4 217
Comptes débiteurs	6	593	1 845	524	1 785
Instruments financiers dérivés		142	-	125	-
Autres actifs courants	7	2 608	2 265	2 301	2 191
		30 854	23 067	27 225	22 315
Actifs non courants					
Placements	5(b)	14 524	15 723	12 816	15 211
Immobilisations corporelles	8	586	752	518	727
Immobilisations incorporelles	9	6 821	7 345	6 019	7 105
Actifs au titre de droits d'utilisation	10	5 055	5 519	4 460	5 340
		26 986	29 339	23 813	28 383
Total des actifs		57 840	52 406	51 038	50 698
Passifs et fonds propres					
Passifs courants					
Créanciers		2 957	2 548	2 610	2 465
Obligations locatives	10	524	480	462	464
Charges à payer	11	1 077	1 203	951	1 163
Contributions reçues d'avance		9 508	10 540	8 390	10 197
		14 066	14 771	12 413	14 289
Passifs non courants					
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	17	672	-	593	-
Obligations locatives	10	5 111	5 355	4 509	5 181
Fonds propres		19 849	20 126	17 515	19 470
Capital de fondation	12	4 006	4 006	5 000	5 000
Différences de conversion cumulées		-	-	(11 883)	(8 799)
Réserve pour les litiges	13(a)	2 000	1 500	1 917	1 476
Réserve pour les opérations	13(b)	6 400	3 900	6 035	3 829
Autres éléments du résultat global cumulés		1 057	540	931	521
Excédent des revenus sur les dépenses reporté		24 528	22 334	31 523	29 201
Total des fonds propres		37 991	32 280	33 523	31 228
Total des passifs et des fonds propres		57 840	52 406	51 038	50 698
Engagements	20				
Engagements conditionnels	21				

État des activités

Au 31 décembre 2020

en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2

	NOTE	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	14	36 657	34 550	34 699	34 352
Subventions	15	1 676	3 073	1 586	3 055
Autres revenus	16	202	427	192	424
		38 535	38 050	36 477	37 831
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	17	17 931	15 733	16 921	15 643
Frais de voyage et de logement		579	3 974	548	3 951
Information et communication		53	136	50	135
Frais de tests		304	533	288	530
Frais d'accréditation		302	347	285	345
Subventions de projets de recherche	18	1 394	2 307	1 319	2 293
Autres subventions		50	50	47	50
Matériaux pour tester les programmes de développement		-	51	-	50
Frais de consultants pour les projets		5 733	6 886	5 427	6 847
Loyers		277	305	262	304
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10	535	505	507	502
Frais administratifs		1 915	2 932	1 813	2 915
Frais informatiques		1 245	1 314	1 178	1 306
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	8, 9	3 576	2 771	3 386	2 755
		33 894	37 844	32 031	37 626
Excédent des revenus sur les dépenses avant produits financiers		4 641	206	4 446	205
Produits financiers (charges)					
Intérêts		482	558	456	555
Frais bancaires		(125)	(121)	(118)	(120)
Gains de change nets (pertes)		196	(70)	185	(70)
		553	367	523	365
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	14	5 194	573	4 969	570

État des autres éléments du résultat global

Au 31 décembre 2020

en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	5 194	573	4 969	570
Autres éléments du résultat global				
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état des activités				
Gains non réalisés sur les placements classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	377	783	287	760
Éléments qui peuvent être reclassés ultérieurement à l'état des activités				
Ajustement sur conversion des devises	-	-	(3 084)	(528)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état des activités				
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	140	-	123	-
Total des autres éléments du résultat global	5 711	1 356	2 295	802

État de la variation des fonds propres

Au 31 décembre 2020

en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2

	CAPITAL DE FONDATION USD	RÉSERVE POUR LITIGES USD	RÉSERVE D'OPÉRATION USD	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉS USD	EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES REPORTÉ USD	TOTAL USD
Solde au 31 décembre 2018	4 006	1 500	3 400	(243)	22 261	30 924
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	573	573
Transfert vers les autres réserves	-	-	500	-	(500)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	783	-	783
Total des autres éléments du résultat global						1 356
Solde au 31 décembre 2019	4 006	1 500	3 900	540	22 334	32 280
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	5 194	5 194
Transfert vers les autres réserves	-	500	2 500	-	(3 000)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	-	-	517	-	517
Total des autres éléments du résultat global						5 711
Solde au 31 décembre 2020	4 006	2 000	6 400	1 057	24 528	37 991

	CAPITAL DE FONDATION CHF	DIFFÉRENCES DE CONVERSION CUMULÉES CHF	RÉSERVE POUR LITIGES CHF	RÉSERVE D'OPÉRATION CHF	AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CUMULÉS CHF	EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES REPORTÉ CHF	TOTAL CHF
Solde au 31 décembre 2018	5 000	(8 271)	1 476	3 345	(239)	29 115	30 426
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	-	570	570
Transfert vers les autres réserves	-	-	-	484	-	(484)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	(528)	-	-	760	-	232
Total des autres éléments du résultat global							802
Solde au 31 décembre 2019	5 000	(8 799)	1 476	3 829	521	29 201	31 228
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	-	-	-	-	-	4 969	4 969
Transfert vers les autres réserves	-	-	441	2 206	-	(2 647)	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	(3 084)	-	-	410	-	(2 674)
Total des autres éléments du résultat global							2 295
Solde au 31 décembre 2020	5 000	(11 883)	1 917	6 035	931	31 523	33 523

État des flux de trésorerie

Au 31 décembre 2020

en milliers de francs suisses avec montants en dollars américains audités à titre d'information complémentaire – note 2

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Flux de trésorerie liés aux				
Activités d'exploitation				
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	5 194	573	4 969	570
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	3 576	2 771	3 386	2 755
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	535	505	507	502
Variation de la juste valeur des instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	204	248	(280)	247
Gains de change	(142)	-	(125)	-
Excédent des coûts des prestations définies sur les contributions	812	-	716	-
Variation des				
Comptes débiteurs	1 252	(889)	1 261	(844)
Autres actifs courants	(343)	13	(110)	13
Créanciers	483	380	145	378
Charges à payer	(126)	(57)	(212)	(77)
Contributions reçues d'avance	(1 032)	(1 155)	(1 807)	(1 309)
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	10 413	2 389	8 450	2 235
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(193)	(232)	(183)	(227)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(2 767)	(3 138)	(2 619)	(3 119)
Acquisition de placements	(4 706)	(1 914)	(4 455)	(1 903)
Produits de la cession de placements	5 471	4 772	5 178	4 745
Liquidités nettes générées par les activités d'investissement	(2 195)	(512)	(2 079)	(504)
Activités de financement				
Remboursement d'obligations locatives	(475)	(437)	(461)	(434)
Liquidités nettes générées par les activités de financement	(475)	(437)	(461)	(434)
Augmentation nette des liquidités	7 743	1 440	5 910	1 297
Effets des modifications de cours de change	-	-	(319)	(121)
Liquidités au début de l'exercice	14 598	13 158	14 122	12 946
Liquidités à la fin de l'exercice	22 341	14 598	19 713	14 122
Informations supplémentaires				
Intérêts reçus	496	782	470	779
Intérêts versés sur contrats de location	191	198	169	197

1. Activités

L'Agence mondiale antidopage (ci-après, AMA ou l'« Agence »), domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une fondation sans but lucratif qui a été constituée à Lausanne, le 10 novembre 1999, et qui est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, au Canada, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn, en Estonie. Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et de coordonner, sur le plan international, la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après, les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité international olympique, les Fédérations internationales, les Comités nationaux olympiques et les athlètes.

Le Comité international olympique et les autorités publiques concernées par la mission de l'AMA participent à parts égales au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

BASE DE PRÉSENTATION

Les présents comptes annuels ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA via un vote circulaire qui a suivi la rencontre du comité exécutif de l'AMA le 21 mai 2021 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'AMA pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (ci-après, IFRS)) issues de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Ces états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, qui sont présentés à la juste valeur. La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite d'avoir recours à certaines estimations comptables et hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et dépenses. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'Agence. En particulier, les éléments pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Le dollar américain (USD) est la monnaie fonctionnelle puisque la plupart des opérations (les revenus et les dépenses) sont réalisées en dollars américains. La monnaie de présentation est le franc suisse (CHF) et le dollar américain (USD), comme l'a choisi la direction. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar américain au franc suisse au taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation est maintenu au taux historique. L'état des activités est converti en francs suisses au taux des transactions. Le tableau de financement est converti en francs suisses au taux de transaction. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau des flux de trésorerie.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés à l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

LIQUIDITÉS

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de la comptabilisation initiale, l'Agence détermine le classement des instruments financiers selon les catégories suivantes :

- Instruments évalués au coût amorti;
- Instruments évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG);
- Instruments évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN).

Le tableau ci-dessous résume le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'Agence :

Classement et évaluation	
Actif	
Liquidités	Coût amorti
Placements	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
Comptes débiteurs	Coût amorti
Instruments financiers dérivés	Juste valeur par le biais du résultat net
Passif	
Créanciers	Coût amorti
Charges à payer	Coût amorti

ÉVALUATION

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont initialement évalués à la juste valeur, puis au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur. Les produits d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés dans l'état des activités.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)

Les instruments financiers à la JVAERG sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global. Les gains ou pertes réalisés sont transférés à l'état des activités.

Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les instruments financiers à la JVRN sont initialement et ultérieurement évalués à la juste valeur et sont comptabilisés dans l'état des activités.

DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers

L'AMA décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier ont expiré ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ont été transférés.

Passifs financiers

L'Agence décomptabilise un passif financier seulement s'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation spécifiée dans le contrat est éteinte, annulée ou expirée. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et de la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans l'état des activités.

DÉPRÉCIATION

L'IFRS 9 *Instruments financiers* a également introduit un modèle unique de dépréciation des pertes sur créances, qui est basé sur les changements de qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. IFRS 9 requiert qu'une entité comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers classés au coût amorti ou à la JVAERG. L'Agence n'ayant aucune créance commerciale, la dépréciation liée aux pertes de crédit attendues sur les comptes débiteurs est limitée. De plus, l'Agence a une exposition limitée au risque de crédit sur les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, le risque de défaut de la contrepartie sur ces instruments étant faible, la comptabilisation d'une provision sur perte de crédit n'aurait pas d'impact significatif sur les états financiers.

PRÉSENTATION DES PASSIFS FINANCIERS

L'AMA fournit l'évaluation à la juste valeur selon la hiérarchie suivante :

- Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (niveau 1);
- Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix) (niveau 2);
- Données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables) (niveau 3).

Dans une large mesure, l'évaluation des placements détenus par l'AMA se fait sur la base des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs (niveau 1) à la date du bilan.

L'AMA s'assure, à chaque date de bilan, qu'il y a une preuve objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne sont pas dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des placements, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment à l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée à l'état des activités.

Les ventes et les achats courants de placements sont comptabilisés à la date de règlement. Les placements sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés, et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, comme suit :

Matériel informatique	2,5 ans
Matériel de bureau	4 ans
Améliorations locatives	Moindre de la durée résiduelle du bail et de leur durée d'utilisation prévue

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées du logiciel Anti-Doping Administration & Management System (ADAMS) et d'autres logiciels et sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur une période de quatre ans, qui est la durée de vie utile estimative des actifs.

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À cette fin, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il existe des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Cette recouvrabilité est mesurée en comparant la valeur comptable de ces actifs à la plus élevée de la valeur au marché des actifs moins les coûts directement liés à la vente de ces actifs et la valeur d'utilité (étant la valeur des flux futurs actualisée déterminée par la direction).

CONSTATATION DES REVENUS

Contributions annuelles et contributions reçues d'avance

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Comité international olympique sont constatées à titre de revenus dans la période au cours de laquelle elles sont dues. Cependant, les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice où elles sont dues ne sont constatées que lorsqu'elles sont encaissées.

Les contributions reçues d'avance sont composées des contributions annuelles reçues durant l'exercice en cours pour le revenu des exercices suivants ainsi que pour les subventions reçues pour des projets spéciaux, tels que RADO, ADO symposium, et pour les contributions additionnelles des autorités publiques et des gouvernements.

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur les bénéfices.

SUBVENTIONS DE PROJETS DE RECHERCHE

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charges sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est accordé et selon les conditions du contrat.

CONTRATS DE LOCATION

Au début d'un contrat, l'Agence évalue si un contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié durant une certaine période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, l'Agence évalue si :

- le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié – cela peut être spécifié explicitement ou implicitement, et doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité des caractéristiques d'un actif physiquement distinct. Si le fournisseur dispose d'un droit de substitution substantiel, l'actif n'est pas identifié;
- elle a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation;
- elle a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. L'Agence a ce droit lorsqu'elle dispose des droits de décision les plus pertinents pour modifier de quelle manière et dans quel but l'actif est utilisé.

Lors de la comptabilisation initiale ou lors de la réévaluation d'un contrat qui contient une composante de location, l'Agence répartit la contrepartie à l'intérieur du contrat pour chaque composante de location sur la base de son prix autonome relatif.

En tant que locataire

L'Agence comptabilise un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative à la date de début du bail. L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant d'évaluation initiale de l'obligation locative ajustée pour tout paiement de location effectué avant la date de début du bail, plus les coûts directs initiaux engagés et une estimation des coûts de démantèlement et de retrait, moins tout incitatif à la location reçu avant le début du bail. Tous les coûts liés au démantèlement et à la restauration des améliorations locatives qui répondent à la définition des immobilisations corporelles selon IAS 16 *Immobilisations corporelles* sont évalués selon IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, et ne relèvent pas du champ d'application d'IFRS 16 *Contrats de location*.

L'actif au titre de droits d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire de la date de début jusqu'à la fin de la durée du bail, une période qui est considérée comme la durée de vie utile appropriée de ces actifs. De plus, l'actif au titre de droits d'utilisation est diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour certaines réévaluations de l'obligation locative, dans la mesure nécessaire.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements minimaux de location qui ne sont pas payés à la date d'entrée en vigueur, actualisés à l'aide du taux d'emprunt différentiel de l'Agence si le taux implicite dans le contrat de location n'est pas facilement déterminable.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance et les paiements de location variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, initialement mesurés à l'aide de l'indice ou du taux à la date de début.

L'obligation locative est évaluée pour refléter un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel du passif au titre de la location. Il est réévalué lorsqu'il y a un changement dans les paiements de location futurs découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux, de la durée du bail, ou si l'Agence modifie son évaluation de l'exercice ou non d'une option de prolongation ou de résiliation. Lorsque le passif locatif est réévalué de cette manière, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation, ou est enregistré en résultat si la valeur comptable de l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduite à zéro.

Les incitatifs à la location à recevoir sont inclus dans l'évaluation initiale de l'obligation locative et de l'actif au titre de droits d'utilisation.

Location à court terme et location d'actifs de faible valeur

L'Agence a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les baux à court terme d'une durée de 12 mois ou moins et les baux d'actifs de faible valeur. L'Agence comptabilise les paiements de location associés à ces baux comme une charge selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

Dans l'état des flux de trésorerie, les paiements de location liés aux locations à court terme, aux actifs de faible valeur et aux paiements de location variables non inclus dans les passifs de location et les intérêts sur les passifs de location sont classés comme des sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation, tandis que les paiements de location restants sont classés en flux de trésorerie provenant des activités de financement.

L'Agence n'agit pas actuellement en qualité de bailleur.

Les informations relatives à la norme IFRS 16 figurent à la note 10.

RÉGIMES DE RETRAITE

L'AMA offre à ses employés de la Suisse un régime de retraite à prestations définies qui est assujéti au régime suisse de prévoyance professionnelle.

Le coût de ce régime est comptabilisé à l'état des activités et inclut le coût des services courants, le coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état des activités et sont reclassées immédiatement aux autres éléments du résultat global cumulés. Ces réévaluations comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état des activités.

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Au 31 décembre 2020, aucune norme comptable publiée par l'IASB qui n'était pas encore entrée en vigueur à cette date n'aurait eu d'incidence sur les états financiers de l'Agence.

3. Gestion du risque financier

FACTEURS DE RISQUE FINANCIER

De par la nature internationale de ses activités, l'AMA est exposée aux risques financiers tels que le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit et le risque relatif au capital.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie et évalue les risques financiers et s'assure de les couvrir.

a) Risque de change

L'AMA est exposée au risque de change puisque la majorité des revenus sont générés en dollars américains, alors que les dépenses d'opération sont principalement en dollars canadiens. L'AMA utilise des options sur devises et des dépôts bancaires en dollars canadiens, en francs suisses et en euros pour couvrir partiellement l'exposition au risque de change.

Au 31 décembre 2020, si le dollar canadien s'était déprécié de 5 % comparativement au dollar américain et si toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice aurait été de 402 CHF (456 USD) de moins (l'excédent des dépenses sur les revenus aurait été de 190 CHF (271 USD) de moins en 2019), principalement en raison de la perte de change sur la conversion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie libellés en dollars canadiens.

Au 31 décembre 2020, les postes suivants sont présentés en dollars canadiens, en francs suisses, en euros, en rands, en yens japonais et en livres sterling, et ils ont été convertis dans la monnaie fonctionnelle au bilan.

							2020
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	JPY	GBP	
Liquidités	15 638	379	352	684	4 741	642	
Comptes débiteurs	543	17	2	-	6	1	
Créanciers et charges à payer	1 566	929	235	80	218	268	

							2019
Libellés en	CAD	CHF	EUR	ZAR	JPY	GBP	
Liquidités	10 345	347	222	1 046	6 684	224	
Comptes débiteurs	898	47	3	-	6	662	
Créanciers et charges à payer	1 524	670	200	7	1 687	191	

b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2020, les actifs portant intérêt de l'AMA sont les liquidités et les placements à la JVAERG.

Au 31 décembre 2020, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et si toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 106 CHF (120 USD) plus élevés (142 CHF (145 USD) plus élevés en 2019) en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations classées à la JVAERG.

c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

AU 31 DÉCEMBRE 2020				
	MOINS DE 1 AN USD	DE 1 AN À 5 ANS USD	PLUS DE 5 ANS USD	TOTAL USD
Créanciers et charges à payer	4 034	-	-	4 034
Obligations locatives	524	2 992	2 119	5 635
	4 558	2 992	2 119	9 669
AU 31 DÉCEMBRE 2020				
	MOINS DE 1 AN CHF	DE 1 AN À 5 ANS CHF	PLUS DE 5 ANS CHF	TOTAL CHF
Créanciers et charges à payer	3 561	-	-	3 561
Obligations locatives	462	2 639	1 870	4 971
	4 023	2 639	1 870	8 532
AU 31 DÉCEMBRE 2019				
	MOINS DE 1 AN USD	DE 1 AN À 5 ANS USD	PLUS DE 5 ANS USD	TOTAL USD
Créanciers et charges à payer	3 751	-	-	3 751
Obligations locatives	480	2 667	2 688	5 835
	4 231	2 667	2 688	9 586
AU 31 DÉCEMBRE 2019				
	MOINS DE 1 AN CHF	DE 1 AN À 5 ANS CHF	PLUS DE 5 ANS CHF	TOTAL CHF
Créanciers et charges à payer	3 628	-	-	3 628
Obligations locatives	464	2 580	2 601	5 645
	4 092	2 580	2 601	9 273

d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions, qui sont constatées à l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal sur ses comptes débiteurs puisqu'une part importante provient du gouvernement du Québec pour la taxe de vente (TVQ). Les liquidités et les placements à la JVAERG sont placés auprès d'importantes banques. Le tableau ci-dessous indique le solde détenu dans les trois principales banques à la date du bilan, sous la forme de liquidités et de dépôts à terme.

Banque	Cote	2020		2019	
		USD	CHF	USD	CHF
UBS	A+	9 339	8 840	5 769	5 736
Lombard Odier Darier Hentsch	AA-	956	905	539	536
Banque Scotia	AA-	11 998	11 357	8 230	8 183
		22 293	21 102	14 538	14 455

Les placements à la JVAERG sont principalement composés d'obligations émises par d'importantes sociétés et institutions financières.

e) Risque relatif au capital

Lorsqu'elle gère son capital, l'AMA a comme objectif de maintenir un niveau approprié de capital afin de développer de nouveaux programmes et de participer à de nouvelles activités. Le capital de fondation, la réserve pour les litiges et la réserve pour les opérations sont utilisés pour la gestion du risque relatif au capital.

ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

Au 31 décembre 2020, la juste valeur des liquidités, des comptes débiteurs, des créanciers et des charges à payer ne différait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée de la date du bilan. Au 31 décembre 2020, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

4. Liquidités

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Liquidités en espèces	10 736	7 555	9 473	7 309
Dépôts bancaires	11 605	7 043	10 240	6 813
	22 341	14 598	19 713	14 122

Les liquidités en espèces et les dépôts bancaires sont soumis aux taux d'intérêt courants.

5. Instruments financiers

a) Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2020	COÛT AMORTI		À LA JVAERG		À LA JVRN		TOTAL	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants								
Liquidités (note 4)	22 341	19 713	-	-	-	-	22 341	19 713
Placements (note 5 b))	-	-	5 170	4 562	-	-	5 170	4 562
Comptes débiteurs (note 6)	593	524	-	-	-	-	593	524
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	142	125	142	125
Actifs non courants								
Placements (note 5 b))	-	-	14 524	12 816	-	-	14 524	12 816
	22 934	20 237	19 694	17 378	142	125	42 770	37 740
Au 31 décembre 2019								
Au 31 décembre 2019	COÛT AMORTI		À LA JVAERG		À LA JVRN		TOTAL	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs courants								
Liquidités (note 4)	14 598	14 122	-	-	-	-	14 598	14 122
Placements (note 5 b))	-	-	4 359	4 217	-	-	4 359	4 217
Comptes débiteurs (note 6)	1 845	1 785	-	-	-	-	1 845	1 785
Actifs non courants								
Placements (note 5 b))	-	-	15 723	15 211	-	-	15 723	15 211
	16 443	15 907	20 082	19 428			36 525	35 335

b) Placements à la JVAERG

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Obligations en dollars américains	19 694	20 082	17 378	19 428
Moins la partie à court terme	5 170	4 359	4 562	4 217
	14 524	15 723	12 816	15 211

Les obligations portent intérêt à des taux variant de 0,13 % à 4,85 % et viennent à échéance de janvier 2021 à décembre 2027. Les placements à la JVAERG comprennent des obligations de sociétés de 15 315 CHF (17 356 USD) (16 711 CHF (17 273 USD) en 2019), des obligations d'institutions bancaires de 1 673 CHF (1 896 USD) (2 007 CHF (2 075 USD) en 2019) et des obligations gouvernementales de 710 CHF (734 USD) (710 CHF (734 USD) en 2019).

6. Comptes débiteurs

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
TVQ à recevoir	418	410	369	396
Autres comptes débiteurs	132	1 366	117	1 322
Retenues fiscales à recouvrer	15	42	13	40
Garantie de loyer et cautions – Bureau régional d'Uruguay	28	27	25	27
	593	1 845	524	1 785

7. Autres actifs courants

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Charges payées d'avance	1 890	1 638	1 668	1 585
Intérêts courus	127	141	112	137
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2013	60	-	53	-
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2015	-	34	-	33
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2016	-	37	-	35
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2017	-	31	-	30
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2018	309	108	273	104
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2019	150	183	132	177
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2020	7	-	6	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2015	11	2	10	2
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2017	3	25	3	24
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2018	-	66	-	64
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2019	51	-	44	-
	2 608	2 265	2 301	2 191

8. Immobilisations corporelles

	MATÉRIEL INFORMATIQUE		MATÉRIEL DE BUREAU		AMÉLIORATIONS LOCATIVES		TOTAL	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice terminé le 31 décembre 2019								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	189	186	146	143	576	567	911	896
Acquisitions	140	139	51	51	41	37	232	227
Amortissement	(164)	(163)	(57)	(56)	(170)	(170)	(391)	(389)
Différences de change	-	(2)	-	(3)	-	(2)	-	(7)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	165	160	140	135	447	432	752	727
Au 31 décembre 2019								
Coût	912	1 874	1 432	1 429	879	1 356	3 223	4 659
Amortissement cumulé	(747)	(1 793)	(1 292)	(1 304)	(432)	(989)	(2 471)	(4 086)
Différences de change	-	79	-	10	-	65	-	154
Valeur comptable nette	165	160	140	135	447	432	752	727
Exercice terminé le 31 décembre 2020								
Valeur comptable nette au début de l'exercice	165	160	140	135	447	432	752	727
Acquisitions	132	126	26	25	3	3	161	154
Amortissement	(94)	(89)	(57)	(54)	(176)	(167)	(327)	(310)
Différences de change	-	(17)	-	(10)	-	(26)	-	(53)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	203	180	109	96	274	242	586	518
Au 31 décembre 2020								
Coût	1 045	2 000	1 458	1 453	653	1 358	3 156	4 811
Amortissement cumulé	(842)	(1 882)	(1 349)	(1 358)	(379)	(1 155)	(2 570)	(4 395)
Différences de change	-	62	-	1	-	39	-	102
Valeur comptable nette	203	180	109	96	274	242	586	518

Au 31 décembre 2020, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux améliorations locatives est de 1 USD (1 CHF) (32 USD (32 CHF) en 2019).

9. Immobilisations incorporelles

	LOGICIELS	
	USD	CHF
Exercice terminé le 31 décembre 2019		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	6 762	6 653
Acquisitions	2 963	2 946
Amortissement	(2 380)	(2 366)
Différences de change	-	(128)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	7 345	7 105
Au 31 décembre 2019		
Coût	23 763	24 773
Amortissement cumulé	(16 418)	(17 771)
Différences de change	-	103
Valeur comptable nette	7 345	7 105
Exercice terminé le 31 décembre 2020		
Valeur comptable nette au début de l'exercice	7 345	7 105
Acquisitions	2 725	2 580
Amortissement	(3 249)	(3 076)
Différences de change	-	(590)
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	6 821	6 019
Au 31 décembre 2020		
Coût	26 489	27 353
Amortissement cumulé	(19 668)	(20 847)
Différences de change	-	(487)
Valeur comptable nette	6 821	6 019

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels principalement développés à l'interne. Le montant lié au projet ADAMS représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle. Ce logiciel permet un suivi et une gestion plus efficaces des résultats des tests.

Au 31 décembre 2020, le montant inclus dans les sommes à payer relativement aux immobilisations incorporelles est de 435 USD (384 CHF) (476 USD (473 CHF) en 2019).

10. Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Actifs au titre de droits d'utilisation				
Coût au 1 ^{er} janvier	6 024	-	5 827	-
Constatation à la suite de l'application d'IFRS 16	-	5 915	-	5 722
Nouveaux contrats de location	-	109	-	105
Modifications aux contrats de location	71	-	67	-
Charge d'amortissement	(535)	(505)	(507)	(502)
Amortissement cumulé	(1 040)	(505)	(1 009)	(502)
Effet de change	-	-	(425)	15
Valeur comptable nette au 31 décembre	5 055	5 519	4 460	5 340
Obligations locatives				
Obligations locatives au 1 ^{er} janvier	5 835	-	5 645	-
Obligations locatives à la suite de l'application d'IFRS 16	-	5 915	-	5 722
Nouveaux contrats de location	-	109	-	105
Modifications aux contrats de location	71	-	67	-
Paiements de location	(475)	(437)	(461)	(422)
Gains (pertes) de change	204	248	(280)	240
Obligations locatives au 31 décembre	5 635	5 835	4 971	5 645

11. Charges à payer

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Charges à payer	426	472	376	456
Subventions de recherche scientifique 2008 à payer	33	34	30	32
Subventions de recherche scientifique 2013 à payer	68	68	60	66
Subventions de recherche scientifique 2015 à payer	-	60	-	58
Subventions de recherche scientifique 2016 à payer	62	162	55	157
Subventions de recherche scientifique 2017 à payer	163	199	144	193
Subventions de recherche scientifique 2018 à payer	219	141	193	136
Subventions de recherche scientifique 2019 à payer	28	-	24	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2009 à payer	-	1	-	1
Subventions de recherche en sciences sociales 2010 à payer	7	7	6	7
Subventions de recherche en sciences sociales 2011 à payer	7	7	6	7
Subventions de recherche en sciences sociales 2012 à payer	4	4	4	4
Subventions de recherche en sciences sociales 2013 à payer	4	4	3	3
Subventions de recherche en sciences sociales 2014 à payer	-	5	-	5
Subventions de recherche en sciences sociales 2015 à payer	26	36	23	35
Subventions de recherche en sciences sociales 2016 à payer	3	3	3	3
Subventions de recherche en sciences sociales 2017 à payer	4	-	4	-
Subventions de recherche en sciences sociales 2018 à payer	23	-	20	-
	1 077	1 203	951	1 163

12. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 CHF (4 006 USD).

13. Réserves

LITIGES

En 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 USD pour les litiges. Cela permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites, si nécessaire.

OPÉRATIONS

En 2009, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 2 400 USD pour les opérations.

En 2015, le Comité exécutif a convenu d'augmenter la réserve d'exploitation pour six mois d'exploitation ou 9 600 USD. Cette réserve sera financée au fil des années par l'affectation de fonds non alloués en tant qu'élément budgétaire ordinaire, ou avec tout excédent provenant des opérations (bénéfice de fin d'exercice), ou par des sources spécifiques de revenus telles que des dons uniques de subventions spéciales.

En 2020, la réserve pour les opérations a été portée à 6 400 USD et est financée par l'excédent des opérations.

14. Contributions annuelles

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Contributions de 2002 à 2010	1	-	1	-
2011 – Autorités publiques et gouvernements	-	1	-	1
2012 – Autorités publiques et gouvernements	1	1	1	1
2014 – Autorités publiques et gouvernements	-	1	-	1
2015 – Autorités publiques et gouvernements	-	2	-	1
2016 – Autorités publiques et gouvernements	-	14	-	14
2016 – Comité international olympique	4	-	4	-
2017 – Autorités publiques et gouvernements	11	19	11	19
2018 – Autorités publiques et gouvernements	43	60	40	60
2019 – Autorités publiques et gouvernements	133	17 117	126	17 019
2019 – Comité international olympique	-	17 335	-	17 236
2020 – Autorités publiques et gouvernements	18 391	-	17 408	-
2020 – Comité international olympique	18 073	-	17 108	-
	36 657	34 550	34 699	34 352

15. Subventions

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Montréal International	1 405	1 452	1 330	1 443
Gouvernement de la Chine	-	993	-	987
Gouvernement de l'Australie	55	75	52	75
Gouvernement du Japon	175	163	165	162
Canton de Vaud/Ville de Lausanne	41	40	39	40
Gouvernement de la Pologne	-	350	-	348
	1 676	3 073	1 586	3 055

l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011), et exempté l'AMA de tout impôt sur les bénéfices. Le gouvernement du Québec accorde pour sa part une contribution en espèces de 5 000 CAD, indexée sur une période de 10 ans (de 2002 à 2011). Les gouvernements du Canada et du Québec ont amendé le contrat afin de prolonger de 10 ans la période initiale de soutien financier. Selon ce contrat amendé, l'AMA recevra du gouvernement du Canada une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 10 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021), et une subvention additionnelle en espèces d'un montant total de 5 000 CAD, indexé sur une période de 10 ans (de 2012 à 2021) du gouvernement du Québec. Les subventions sont payées en un montant combiné par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

L'AMA reçoit aussi des subventions additionnelles des autorités publiques (gouvernements) afin de soutenir des activités spécifiques.

16. Autres revenus

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de renouvellement d'accréditation	125	345	119	343
Surveillance du Code mondial antidopage	37	30	35	30
Incitatifs et programmes de récompenses	40	52	38	51
	202	427	192	424

17. Salaires et autres charges de personnel

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Salaires	12 176	10 949	11 526	10 887
Charges sociales et autres charges salariales	4 724	4 563	4 472	4 536
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	1 031	185	923	184
Personnel temporaire	-	36	-	36
	17 931	15 733	16 921	15 643

Le nombre de personnes employées est de 144 au 31 décembre 2020 (130 au 31 décembre 2019).

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

La plupart des employés de l'AMA sont localisés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Puisque l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extra salariaux annexés et sont inclus dans le poste « Salaires et autres charges de personnel », à l'état des activités, durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au régime de retraite gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un régime de prestations déterminées. Ce dernier est financé par l'AMA par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. Au 31 décembre 2020, l'obligation au titre du régime et la juste valeur des actifs sont respectivement de 1 617 CHF (1 838 USD) et de 1 024 CHF (1 164 USD).

18. Subventions de projets de recherche

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Subventions de projets de recherche				
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	1 154	2 143	1 092	2 131
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	252	200	238	198
Remboursements reçus en raison de l'annulation de projets	(12)	(36)	(11)	(36)
Total de la dépense relative aux subventions de projets de recherche	1 394	2 307	1 319	2 293
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	1 394	2 307	1 319	2 293
Paiements anticipés (mouvement)	105	(327)	100	(325)
Charges à payer (mouvement)	(79)	158	(75)	157
	1 420	2 138	1 344	2 125

19. Opérations avec des parties liées

Les opérations avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas, et paie des indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans le poste « Frais de voyage et de logement », à l'état des activités.

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Rémunération de la direction opérationnelle				
Salaires	2 800	2 592	2 625	2 578
Avantages sociaux et charges sociales	1 114	1 149	1 043	1 142
	3 914	3 741	3 668	3 720

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 16 directeurs au 31 décembre 2020 (14 au 31 décembre 2019).

20. Engagements

ENGAGEMENTS POUR DES CONTRATS DE SERVICE

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Moins de un an	565	480	498	465
Plus de un an et moins de cinq ans	121	61	107	58
	686	541	605	523

Les obligations ci-dessus sont principalement liées à divers contrats de services de consultation.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET À LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES

Les subventions pour la recherche scientifique et la recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subvention pour la recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2020 USD	2019 USD	2020 CHF	2019 CHF
Moins de un an	3 758	3 048	3 316	2 949
Plus de un an et moins de cinq ans	1 035	886	913	857
	4 793	3 934	4 229	3 806

21. Engagements conditionnels

Au 31 décembre 2020, l'AMA a des engagements conditionnels s'élevant à 2 141 CHF (2 427 USD) (2 358 CHF (2 438 USD) en 2019). Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont attribuées à la suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, se concrétiser au cours de l'exercice 2021.

JE

U

BUREAU PRINCIPAL

800, Place Victoria
Bureau 1700
C.P. 120
Montréal (Québec)
Canada H4Z 1B7
T +1.514.904.9232
F +1.514.904.8650

BUREAU DU PRÉSIDENT

Adama Branickiego 17
02-972 Varsovie
Pologne
T +48 781 909 905

AFRIQUE

Protea Assurance
Building, 8e étage
Greenmarket Square
Le Cap, 8001
Afrique du Sud
T +27.21.483.9790
F +27.21.483.9791

ASIE / OCÉANIE

C/O Japan Institute of
Sports Sciences 3-15-1
Nishigaoka, Kita-Ku
Tokyo, 115-0056
Japon
T +81.3.5963.4321
F +81.3.5963.4320

EUROPE

Maison du Sport
International, Avenue
de Rhodanie 54
1007 Lausanne
Suisse
T +41.21.343.43.40
F +41.21.343.43.41

AMÉRIQUE LATINE

World Trade Center
Montevideo Tour II,
bureau 712, Calle Luis A
de Herrera 1248
Montevideo, Uruguay
T +598.2.623.5206
F +598.2.623.5207

20

20

🖱 wada-ama.org
🐦 twitter.com/wada_ama
📘 facebook.com/wada.ama
📷 [wada_ama](https://www.instagram.com/wada_ama)
🌐 linkedin.com/company/wada
✉ info@wada-ama.org



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**